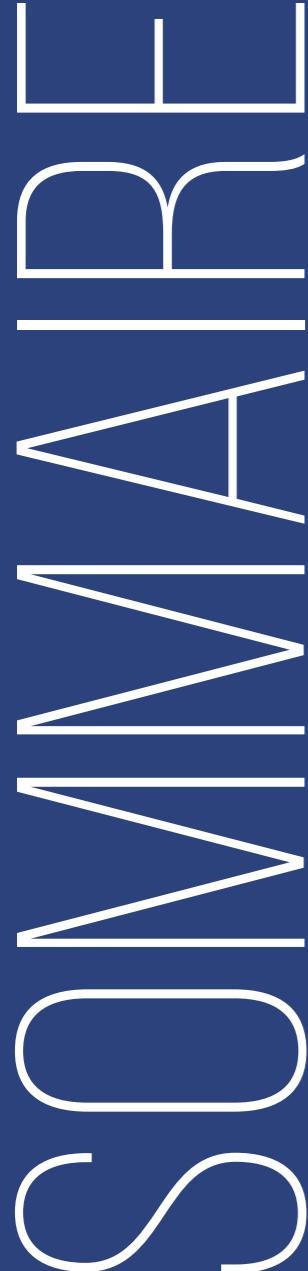


RAPPORT FINANCIER ANNUEL

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020



1. RAPPORT ESG 6

MOT DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE 10

À PROPOS DU GROUPE MARSA MAROC 12

- Profil du Groupe 14
- Structure de l'actionnariat de Marsa Maroc 16
- Activités et services 17
- Filiales du Groupe 18
- Présence géographique et nature de trafics traités 19

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE AU SEIN DE MARSA MAROC, UNE APPROCHE STRATÉGIQUE 20

- Stratégie de responsabilité sociétale et environnementale 22
- Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) 23
- Parties prenantes du Groupe et thématiques ESG 24
- Dispositif pour un dialogue continu avec les parties prenantes 26
- Analyse de la matérialité 28

RÉPONSES DE MARSA MAROC FACE À LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 30

- Continuité des activités et santé des collaborateurs, deux priorités du plan de riposte 34
- Engagement vis-à-vis des parties prenantes les plus touchées par la pandémie 44

VERS UNE MEILLEURE GOVERNANCE 48

- La gouvernance de Marsa Maroc 50
- L'éthique, une ligne de conduite ancrée chez Marsa Maroc 61
- La prévention du délit d'initié 61

LE CAPITAL HUMAIN, UN VECTEUR DE CROISSANCE 64

- Engagés en continu pour le développement des collaborateurs 72
- Favoriser le bien-être des collaborateurs 78
- La santé et la sécurité au travail, au cœur des préoccupations du Groupe. 81
- Le respect des droits fondamentaux, une priorité 84

ENVIRONNEMENT ET PRÉSÉRATION DU MILIEU NATUREL, UNE PRIORITÉ

86

- La préservation de l'environnement, une orientation stratégique de Marsa Maroc 90
- Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) 93
- Efficacité énergétique 94
- Réduction et élimination des déchets 95
- Préservation de la ressource « Eau » et des « Océans » 96
- Prévention de la pollution du sol 96



COMMUNAUTÉS, POUR UN IMPACT SOCIAL POSITIF

98

- Pour un impact social positif 102
- Pour la promotion des arts vivants 106
- Pour la promotion du sport national 106
- Pour la valorisation du métier portuaire 107



ACHATS RESPONSABLES & SATISFACTION CLIENT, ENGAGEMENT DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

108

- Partage des principes RSE avec les prestataires externes 111
- La qualité de service, au cœur de la stratégie du Groupe 112
- Les enquêtes de satisfaction client, un levier d'amélioration des prestations et d'écoute client 113
- Respect des engagements contractuels avec les autorités portuaires 115

MATRICE DES CORRESPONDANCES GRI

116

2. RAPPORT DE GESTION

124

PRÉSENTATION DE MARSA MAROC

127

- Organigramme 128
- Stratégie 130

FAITS MARQUANTS

132

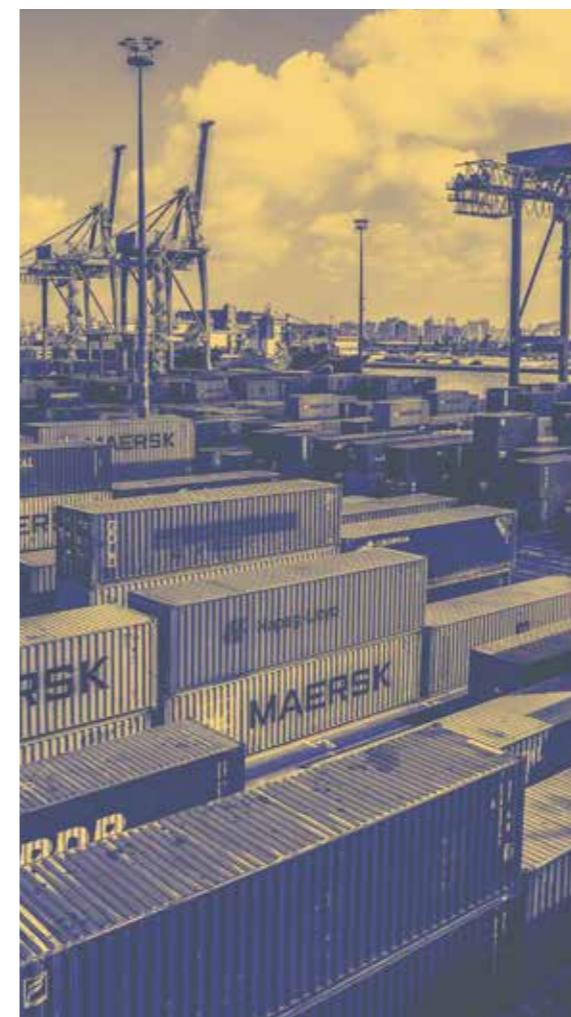
- Activité et développement 134
- Certification et labellisation 136
- Communication 138

4. RÉALISATIONS DE TRAFIC

140

RÉALISATIONS FINANCIÈRES

148



3. AUTRES DOCUMENTS

156

COMPTES CONSOLIDÉS ET SOCIAUX

159

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

203

ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES

216

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS EN 2020

218

4. CONTACT

220



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020



RAPPORT ESG



À PROPOS DE CE RAPPORT

▶ Nom du rapport :

Rapport Environnemental, Sociétal et de Gouvernance (ESG), 2020.

▶ Date de publication :

Avril 2021.

▶ Format du rapport :

Ce rapport est disponible sur le site institutionnel de Marsa Maroc

www.marsamaroc.co.ma

▶ Description du rapport :

Le Groupe Marsa Maroc documente dans le présent rapport ses performances environnementales, sociétales et de gouvernance, relatives à l'exercice 2020. Ce rapport répond aux exigences de la circulaire 03-19 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).

▶ Période de reporting :

Du 01/01/2020 au 31/12/2020.

▶ Périmètre de reporting :

Les données présentées dans ce rapport sur l'ensemble des thématiques ESG (Environnement, Social et Gouvernance) incluent l'ensemble des activités du Groupe Marsa Maroc au Maroc (Siège social à Casablanca, Ports de Nador, Al Hoceima, Tanger, Tanger Med, Casablanca, Mohammedia, Jorf Lasfar, Safi, Agadir, Laâyoune et Dakhla) ainsi que l'activité de ses 3 filiales TC3PC, SMA, et Tanger Alliance, sauf explication contraire mentionnée.

▶ Méthodologie de collecte de l'information et vérification externe :

La méthodologie adoptée pour la collecte de l'information pour le rapport ESG 2020 du Groupe Marsa Maroc, consiste à rassembler les informations extra-financières auprès des entités internes en charge des sujets sous revue. Ces informations extra-financières ont été traitées et consolidées en interne.

Le Groupe n'a pas encore mis en place un système de vérification externe de son reporting ESG.

▶ Référentiel utilisé :

Le rapport ESG 2020 du Groupe Marsa Maroc s'aligne avec les exigences de la circulaire 03-19 de l'AMMC et s'adosse également aux standards universels en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises, tels que la norme ISO 26000 et les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'ONU.

Il s'inspire également des principes du Global Reporting Initiative (GRI), en conformité essentielle avec sa version « Standard - 2016 ».

▶ Reporting ESG :

Dans le présent rapport, le Groupe publie des indicateurs clés de performance financière ainsi que quelques informations qualitatives sur le développement durable. Le rapport fournit de plus amples informations sur les pratiques durables du Groupe, ses parties prenantes, ses enjeux pertinents et une description de son approche managériale pour piloter ces enjeux.

▶ Déclarations relatives à l'avenir :

Ce rapport contient des déclarations relatives à l'avenir. Ces déclarations sont basées sur les estimations actuelles du Management concernant les développements

futurs. Ces déclarations ne doivent pas être interprétées comme des garanties quant à leur réalisation future. Le développement futur peut être différent des orientations et des résultats futurs car cela dépend d'un nombre important de risques et d'incertitudes. Le développement futur peut, par conséquent, s'écartez considérablement des déclarations relatives à l'avenir.

▶ Rapport précédent :

Le Groupe Marsa Maroc a publié son premier rapport ESG en 2019, ce dernier est consultable sur le lien suivant : <https://www.marsamaroc.co.ma/documents/10157/1589891/RAESG+2019VF.pdf>

▶ Contact :

Pour toute question ou proposition d'amélioration concernant le présent rapport, prière vous adresser au Département Communication Financière et Relations avec les Investisseurs via l'adresse email suivante : investisseurs@marsamaroc.co.ma



MOT DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Dans un contexte marqué par la crise de la pandémie COVID-19, le Groupe Marsa Maroc a fait preuve de résilience au cours de l'année 2020.

Dès l'apparition de la crise sanitaire, nous avons mis en place un plan de continuité qui nous a permis de maintenir nos services dans l'ensemble des terminaux portuaires tout en prenant les mesures nécessaires afin de protéger nos collaborateurs et nos clients. Sur le plan financier, bien qu'en léger retrait par rapport à l'année 2019, les indicateurs d'activité ont pu être maintenus à un niveau satisfaisant.

Parallèlement, le Groupe a continué à s'investir dans ses projets stratégiques. Notre filiale Tanger Alliance a réussi, dans un environnement difficile, à mener à bien les travaux de construction du terminal à conteneur 3 au port Tanger Med 2 pour être au rendez-vous d'un démarrage des opérations commerciales dès le 1^{er} janvier 2021.

Enfin, le Groupe a lancé un ambitieux chantier d'amélioration de la performance opérationnelle. Un chantier de longue haleine qui a pour objectif d'inscrire durablement l'excellence opérationnelle dans la culture de notre entreprise pour répondre toujours mieux aux exigences de nos clients.

Je saisir cette occasion pour féliciter l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour leur mobilisation pendant cette période de crise.

Mohammed ABDELJALIL

Président du Directoire



1.

À PROPOS DU GROUPE MARSA MAROC

- Profil du Groupe
- Structure de l'actionnariat de Marsa Maroc
- Activités et services
- Filiales du Groupe
- Présence géographique et nature des trafics traités





I Profil du Groupe

Marsa Maroc est un opérateur portuaire multitrafic, occupant la place de leader national de l'exploitation portuaire au Maroc, avec une présence significative dans les ports de commerce du Royaume.

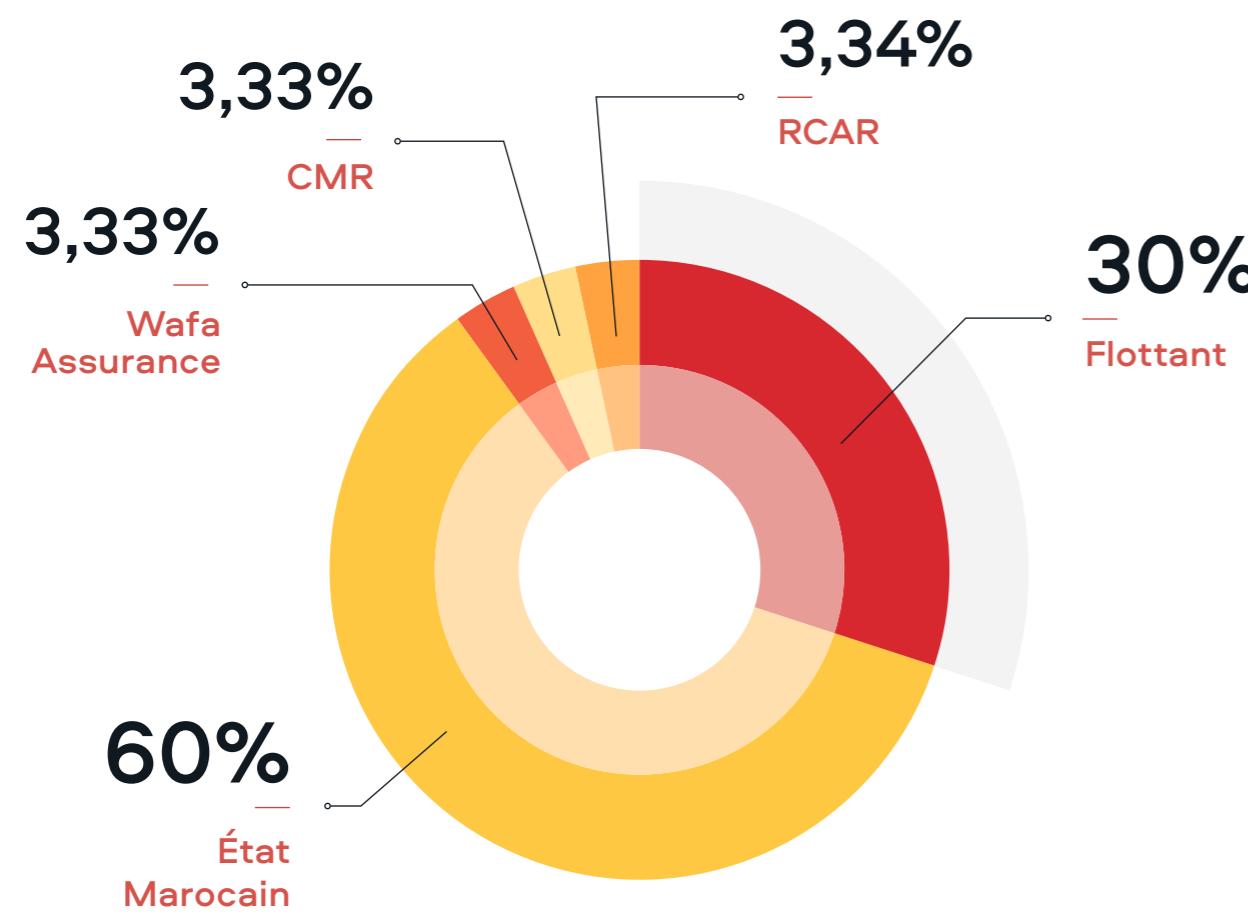
Mue par le souci permanent de la qualité du service, grâce à ses ressources humaines qualifiées et à son parc d'équipements performants, Marsa Maroc s'emploie à offrir des prestations aux meilleurs standards internationaux dans l'ensemble des ports nationaux où la société opère.

Marsa Maroc est une société anonyme de droit marocain à Directoire et Conseil de Surveillance, constituée en novembre 2006 suite à la réforme portuaire mise en place au Maroc.

La société, cotée à la Bourse de Casablanca depuis juillet 2016, ambitionne via sa nouvelle politique de développement de se positionner dans les prochaines années en tant qu'opérateur portuaire régional performant et agile, participant proactivement à l'amélioration logistique du Maroc.

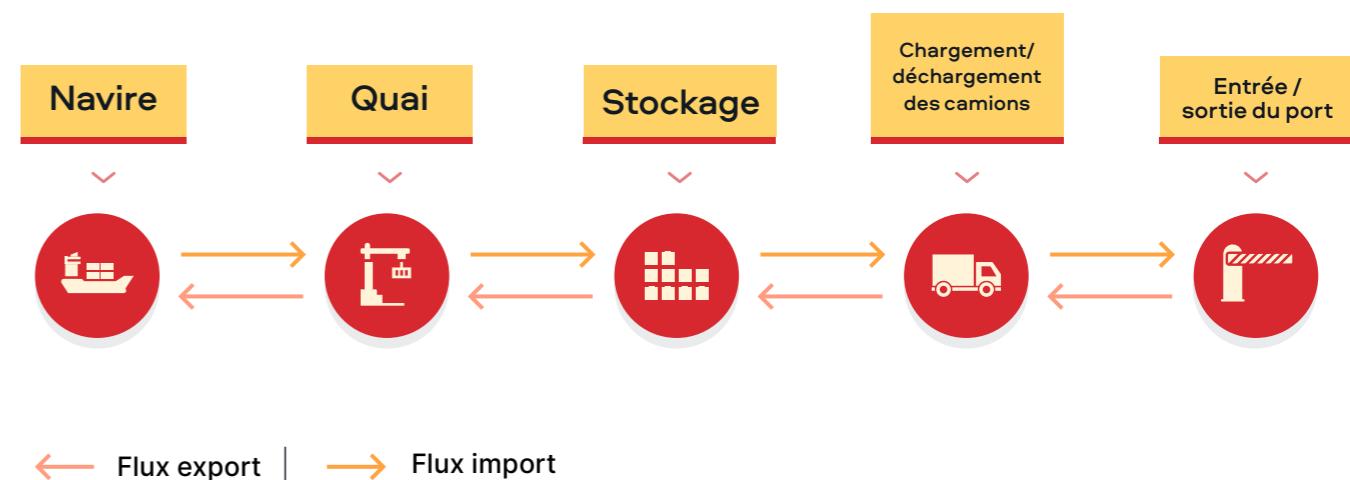


Structure de l'actionnariat de Marsa Maroc



Activités et services

Marsa Maroc opère dans des ports et des terminaux à travers tout le Maroc, dans le cadre de contrats de concession avec les autorités portuaires. Le Groupe offre aux importateurs, exportateurs et compagnies maritimes, un ensemble de services liés à la logistique au sein des quais et terminaux portuaires exploités.



Les services offerts peuvent être distingués en deux catégories :



Les services aux marchandises

- Services de base : manutention à bord des navires et à quai, magasinage, pointage, pesage, empotage et dépotage des conteneurs, etc ;
- Services connexes : débardage, gerbage, chargement et déchargement des camions, etc ;
- Services d'information en temps réel : e-service Marsa Conteneur.

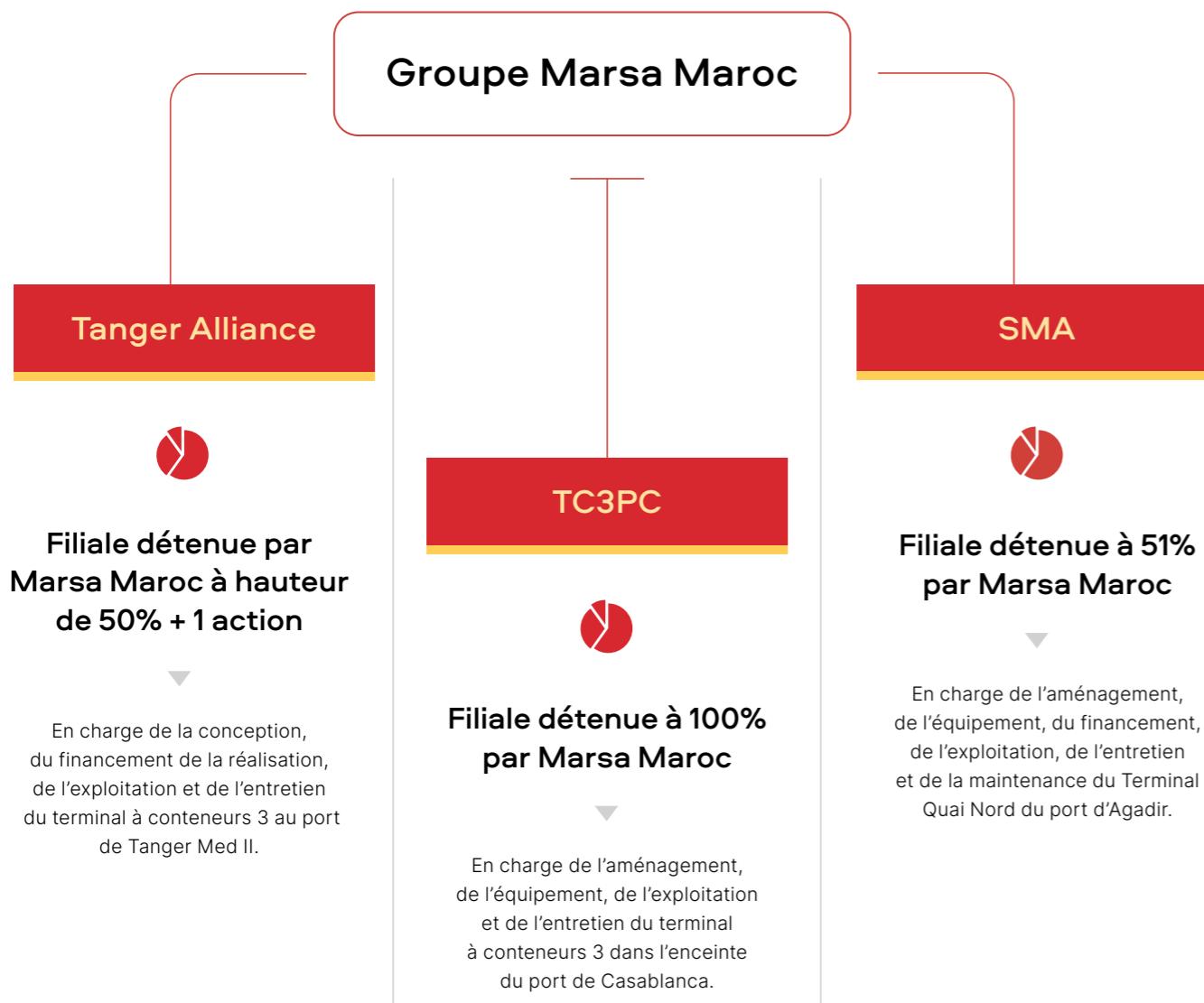


Les services aux navires

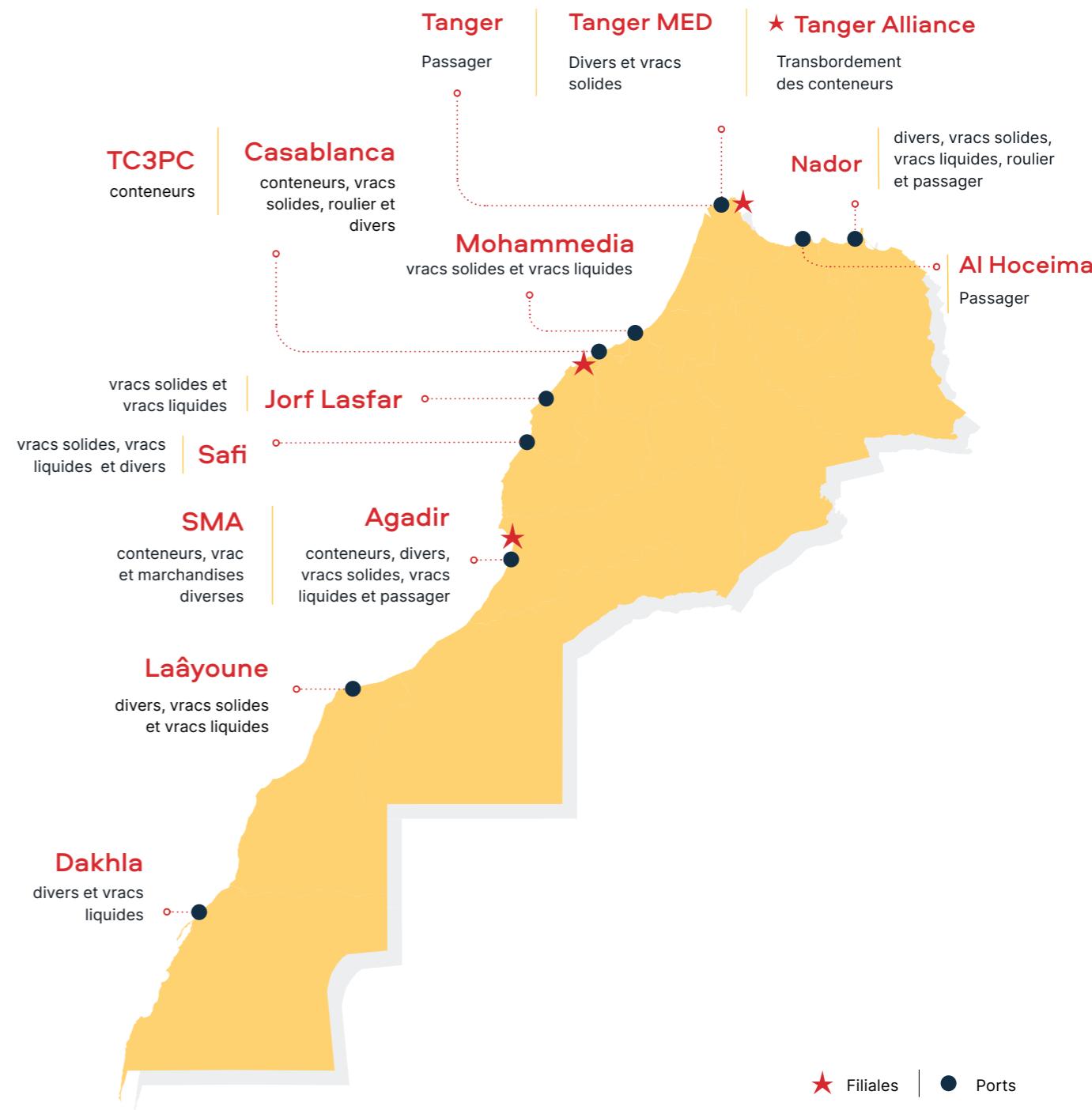
Pilotage, remorquage, lamanage et avitaillement, etc.

Filiales du Groupe

Le Groupe Marsa Maroc compte trois filiales en activité :



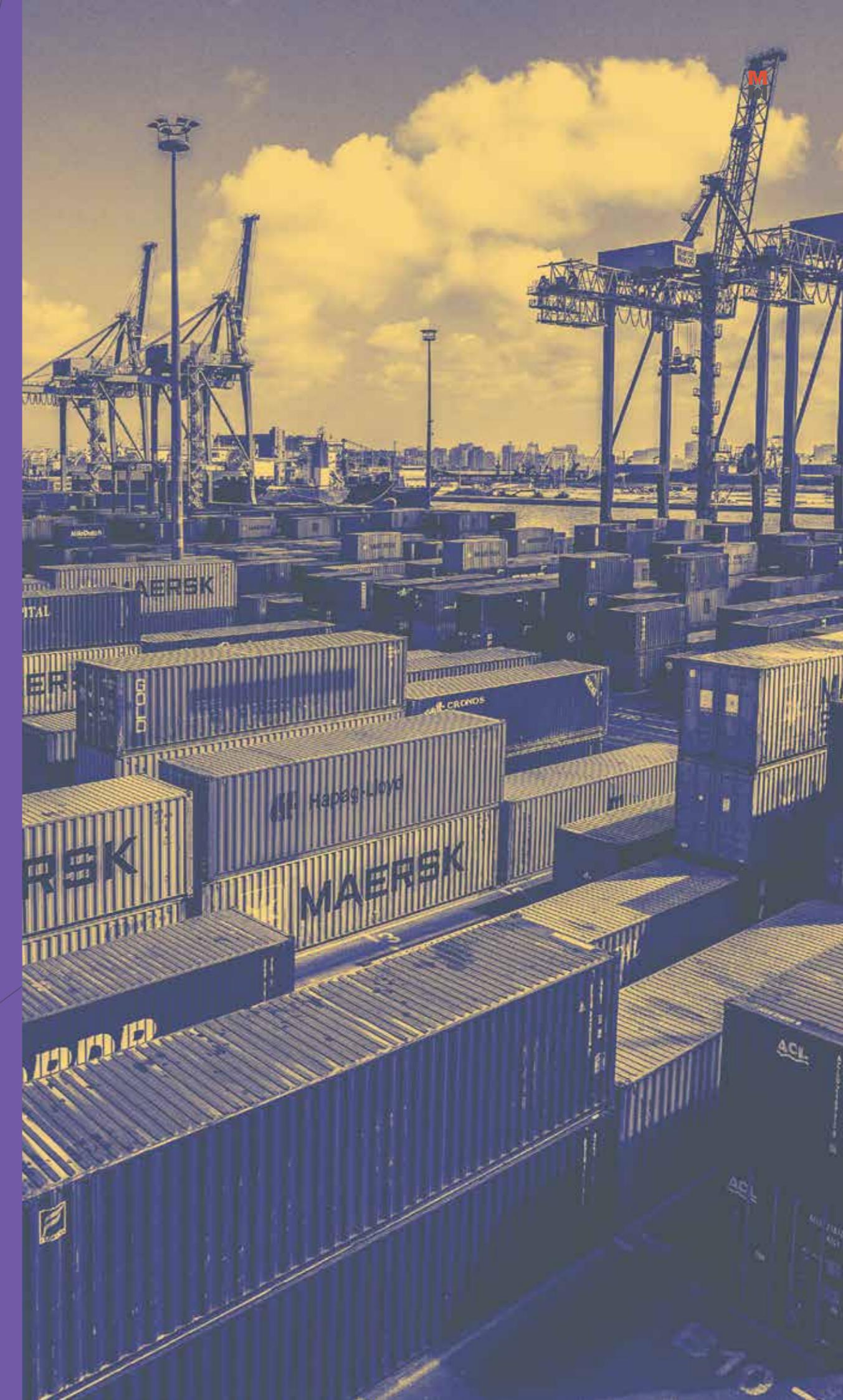
Présence géographique et nature de trafics traités



2.

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE MARSA MAROC, UNE APPROCHE STRATÉGIQUE

- ▶ Stratégie de responsabilité sociétale et environnementale
- ▶ Contribution aux objectifs de Développement Durable (ODD)
- ▶ Parties prenantes du Groupe et thématiques ESG
- ▶ Dispositif pour un dialogue continu avec les parties prenantes
- ▶ Analyse de la matérialité





Stratégie de responsabilité sociétale et environnementale

Marsa Maroc a inscrit son engagement en faveur de la responsabilité sociétale et environnementale dans son plan stratégique «AFAK 2025», à travers l'impulsion de plusieurs projets dans les différents domaines de la RSE. Le Groupe œuvre pour la réalisation de ces orientations en vue de progresser durablement dans le respect de ses engagements.

Ces orientations sont déclinées en cinq principaux axes, énoncés dans le plan stratégique et couvrant les principales parties prenantes :

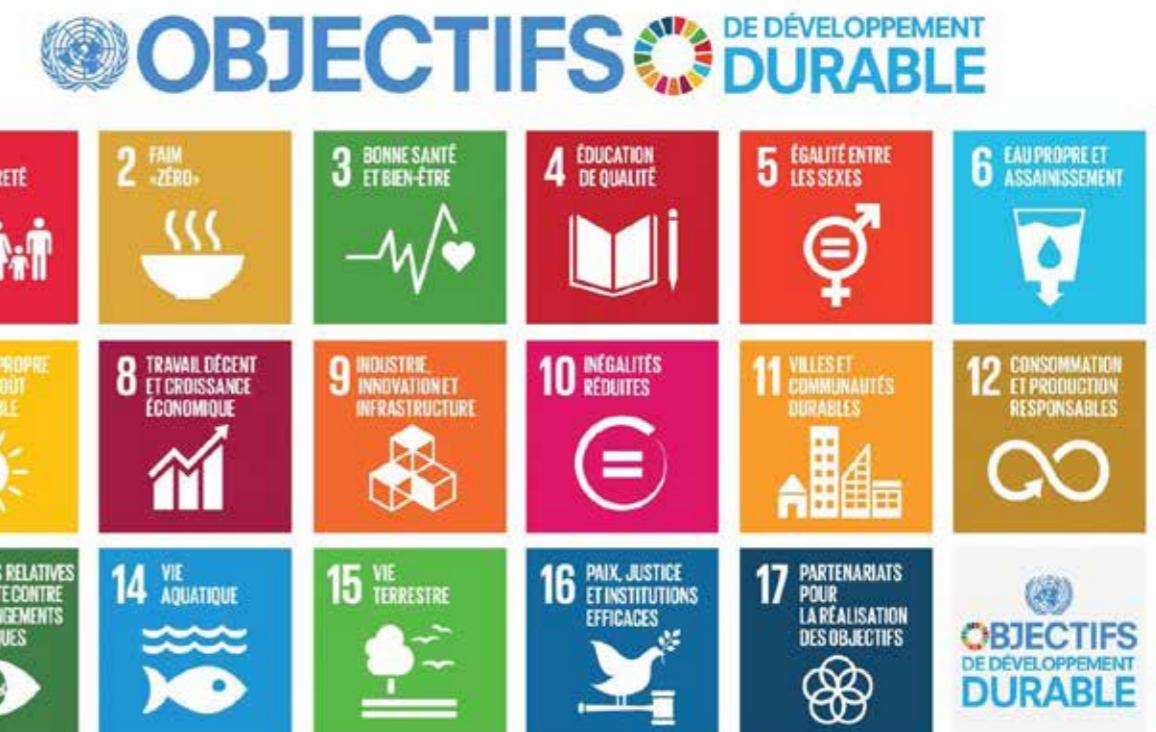
- **Pour les clients** : améliorer de manière continue la performance opérationnelle sur tous les types de trafic ;
- **Pour les collaborateurs** : développer les ressources et les compétences des collaborateurs, tout en leur offrant un environnement de travail sain et en préservant leur sécurité ;
- **Pour la planète** : pérenniser l'engagement matérialisé par les certifications environnementales ISO 14001 dans tous les terminaux exploités ;
- **Pour la communauté des affaires** : renforcer la position d'opérateur portuaire leader au Maroc ;
- **Pour la société civile et les communautés** : contribuer au développement économique et social des communautés, dans les zones de présence à travers le Royaume.

Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)

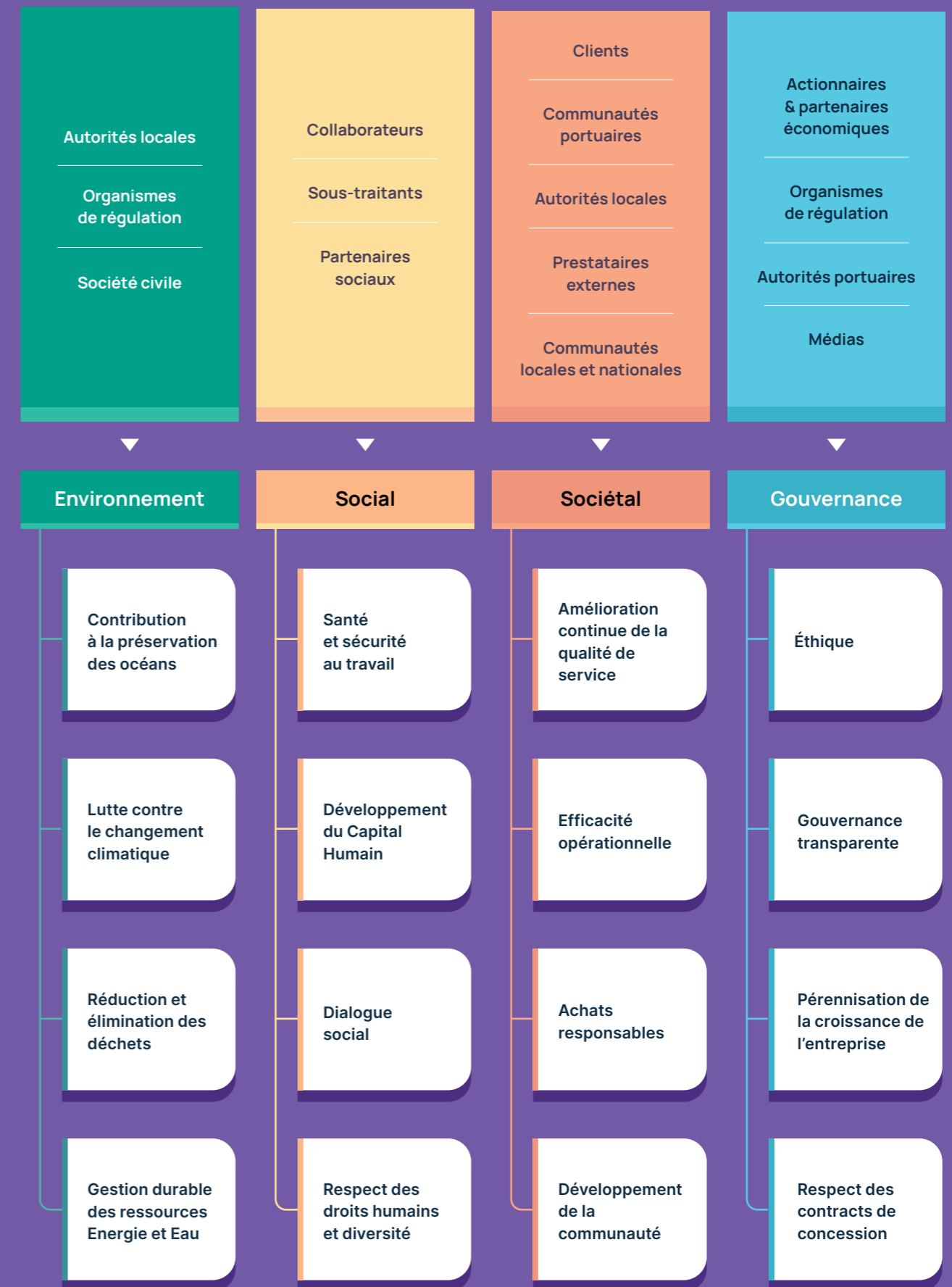
En septembre 2015, lors d'un sommet de l'Organisation des Nations Unies, les dirigeants des 193 pays membres de l'organisation ont adopté un nouveau programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». L'organisation a ainsi défini 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui sont devenus une référence en la matière.

À cet égard, ce programme, à l'instar de son précédent, est entré en vigueur en janvier 2016 et s'articule autour de 17 objectifs, basés sur les 3 fondements du Développement Durable : la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement.

La stratégie adoptée par Marsa Maroc en faveur de la responsabilité sociétale et environnementale est en harmonie avec les orientations des ODD.



Parties prenantes du Groupe et thématiques ESG



Dispositif pour un dialogue continu avec les parties prenantes

Par sa présence dans tous les ports commerciaux du Royaume, Marsa Maroc a conscience de l'importance de son rôle en tant qu'acteur économique et social du pays. Afin de bien mener sa mission, le Groupe place ainsi l'écoute et le dialogue avec ses parties prenantes, internes et externes, au cœur de sa stratégie RSE. Marsa Maroc veille par conséquent à être à l'écoute de leurs attentes, dans une approche constructive d'amélioration continue. La volonté du Groupe est de structurer ce dialogue et mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour l'améliorer au fil du temps.

PARTIE PRENANTE	THÉMATIQUES DE DIALOGUE	OUTILS ET MODES DE DIALOGUE
Clients	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services offerts, qualité, performances du Groupe. ▪ Stratégie et actualités du Groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dialogue assuré à travers les instances centrales, les Directeurs des ports et leurs responsables commerciaux lors des réunions avec les clients. ▪ Les études de satisfaction et les bilans d'image. ▪ Mise en place d'une adresse mail pour la gestion des réclamations clients. ▪ Actions de communication clients : site internet, brochures, rapports, événements, etc.
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie, résultats, actualités du Groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dialogue assuré au quotidien via la hiérarchie et les responsables RH. ▪ Actions de communication interne : intranet, journal interne, mailing, affichage, réunions d'information, événements, etc.
Partenaires sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie, résultats, actualités du Groupe. ▪ Santé et sécurité au travail, actions sociales, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dialogue régulier selon l'agenda social.
Prestataires externes (fournisseurs et sous-traitants)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie et actualités du Groupe. ▪ Politique et éthique d'achat du Groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dialogue assuré à travers les enquêtes de satisfaction et les réunions de coordination, organisées par les responsables achats. ▪ Portail achat qui représente une plateforme d'échange entre le Groupe et ses prestataires externes.

PARTIE PRENANTE	THÉMATIQUES DE DIALOGUE	OUTILS ET MODES DE DIALOGUE
Actionnaires et partenaires économiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie, résultats et actualités du Groupe. ▪ Performance financière et extra-financière du Groupe. ▪ Impact sur les résultats et perspectives. 	<p>Dialogue assuré à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblées générales. ▪ Rencontres avec les actionnaires et investisseurs. ▪ Conférences présentant les résultats du Groupe. ▪ Mise en place d'une adresse mail dédiée à l'échange avec les actionnaires et investisseurs.
Organismes de régulation (AMMC)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Performance financière et extra-financière du Groupe. ▪ Impact sur les résultats et perspectives. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reporting financier et déontologique
Autorités portuaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engagements contractuels, niveau d'activité, redevance, qualité de service, politique tarifaire, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dialogue assuré à travers des réunions au niveau central mais aussi au niveau des Directions de l'Exploitation aux Ports.
Communauté portuaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie et actualités du Groupe. ▪ Problématiques et défis sectoriels communs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dialogue assuré à travers la participation à un grand nombre de colloques, de séminaires, de conférences et de débats sur le secteur portuaire.
Communautés et société civile	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Thématiques RSE. ▪ Opportunités de développement économique et social des régions d'implantation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dialogue assuré à travers une équipe interne qui se charge d'étudier les opportunités de projets RSE et de concrétiser les projets retenus, en collaboration avec les acteurs de la société civile.
Médias	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie, résultats et actualités du Groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de conférences de presse. ▪ Désignation d'un contact presse en interne pour répondre aux différentes sollicitations.



Analyse de la matérialité

Méthodologie de la démarche

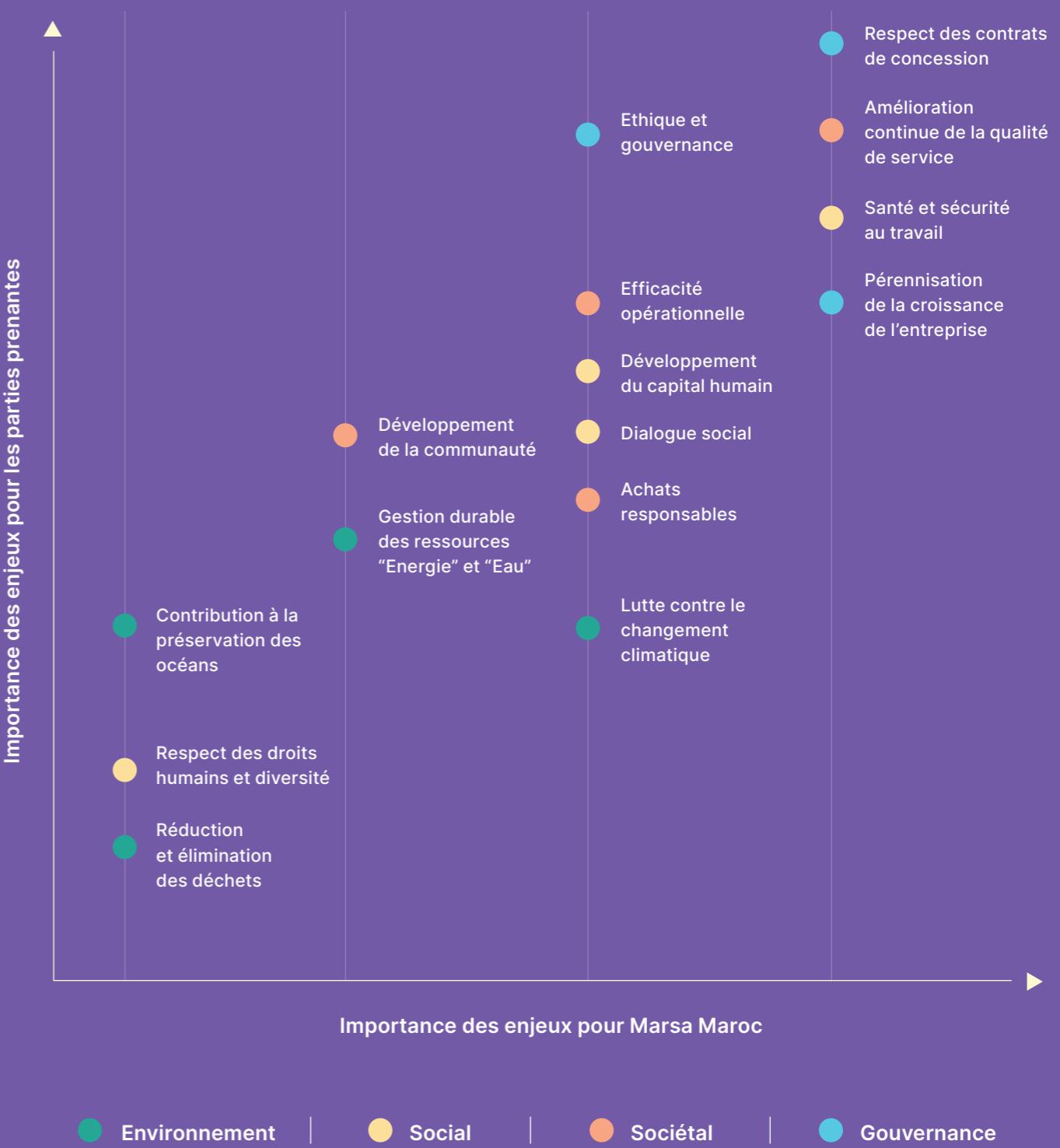
Marsa Maroc a structuré sa démarche ESG autour de quinze enjeux prioritaires et matériels eu égard à ses activités et aux attentes de ses parties prenantes. Ces enjeux alimentent l'ambition du Groupe à la fois au niveau de la stratégie d'entreprise, de la politique de développement durable mais aussi des engagements opérationnels.

Au nombre de quinze, ces enjeux sont articulés autour de quatre thématiques ESSG (Environnement, Social, Sociétal et de Gouvernance), pour illustrer la prise en compte de l'impact des activités sur les communautés et les sites où le Groupe opère. Traduites en une seule feuille de route portée par le top management, ces thématiques donnent lieu à des processus et des plans d'action déployés ou planifiés par les équipes, à l'échelle des ports où Marsa Maroc exerce son activité.

Afin de les visualiser, les quinze enjeux ont été repris dans une matrice, élaborée selon la méthodologie du GRI (Global Reporting Initiative – Version Standard⁽¹⁾). Cette matrice a permis d'identifier les sujets prioritaires pour Marsa Maroc et ses parties prenantes, selon une échelle d'évaluation variant de 1 à 5 (1 correspondant à une importance faible, et 5 à la plus haute importance).

(1) : Les normes GRI représentent les bonnes pratiques mondiales de reporting public portant sur un large éventail d'impacts économiques, environnementaux et sociaux.

→ Matrice de matérialité



3.

RÉPONSES DE MARSA MAROC FACE À LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

- ▶ Continuité des activités et santé des collaborateurs, deux priorités du plan de riposte
- ▶ Engagement vis-à-vis des parties prenantes les plus touchées par la pandémie



I INDICATEURS 2020

Contribution au fonds spécial pour la gestion de la pandémie de la COVID-19



Réunions extraordinaires des différents comités de sécurité et d'hygiène suite aux circonstances de COVID-19

(entre mars et décembre 2020)

23
RÉUNIONS



Budget spécial gestion interne de la pandémie de la COVID-19

(Prévention et protection de la santé des collaborateurs, des clients et des fournisseurs)

5
MILLIONS
DE DIRHAMS

Continuité des activités et préservation de la santé des collaborateurs, deux priorités du plan de riposte

Face à une crise sanitaire aussi importante que celle de la COVID-19, la poursuite de la chaîne portuaire est fondamentale pour assurer l'approvisionnement nécessaire aux opérateurs économiques du pays. En tant que maillon de cette chaîne, Marsa Maroc a veillé de manière prioritaire à assurer la continuité de ses activités dans l'ensemble des terminaux portuaires qu'elle opère à travers le Royaume, tout en prenant les précautions nécessaires afin de protéger la santé et la sécurité de ses collaborateurs et de ses clients.

Au travers d'une analyse des risques et menaces pouvant peser sur la continuité de ses activités stratégiques et de l'étude de plusieurs scénarios d'évolution de la pandémie (décisions des autorités marocaines, apparition de cas suspects au sein de l'un des sites, etc.), Marsa Maroc a conçu et mis en place un plan de continuité des activités (PCA) spécial COVID-19, à même de répondre à 5 objectifs majeurs :

Objectifs du PCA COVID-19

- ▶ 1. Respect des orientations et recommandations des autorités sanitaires
- ▶ 2. Gestion efficace de la crise sanitaire due à la COVID-19
- ▶ 3. Maintien de l'activité suite au déclenchement de la pandémie
- ▶ 4. Prévention et protection de la santé des collaborateurs et des clients
- ▶ 5. Anticipation des conséquences de la pandémie sur le fonctionnement de l'ensemble des entités

Pour atteindre ses objectifs, Marsa Maroc a bâti son PCA spécial COVID-19 autour de 3 axes majeurs :

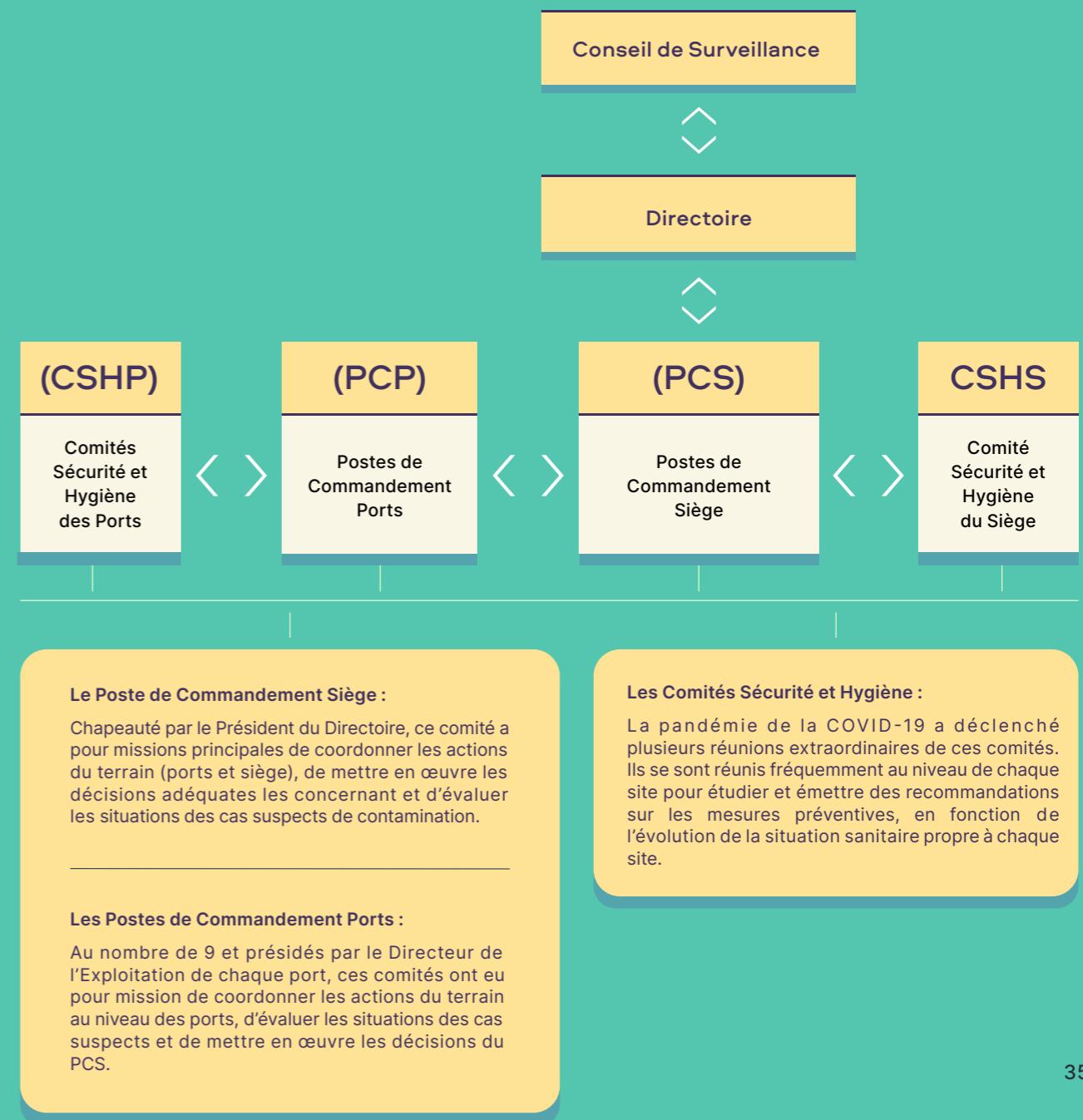
- ▶ Pilotage et suivi rigoureux à plusieurs niveaux ;
- ▶ Organisation optimale des ressources ;
- ▶ Sensibilisation, prévention et protection collective et individuelle.

Les principales dispositions du PCA de Marsa Maroc se présentent de la manière suivante :

Pilotage et suivi rigoureux à plusieurs niveaux

Marsa Maroc a mis en place une organisation spécifique à la gestion de la crise inédite causée par la pandémie de la COVID-19, adaptée à la fois à la localisation géographique des terminaux portuaires opérés par le Groupe, mais également à l'importance de ses effectifs.

Mise en place dès la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Maroc, cette organisation a été pensée pour permettre une fluidité des échanges d'information entre les sites opérationnels et la direction générale, la responsabilisation et la mobilisation des personnes impliquées dans la gestion de la crise, ainsi que la célérité et l'efficacité de la prise de décision par les organes de gestion. Ces dernières reposent fortement sur un suivi régulier des indicateurs de continuité de service et du nombre de cas positifs parmi les collaborateurs de Marsa Maroc.





ZOOM SUR LE RÔLE DES ORGANES DE GOUVERNANCE

Suite à la déclaration du gouvernement marocain, en date du 20 mars 2020, le management de Marsa Maroc, ainsi que les organes de gouvernance de la Société ont adopté des actions et mis en place des mesures pour la gestion de la pandémie :

► Le Conseil de surveillance

► Contribution au fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie au nouveau coronavirus

De par l'engagement citoyen et solidaire de la société, le Directoire a proposé de participer à l'élan de solidarité nationale en consacrant une contribution financière au profit du fonds spécial pour la gestion de la pandémie de la COVID-19, créé sur Haute Instruction de sa Majesté le Roi Mohammed VI. Le montant proposé pour cette contribution est de 300 MDH.

Cette proposition du Directoire a été discutée le 18 Mars 2020 par le Comité Audit et Risque, ainsi que le Conseil de Surveillance de la Société qui s'est également réuni le jour même, pour autoriser la contribution de Marsa Maroc audit fonds, à hauteur du montant proposé, soit 300 MDH.

► Actualisation des prévisions de la société pour tenir compte des effets de la pandémie de la COVID-19

Le Directoire a élaboré la démarche retenue, en juin 2020, à la demande des membres du Conseil de Surveillance. Objectif : connaître l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les prévisions, en termes de réalisations du trafic et de chiffre d'affaires, ainsi que les répercussions sur le budget de la société. Ladite démarche permet d'actualiser, en tenant compte de la pandémie, les prévisions et les hypothèses d'évolution de trafic et de mettre à jour les prévisions budgétaires. Trois scenarii ont, ainsi, été présentés au Conseil (un scénario optimiste, un scénario de base et un scénario pessimiste) pour évaluer l'impact de la pandémie.

► Les Comités spécialisés

► Le Comité Audit et Risques

Le Comité Audit et Risques s'est réuni le 18 mars, le 25 septembre et le 2 décembre 2020 pour s'organiser et gérer l'impact de la pandémie. Au cours de ces réunions, les membres du Comité se sont enquises des mesures mises en place par la société, au vu du contexte de la COVID-19.

Dans le cadre des présentations faites au Comité, le Directoire a exposé les mesures mises en place par la société pour s'organiser et gérer l'impact de la pandémie sur ses activités.

Le Comité a, ainsi, pris acte du déploiement des Plans de Continuité d'Activité aussi bien au niveau de la Direction Générale que dans l'ensemble des terminaux opérés par Marsa Maroc et ce, afin d'assurer une continuité de service dans le strict respect des mesures de sécurité, au profit des collaborateurs et des clients usagers.

Par ailleurs, le Comité Audit et Risques, réuni le 25 septembre 2020, a pris acte de l'accélération de la mise en œuvre des projets réalisés par la société dans le cadre de la digitalisation, au vu du contexte de la pandémie de la COVID-19.

► Le Comité Stratégie et Investissements

Le Comité Stratégie et Investissements s'est, également, réuni le 7 décembre 2020. Les membres du Comité ont, à l'occasion de la présentation des budgets d'exploitation et d'investissements de la société au titre de l'année 2021, discuté de l'impact de la pandémie sur les résultats de la Société au titre de l'année 2020 et des prévisions relatives à l'année 2021.

Les membres du Comité ont, également, discuté de l'impact de la pandémie sur le fonctionnement de la société et ont pris acte des mesures instaurées, dont le déploiement des PCA sur l'ensemble des sites.

■ Organisation optimale des ressources humaines

Afin de répondre aux impératifs de continuité des activités, de protection de la santé des collaborateurs mais aussi de maintien des meilleurs niveaux de productivité possibles et compte-tenu des contraintes imposées par la crise sanitaire, Marsa Maroc a mis en place une nouvelle organisation du travail en suivant 3 étapes clés :

1/ Définition des activités stratégiques, à savoir toute prestation de service relative au traitement des navires accostant au sein des terminaux opérés par Marsa Maroc et au transit des marchandises ou passagers, dont la non-exécution généreraient une perturbation voire une rupture totale ou partielle de la chaîne portuaire ;

2/ Définition des emplois indispensables au maintien des activités stratégiques, et ce au niveau de toutes les filières : Manutention/Exploitation, Maritime, Support, Encadrement et Dirigeants ;

3/ Dimensionnement optimal des moyens humains qui agiront dans le cadre de la nouvelle organisation, et ce après étude de plusieurs scénarios avec différents taux d'absentéisme et leur impact sur la continuité des services.

Cette nouvelle organisation a été accompagnée par deux décisions qui ont permis de réduire l'effectif sur les sites :

- Recourir au télétravail pour les emplois qui s'y prêtent, selon un principe de rotation entre les collaborateurs d'une même entité permettant de maintenir la fluidité de l'activité. Le pourcentage des collaborateurs travaillant à distance a évolué entre les mois de mars et décembre 2020, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire ;
- Encourager les collaborateurs à prendre des congés en tenant compte des nécessités du service.

■ Sensibilisation, prévention et protection collective et individuelle

Soucieuse de la santé et sécurité de son Capital Humain, et conformément aux directives du Ministère de la Santé, Marsa Maroc a placé la sensibilisation, la prévention et la protection des collaborateurs sur leur lieu de travail au cœur de ses actions.

Ainsi, ce sont plus de 5 millions de DH qui ont été débloqués pour subvenir aux dépenses liées à l'acquisition de dispositifs de prévention, de protection collective et individuelle des collaborateurs, clients et fournisseurs de Marsa Maroc.

Marsa Maroc s'est également préparée aux différents cas de figure en élaborant et en diffusant un ensemble de procédures, telles que la « procédure de conduite à tenir en cas de découverte d'un cas positif parmi les collaborateurs » et la « procédure de gestion administrative des cas suspects de COVID-19 ». Plusieurs exercices de simulation ont été réalisés tels que l'exercice de prise en charge des cas suspects.



Sensibilisation et communication de proximité

- Mise en place d'un dispositif de communication de proximité spécial COVID-19 : e-mailing, affichage (notamment dans les bâtiments administratifs, vestiaires, ateliers, locaux des syndicats), réunions et points d'information en visio-conférences. Certains sites ont même créé des groupes de discussion dédiés à la diffusion de contenus relatifs à la pandémie ;
- Lancement d'une large campagne de sensibilisation à la COVID-19 (définition, symptômes et gestes barrières) rappelant les recommandations du gouvernement et utilisant les affiches du Ministère de la Santé ;
- Organisation de tournées régulières de sensibilisation au respect des mesures de prévention et des consignes d'hygiène ;
- Tenue des premières réunions extraordinaires des comités d'hygiène et de sécurité « spécial COVID-19 » sur l'ensemble des sites de Marsa Maroc.



Prévention et protection individuelle et collective

- **Communication des règles, instructions et consignes préventives** à prendre individuellement et collectivement à travers une note d'information émanant du Directoire, le 17 mars 2020. Cette dernière a porté sur les aspects suivants :
- **Réunions** : limiter le nombre de réunions au strict minimum, interdire les réunions au-delà d'un certain nombre de participants et encourager le recours aux nouvelles technologies de communication (visio-conférences, etc.) ;
- **Déplacements** : interdire les déplacements internationaux et limiter les déplacements nationaux aux cas de forte nécessité ;
- **Formations et évènements internes** : reporter toutes les sessions de formation et évènements internes à des dates ultérieures ;
- **Stages et accès aux sites** : suspendre tous les stages et interdire l'accès aux sites et bâtiments de Marsa Maroc sauf en cas de nécessité majeure ;
- **Autres instructions** : fermer les salles de prières conformément aux directives nationales, les salles de repos, les lieux de rassemblement et les cantines ainsi que les centres de vacances.

Cette note a fait l'objet d'une large diffusion via les canaux d'information internes prévus à cet effet.

➤ Prévention et protection des collaborateurs

- **Mise à disposition sur les lieux de travail de produits et équipements recommandés par les instances compétentes** (masques, produits de désinfection, distributeurs muraux de gels hydro-alcooliques dans tous les bâtiments, etc.) ;
- **Identification du personnel du front-office (personnel de facturation, personnel en contact avec les visiteurs externes, etc.)** et les munir de moyens de protection supplémentaires comme les vitres de séparation, les gants jetables, etc. ;
- **Renforcement des actions de grand nettoyage** des postes de travail et des locaux avant et après usage et systématisation des opérations de désinfection à chaque changement de shift, en faisant appel à des sociétés spécialisées en la matière ;

- **En sus des actions régulières de désinfection**, le personnel opérationnel (conducteurs d'engins et services techniques) s'est vu doté de flacons individuels rechargeables de solution de nettoyage germicide et virucide. L'objectif est de permettre à ces collaborateurs de nettoyer personnellement leurs cabines, en plus du nettoyage fait par la société spécialisée ;
- **Désinfection de toutes les marchandises** destinées aux Centrales d'Approvisionnement et aux magasins, avant qu'elles ne soient manipulées par les magasiniers et arrimées au niveau des rayonnages de stockage ;
- **Dotation mensuelle de l'ensemble du personnel**, sans exception aucune, en dispositif de prévention COVID-19 : masques de protection et solutions hydro-alcooliques ;
- **Dotation du personnel travaillant à bord des navires** de dispositifs de protection supplémentaires, en sus des équipements de protection individuelle (masques, gants, etc.) ;
- **Mise en place de poubelles spécifiques** avec sacs en plastique pour la collecte de gants et de masques usés ;
- **Prise de mesures de température aux points d'accès des terminaux et des bâtiments.**

➤ Prévention et protection des tiers

- **Respect de la distanciation sociale** dans les files d'attente des clients et fournisseurs au niveau de l'ensemble des guichets de facturation et les bureaux d'ordre ;
- **Dématérialisation des correspondances** et renforcement de l'utilisation des correspondances électroniques ;
- **Mise à disposition des clients de solutions d'e-facturation et d'e-paiement** pour leur éviter des déplacements dans les locaux de Marsa Maroc ;
- **Lancement d'un portail dédié à la dématérialisation des appels d'offres et des consultations** ;
- **Renforcement du traitement numérique des dossiers des fournisseurs et des clients** ;
- **Coordination avec les sociétés de mise à disposition d'intérimaires et des sociétés de sous-traitance** en ce qui concerne la nécessité de doter leur personnel en dispositifs de protection individuelle ;
- **Limitation de l'accès aux personnes étrangères à l'entreprise** (visiteurs, clients, etc.) et mise en place d'un registre des visiteurs contenant leurs coordonnées.



Surveillance rapprochée et suivi de l'état de santé des collaborateurs

—

- Renforcement du rôle du service de la médecine du travail ;
- Désignation d'espaces d'isolement au niveau des sites, avec les signalétiques correspondantes ;
- Organisation de dépistage gratuit (PCR + sérologie) pour les collaborateurs présentant des symptômes ou ayant été en contact avec des cas positifs ;
- Dotation des services de médecine de travail du port de Casablanca en extracteurs d'oxygène ;
- Accompagnement et suivi des collaborateurs atteints de COVID-19 par le staff médical, les responsables RH et les assistantes sociales jusqu'à la reprise de l'activité professionnelle ;
- Prêt de saturemètres, à travers la MODEP, pour les collaborateurs qui ont en besoin ;
- Communication et coordination avec les autorités compétentes (Ministères de la Santé et de l'Intérieur).



ZOOM SUR LE RÔLE DU PERSONNEL DES SERVICES DE MÉDECINE DU TRAVAIL, DES RESPONSABLES RESSOURCES HUMAINES (RRH) ET DES RÉFÉRENTS COVID DANS LA GESTION DE LA PANDÉMIE

De la sensibilisation, au suivi des collaborateurs déclarés positifs jusqu'à la reprise du travail, en passant par l'accompagnement psychologique de ces derniers, le personnel des services de médecine du travail, les RRH et les référents COVID ont joué un rôle crucial dans la gestion du risque viral au sein de Marsa Maroc.

Outre la sensibilisation des collaborateurs aux mesures barrières et les règles d'hygiène à respecter, ce trio a agi à plusieurs niveaux : identification des postes les plus exposés au risque COVID-19 et des personnes vulnérables nécessitant une attention

particulière, organisation de rondes régulières pour corriger les comportements inadaptés, gestion des dépistages, accompagnement des collaborateurs déclarés positifs durant toutes les étapes, accompagnement psychologique des collaborateurs si nécessaire, communication avec les autorités, etc.

À noter que le personnel des services de médecine du travail était doté d'équipements de protection renforcée (masques FFP2, blouses et combinaisons jetables, visières, gants en nitrile, etc...).

Engagement vis-à-vis des parties prenantes pendant la pandémie

Face à cette crise à la fois sanitaire, économique et sociale, Marsa Maroc a placé les attentes de ses parties prenantes les plus touchées au cœur de ses préoccupations, et a réagi de manière à en préserver les principaux intérêts.

Communauté



- Dans la lignée de l'élan de solidarité initié par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, et mue par ses principes de solidarité et d'engagement citoyen :
 - Marsa Maroc a contribué à hauteur de 300 millions de DH, au profit du fonds spécial pour la gestion de la pandémie de la COVID-19 ;
 - L'ensemble des collaborateurs de Marsa Maroc a contribué à hauteur de 3 jours de salaire, soit 3,2 millions, au profit du même fonds.
- Continuité des services pour assurer l'approvisionnement du marché marocain.

Clients



- Continuité de l'activité et engagement à contribuer à offrir les meilleurs niveaux de productivité possibles compte tenu des contraintes engendrées par la crise ;
- Lancement des services d'e-facturation et d'e-paiement pour éviter aux clients de se déplacer dans les locaux de Marsa Maroc ;
- Dématérialisation des correspondances et renforcement du traitement numérique des requêtes clients ;
- Mise en place d'un dispositif de prévention et de protection des clients au sein des locaux de Marsa Maroc, notamment les espaces clients.

Fournisseurs



- Accélération des délais de règlement, notamment pour les PME ;
- Lancement d'un portail dédié à la dématérialisation des appels d'offres et des consultations ;
- Dématérialisation des correspondances et renforcement du traitement numérique des requêtes fournisseurs.

Collaborateurs



- Sensibilisation et communication de proximité ;
- Prévention et protection collective et individuelle sur le lieu de travail ;
- Surveillance rapprochée et suivi de leur état de santé ;
- Personnel intérimaire et sous-traitant :
 - Sensibilisation et accompagnement par le service de médecine du travail en cas de contamination ;
 - Exigence auprès des sociétés d'intérim et de sous-traitance de doter ledit personnel en dispositifs de protection de le faire dépister en cas de symptômes.

Partenaires sociaux



- Considération des partenaires sociaux comme faisant partie intégrante des instances internes de gestion de la crise du COVID-19 ;
- Concertation avec eux quant au choix des dispositifs de protection : types de masques, solutions hydro-alcooliques, etc ;
- Représentation des partenaires sociaux dans les comités d'hygiène et de sécurité ;
- Appui des partenaires sociaux comme relais d'information importants sur le terrain pour tout ce qui a trait à la sensibilisation et la prévention.

Actionnaires



- Information financière fiable et la plus transparente possible sur l'impact de la crise sanitaire sur l'activité.



ZOOM SUR LE RÔLE DE LA TRANSFORMATION DIGITALE DANS LA RÉPONSE AUX BESOINS DES PARTIES PRENANTES DURANT LA PANDÉMIE

L'avènement de la crise sanitaire a accéléré la mise en place de plusieurs projets de digitalisation planifiés par Marsa Maroc, notamment ceux dédiés à la digitalisation et l'amélioration du parcours et de l'expérience client. Le Groupe entend continuer la réflexion sur sa stratégie digitale et la mise en œuvre de son plan de transformation digitale, avec comme principaux objectifs d'améliorer la performance et de créer de la valeur ajoutée pour ses parties prenantes internes (collaborateurs et actionnaires) et externes (clients et communauté portuaire).

Marsa Maroc a lancé un portail dédié à la dématérialisation des appels d'offres et des consultations pour les fournisseurs du siège et de la Direction de l'Exploitation au Port de Casablanca. Cette solution a été étendue aux fournisseurs

des autres Directions de l'Exploitation aux Ports en juin 2020.

Depuis juin également, les services d'e-facturation et d'e-paiement pour les clients de Marsa Maroc et TC3PC sont en ligne, permettant ainsi d'optimiser les processus de facturation et de paiement et d'éviter aux clients de se déplacer en ces temps de pandémie.

Dans un autre registre, et afin d'accompagner la décision de Marsa Maroc de recourir au télétravail pour les emplois qui s'y prêtent, la Direction des Systèmes d'Information a déployé les efforts nécessaires pour encadrer et sécuriser l'accès à distance aux systèmes d'information de l'entreprise, contribuant ainsi à la continuité de l'activité.



4.

VERS UNE MEILLEURE GOVERNANCE

- ▶ La gouvernance de Marsa Maroc
- ▶ L'éthique, une ligne de conduite ancrée chez Marsa Maroc
- ▶ La prévention du délit d'initié



La gouvernance de Marsa Maroc

La gouvernance au sein de Marsa Maroc est à structure dualiste et est à l'origine d'une répartition entre, d'une part, le pouvoir de surveillance et de contrôle dévolu au Conseil de Surveillance et, d'autre part, le pouvoir de gestion dévolu au Directoire.

Cette structure permet une meilleure répartition des responsabilités et suit la recommandation formulée par le Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance d'Entreprise et le Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Établissements Publics, en ce qui concerne la dissociation des fonctions de direction et de surveillance.

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire et approuve les grandes orientations stratégiques de la société. Son rôle s'étend, également, à l'approbation des principaux instruments de gestion de la société, tel que stipulé par la loi 69-00 relative au contrôle financier de l'État et par la convention de contrôle entre Marsa Maroc et l'État marocain.

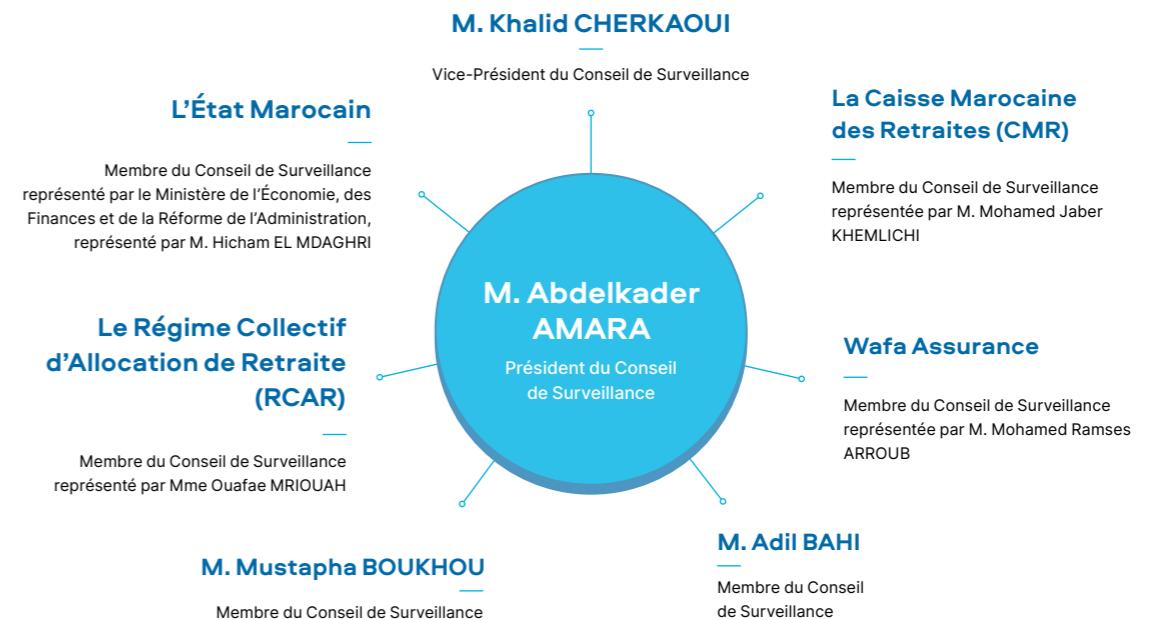
Le Conseil de Surveillance est constitué des membres nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Il est présidé par un Président du Conseil, élu parmi ses membres. Le Conseil élit, également, parmi ses membres, un Vice-Président.

Le Conseil de Surveillance comprend 8 membres dont aucun n'est Administrateur Indépendant selon les critères définis par la loi 20-19, modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes. Le Conseil de Surveillance, réuni en date du 31 décembre 2020, a décidé de charger le Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance de prendre en charge le point relatif à la nomination des administrateurs indépendants au sein des organes de gouvernance de la société, et de revenir vers le Conseil avec des critères de nomination et des profils d'administrateurs indépendants qui seraient en adéquation avec les besoins de la Société.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre (4) fois en 2020 avec un taux de présence moyen de 94%.

Membres non-exécutifs

Le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc au titre de l'année 2020 est composé comme suit :



MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	DATE DE NOMINATION AU CONSEIL DE SURVEILLANCE	ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	TAUX D'ASSIDUITÉ
M. Abdelkader AMARA	12/05/2017	2022	Président	100%
M. Khalid CHERKAOUI	12/05/2017	2022	Vice-Président	100%
L'État Marocain représenté par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, représenté par M. Hicham EL MDAGHRI	12/05/2017	2022	Membre	100%
M. Mustapha BOUKHOU	12/10/2016	2021	Membre	100%
M. Adil BAHI	23/01/2019	2022	Membre	100%
Mme Ouafae MRIOUAH (représentant du RCAR)	12/10/2016	2021	Membre	100%
M. Mohamed Ramses ARROUB (représentant de Wafa Assurance)	12/10/2016	2021	Membre	50%
M. Mohamed Jaber KHEMLICHI (représentant de la CMR)	12/10/2016	2021	Membre	100%
Nombre de réunions		4 réunions tenues par le Conseil de Surveillance en 2020		



■ Les comités spécialisés issus du Conseil de Surveillance

Conformément aux recommandations issues de l'étude sur la gouvernance institutionnelle de Marsa Maroc réalisée par le cabinet MAZARS et achevée en 2019, le Conseil de Surveillance réuni en date du 3 janvier 2020 a procédé à la réorganisation des Comités existants comme suit :

- **Comité Audit et Risques**
- **Comité Stratégie et Investissements**
- **Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance**

Le Conseil de Surveillance, lors de ladite réunion, a également adopté le Règlement Intérieur du Conseil, incluant la Charte de l'Administrateur et les Chartes des Comités spécialisés qui fixent, notamment, la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement desdits Comités.

Les principales attributions des Comités spécialisés désignés au sein du Conseil de Surveillance, sont comme suit :

Le Comité Audit et Risques

- **Domaine portant sur l'audit :** Le Comité Audit et Risques est chargé d'apprécier le dispositif de contrôle interne au sein de la société. Il a pour mission, notamment, d'examiner les plans d'actions et les rapports de l'audit interne et externe, de valider le programme d'audit interne, d'évaluer les travaux des auditeurs internes et externes et d'émettre un avis sur le choix des auditeurs externes.
- **Domaine lié à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières :** Le Comité Audit et Risques assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, à travers l'analyse des états financiers avant leur publication. Il examine, également, toutes les questions relatives aux comptes et documents financiers pour s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en matière comptable et financière. Le Comité Audit et Risques examine, par ailleurs, les rapports des Commissaires Aux Comptes, et apprécie les résultats de leur vérification et recommandations et assure la mise en œuvre de ces dernières.

- **Domaine relatif à la gestion des risques :** Le Comité Audit et Risques s'assure que la société ait mis en œuvre les pratiques en matière d'identification et de gestion des risques pouvant avoir des incidences importantes sur ses performances ou sur l'atteinte de ses objectifs stratégiques. Il prend connaissance de la cartographie des risques de la société, assiste le Conseil de Surveillance lorsque celui-ci apprécie l'efficacité du système de gestion des risques et valide les plans d'actions permettant d'atténuer et de maîtriser les risques majeurs identifiés.

Le Comité Audit et Risques donne son avis au Conseil de Surveillance et lui rend compte des travaux réalisés dans chacun des domaines suscités.

Les membres constitutifs du Comité d'Audit et Risques sont comme suit :

NOM	PRÉNOM	PRÉSIDENT / MEMBRE	FONCTION MEMBRE
M. BOUKHOU	Mustapha	Président du Comité	Membre du Conseil de Surveillance
M. BAHI	Adil	Membre du Comité	Membre du Conseil de Surveillance
M. CHALACH	Youssef	Membre du Comité	Nommé sur proposition de RCAR, Membre du Conseil de Surveillance
M. KHEMLICHI	Mohammed Jaber	Membre du Comité	Représentant permanent de la CMR, Membre du Conseil de Surveillance
Mme BENKHAYAT	Meriem	Membre du Comité	Nommée sur proposition de Wafa Assurance, Membre du Conseil de Surveillance
Mme. OUMERIJAL DERDEK	Soundous	Membre du Comité	Commissaire du Gouvernement



Management des risques au sein de Marsa Maroc

Pour mieux appréhender les risques liés à ses activités, Marsa Maroc a initié à partir de 2018 une démarche globale de management des risques avec, notamment, la réalisation de la cartographie des risques de l'ensemble des Directions d'Exploitation des Ports et de la Direction Générale, ce qui a permis de :

- Identifier les risques et de les classer en fonction de leur probabilité d'occurrence et de la gravité de leur impact ;
- Mettre en place les dispositifs et plans d'actions adéquats pour la maîtrise des risques et la limitation de leurs conséquences potentielles pour l'entreprise.

La démarche globale de management des risques de Marsa Maroc repose sur les principes fondamentaux suivants. :



- Conformité aux normes et aux meilleurs standards en matière de management des risques, notamment les référentiels ISO 3100 et COSO 2 ;
- Approche par processus couvrant l'ensemble des activités, par conséquent chaque risque identifié est rattaché à un processus et à une activité « source » ;
- Démarche évolutive et itérative permettant de suivre de manière dynamique les risques et leurs dispositifs de maîtrise qui évoluent sous l'influence de divers facteurs internes et/ou externes ;
- Ancrage d'une culture « Risque » basée sur une gestion proactive des activités par les risques.



Organisation de la fonction Management des Risques

La gestion des risques au sein de Marsa Maroc est assurée par l'entité Risk Management. Elle est rattachée à la Direction Audit Interne et Organisation, et est chargée de la mise en place et de l'animation de la démarche de gestion des risques.

Articulation entre le Risk Management et l'Audit Interne

Pour l'élaboration des plans d'audit annuels et la préparation des missions d'audit, l'entité « audit interne » se base sur la cartographie des risques, qui constitue un outil de mise en évidence des risques à traiter en priorité. Par ailleurs, les résultats des missions d'audits sont exploités par l'entité Risk Management, notamment pour la mise à jour et l'actualisation de la cartographie des risques.



Le Comité Stratégie et Investissements

Ce Comité émet un avis sur la stratégie générale de la société et rend compte périodiquement au Conseil de Surveillance de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ladite stratégie.

- **En matière de stratégie :** Le Comité est principalement chargé de formuler au Conseil des avis sur la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques qui lui sont présentées par le Directoire et d'apprécier l'état d'avancement de leur mise en œuvre.
- **En matière d'investissements :** Le Comité donne son avis sur les projets et programmes d'investissements projetés par le Groupe Marsa Maroc et leur financement.

Les membres constitutifs du Comité SI sont comme suit :

NOM	PRÉNOM	PRÉSIDENT / MEMBRE	FONCTION MEMBRE
M. CHERKAOUI	Khalid	Président du Comité	Vice-Président du Conseil de Surveillance
M. EL MDAGHRI	Hicham	Membre du Comité	Représentant Permanent de l'État, Membre du Conseil de Surveillance
M. BOUKHOU	Mustapha	Membre du Comité	Membre du Conseil de Surveillance
M. BAHI	Adil	Membre du Comité	Membre du Conseil de Surveillance
Mme MRIOUAH	Ouafae	Membre du Comité	Représentant permanent du RCAR, Membre du Conseil de Surveillance
M. KHEMLICHI	Mohamed JABER	Membre du Comité	Représentant permanent de la CMR, Membre du Conseil de Surveillance
Mme BENKHAYAT	Meriem	Membre du Comité	Nommée sur proposition de Wafa Assurance, Membre du Conseil de Surveillance

Le Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance

Les principales attributions de ce Comité sont comme suit :

- ▶ **Pour ce qui est du volet « Nomination » :** Le Comité est en charge d'analyser les propositions relatives aux nominations au sein du Directoire, d'émettre un avis sur les propositions relatives à la nomination des membres des organes de gouvernance émanant des actionnaires et de préparer les décisions des organes relatives aux choix des administrateurs, des membres des Comités spécialisés et des membres du Directoire.
- ▶ **Pour ce qui est du volet « Rémunération » :** Le Comité a pour mission d'apprécier la politique générale de rémunération au sein de la société et d'émettre un avis sur les modifications significatives des conditions de rémunération et des dispositions du règlement du personnel de la société.
- ▶ **Pour ce qui est du volet « Gouvernance » :** Le Comité est chargé de suivre les questions relatives à la gouvernance d'entreprise et d'assister le Conseil de Surveillance dans l'adaptation du système de gouvernance de la société afin de l'aligner aux meilleures pratiques internationales. Le Comité réalise également une évaluation périodique annuelle des connaissances, compétences et expériences dont disposent les membres du Conseil de Surveillance et ceux des Comités spécialisés, ainsi que de la structure, taille, composition et efficacité du Conseil de Surveillance et des Comités, au regard des missions qui leurs sont assignées. Le Comité soumet au Conseil toutes recommandations utiles.

Les membres constitutifs du Comité NRG sont comme suit :

NOM	PRÉNOM	PRÉSIDENT / MEMBRE	FONCTION MEMBRE
Mme MRIOUAH	Ouafae	Présidente du Comité	Représentant permanent du RCAR, Membre du Conseil de Surveillance
M. BOUKHOU	Mustapha	Membre du Comité	Membre du Conseil de Surveillance
M. BAHI	Adil	Membre du Comité	Membre du Conseil de Surveillance
M. KHEMLICHI	Mohamed JABER	Membre du Comité	Représentant permanent de la CMR, Membre du Conseil de Surveillance
Mme BENKHAYAT	Meriem	Membre du Comité	Nommée sur proposition de Wafa Assurance, Membre du Conseil de Surveillance

■ Rémunération des administrateurs

Aucune rémunération n'a été allouée par l'assemblée des actionnaires au profit des membres du Conseil de Surveillance.

■ Processus d'évaluation de la performance de l'instance de gouvernance par rapport aux thèmes ESG

▶ Évaluation externe

Une évaluation externe du fonctionnement des organes de gouvernance de la société est réalisée, tous les trois ans, par un cabinet externe avec le concours du comité Rémunerations, Nominations et Gouvernance.

La dernière évaluation externe du système de gouvernance institutionnelle de Marsa Maroc a été réalisée par le Cabinet MAZARS en 2019.

▶ Évaluation interne

Afin de veiller à sa mise en place, l'étude sur l'évaluation du système de gouvernance institutionnelle de Marsa Maroc a recommandé d'inscrire, parmi les attributions du Comité qui a la charge du volet Gouvernance, la réalisation d'une évaluation interne annuelle portant sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et des Comités spécialisés.

La charte du Comité Rémunération, Nomination et Gouvernance est établie dans ce sens et prévoit que ledit Comité est chargé, notamment, d'évaluer annuellement l'efficacité du fonctionnement des organes de gouvernance.

■ Relation avec les actionnaires

Les assemblées générales des actionnaires sont tenues dans le respect des délais de convocation et de publication prévus par la loi.

Les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour des réunions des assemblées des actionnaires sont mis à la disposition de ces derniers, au sein du siège social, et publiés sur le site de la société, conformément à la réglementation en vigueur, notamment :

- ▶ **Le rapport de gestion ;**
- ▶ **Les comptes sociaux et consolidés ;**
- ▶ **Les rapports des Commissaires Aux Comptes.**

Les principaux indicateurs d'activité trimestriels, les comptes semestriels et les comptes annuels sont, également, publiés dans les journaux d'annonces légales, dans les délais et aux conditions de publication prévus par la loi.

► Le Directoire

Le Directoire constitue l'organe collégial qui assure la gestion de la société. Il est investi du pouvoir de représenter la société et de prendre toute décision, dans la limite des attributions qui lui sont fixées par la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, par les statuts de la société, ainsi que par la convention de contrôle entre la société et l'État marocain, représenté par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, en application de la loi 69-00.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance qui confère à l'un d'eux la qualité de Président du Directoire.

Le Directoire a tenu 12 réunions en 2020, avec un taux de présence moyen de 99%.

Membres exécutifs

Le Directoire de Marsa Maroc au titre de l'année 2020 est composé comme suit :

M. Abdelhak BEN DAHMANE

Directeur des Affaires Juridiques



M. Mohammed ABDELJALIL

Président du Directoire



M. Lahcen OUJJA

Directeur de la Performance Opérationnelle



M. Youssef BENNANI

Directeur des Ressources Humaines



M. Said ASBAAI

Directeur de la Réalisation du Projet Tanger Med II



M. Rachid HADI

Directeur de l'Exploitation au Port de Casablanca



Membre	Date de nomination au Directoire	Durée du mandat	Échéance
M. Mohammed ABDELJALIL	23/01/2019	4 ans	2022
M. Said ASBAAI	23/01/2019	4 ans	2022
M. Youssef BENNANI	23/01/2019	4 ans	2022
M. Rachid HADI	23/01/2019	4 ans	2022
M. Abdelhak BEN DAHMANE	23/01/2019	4 ans	2022
M. Lahcen OUJJA	23/10/2020	Durée restante du mandat du Directoire	2022

Rémunération du Directoire

La rémunération des membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance. Elle reste en phase avec celle des autres salariés en suivant la même composition (Échelle, Échelon...) avec une indemnité spéciale dite « de Directoire ».

L'enveloppe globale brute allouée au Directoire - hors Président du Directoire - pour l'année 2020 et hors bonus (gratification, primes de performance), est de 4,9 millions de DH.

Les avantages en nature, à l'instar des autres directeurs incluent une voiture et un logement pour ceux ne bénéficiant pas de l'indemnité de logement.

■ La parité

Le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc est constitué de 4 membres (personnes physiques) et 4 membres (personnes morales) représentés, chacun, par un représentant permanent. Cette instance compte 1 femme parmi les 8 membres, soit un pourcentage de 12%.

Le Directoire est composé de 6 membres de sexe masculin.

L'éthique, une ligne de conduite ancrée chez Marsa Maroc

Marsa Maroc s'est toujours assignée une responsabilité éthique et déontologique avec comme objectif d'entretenir une relation basée sur la confiance, l'intégrité et la transparence avec l'ensemble de ses parties prenantes. Ainsi, le Groupe veille au respect des lois en vigueur et des réglementations de marché.

Par ailleurs, Marsa Maroc s'efforce de lutter contre la corruption par la mise en place de processus clairs et rigoureux au niveau de chaque activité. Marsa Maroc met également en garde ses prestataires externes contre le recours à des pratiques illicites (fraude, corruption, etc.) lors de leur collaboration avec le Groupe.

■ La prévention du délit d'initié

De par sa cotation à la Bourse de Casablanca, Marsa Maroc fait de la prévention du délit d'initié un principe essentiel dans sa déontologie. Le Groupe a ainsi instauré des mesures rigoureuses pour la prévention de ce risque à plusieurs niveaux.

Ainsi, les règles et les principes de fonctionnement relatifs à la communication financière et à la prévention du délit d'initié cadrent les pratiques du Groupe, en référence aux dispositions nationales qui régissent les pratiques de bonne gouvernance, notamment Le Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance d'Entreprise, et les Circulaires de l'AMMC (Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux). Dans ce sens, le dispositif déontologique structuré et transparent que Marsa Maroc a instauré en 2016, intègre parmi ses fondements un code de déontologie et des déclinaisons renforcées, notamment pour certaines fonctions sensibles au sein du Groupe.

La sensibilisation des collaborateurs pour un partage et une appropriation adéquats

Les collaborateurs de Marsa Maroc sont les représentants de sa déontologie à travers un programme de sensibilisation pour renforcer leur adhésion et sont associés aux principes et valeurs du Groupe.

Un séminaire sur la communication financière des entreprises cotées a été organisé en 2016, auprès des cadres supérieurs, couvrant plusieurs métiers de Marsa Maroc tels que la finance, le contrôle de gestion, le juridique et la communication.

Le code de déontologie est diffusé à toutes les personnes identifiées comme « initiées », permanentes ou occasionnelles, de par leur position ou leurs fonctions à Marsa Maroc ou qui gèrent ou disposent directement ou indirectement d'informations privilégiées (financières ou non financières) pouvant avoir une influence significative sur les cours en bourse des titres de l'entreprise.



5.

LE CAPITAL HUMAIN, UN VECTEUR DE CROISSANCE

- Engagés en continu pour le développement des collaborateurs
- Favoriser le bien-être des collaborateurs
- La santé et la sécurité au travail, au cœur des préoccupations du Groupe
- Le respect des droits fondamentaux, une priorité



FOCUS COVID-19

CAPITAL HUMAIN

Les ressources humaines ont été au cœur des préoccupations de la stratégie de réponse de Marsa Maroc à la pandémie de la COVID-19. Le Groupe a ainsi mis au point un plan d'actions axé sur la protection et la préservation de la santé de ses collaborateurs et ses clients mais aussi de son personnel intérimaire et sous-traitant, sur l'ensemble de ses sites opérationnels.

Outre l'organisation optimale des ressources humaines afin d'assurer la continuité du service, le plan d'actions couvrait les aspects relatifs à la sensibilisation des collaborateurs, leur protection, la communication de proximité ainsi que l'accompagnement, la surveillance rapprochée et le suivi de l'état de santé de ses collaborateurs testés positifs.

Bien que la DRH ait continué à assurer l'ensemble de ses services, les indicateurs RH du Groupe, notamment ceux relatifs à la formation, ont enregistré une baisse par rapport aux prévisions et demeurent en deçà de leur niveau habituel. À titre d'exemple, le Groupe prévoyait en 2020 de former pas moins de 90% de son effectif, avec une moyenne de 4 jours de formation par collaborateur. Les indicateurs de formation enregistrés à fin 2020 furent inférieurs aux prévisions, sous l'effet des restrictions sanitaires imposées par la pandémie.

Retrouvez plus de détails sur les réponses du Groupe Marsa Maroc à la pandémie de la COVID-19, ainsi que ses actions en faveur de ses parties prenantes les plus touchées, à partir de la page 27.

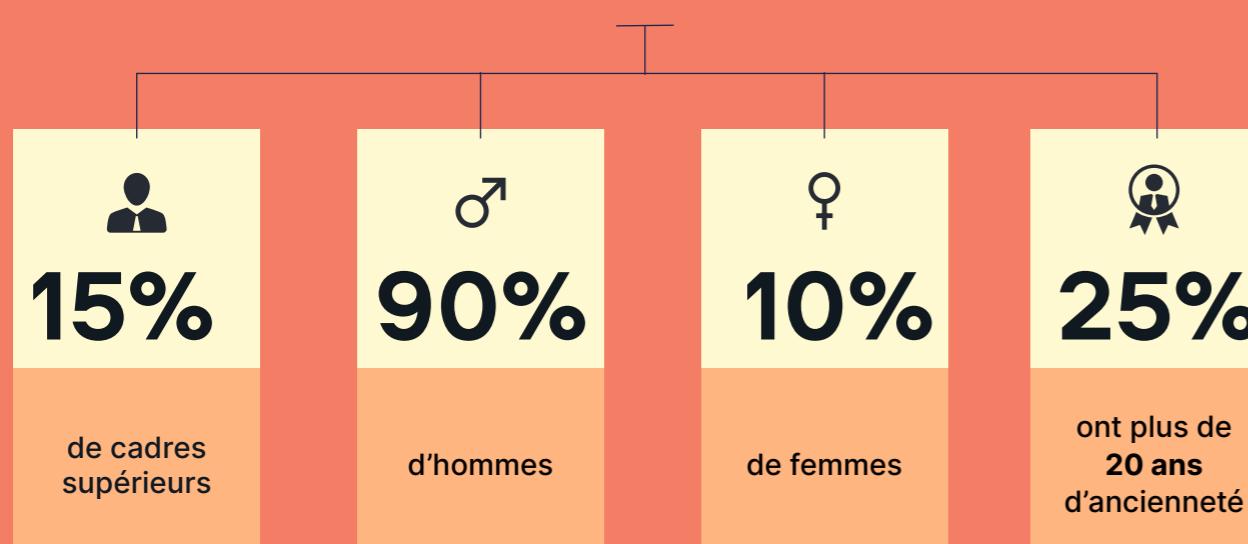
RESSOURCES HUMAINES EN 2020

RECRUTEMENT

264 collaborateurs ont rejoint le Groupe en 2020

FORMATION*

COLLABORATEURS
2 504



1,6%

de la masse salariale

31,5%

de l'effectif a bénéficié d'au moins une formation

3,1 JOURS

de formation par collaborateur

*Le Groupe prévoyait en 2020 de former 90% de son effectif, avec une moyenne de 4 jours de formation par collaborateur. Les indicateurs de formation enregistrés à fin 2020 sont inférieurs aux prévisions du fait des restrictions sanitaires imposées par la pandémie.

INDICATEURS SOCIAUX

0

Jour de grève

72

Représentants du personnel

6%

Taux de turnover

Le Capital Humain en chiffres

	Unité	2018	2019	2020
Effectif du Groupe	nombre	2359	2361	2504
dont femmes	%	11,20%	11,20%	10,22%
Effectif de Marsa Maroc S.A	nombre	2064	2042	1952
dont cadres supérieurs	%	15,20%	15,60%	16,24%
dont agents	%	83,30%	82,50%	81,81%
dont effectif contractuel	%	1,50%	1,90%	1,95%
Effectif de TC3PC	nombre	33	67	85
dont cadres supérieurs	%	42,40%	31,30%	23,53%
dont agents	%	57,60%	68,70%	52,94%
dont effectif contractuel	%	0%	0%	23,53%
Effectif de SMA	nombre	262	246	235
dont cadres supérieurs	%	3,80%	2,80%	2,13%
dont agents	%	96,20%	97,20%	97,87%
Effectif de Tanger Alliance	nombre	0	6	232
dont cadres supérieurs	%	0%	100%	12,50%
dont agents	%	0%	0%	87,50%
Part des statutaires	%	87,60%	87,80%	85,98%
Part des CDI	%	11,60%	11,00%	5,31%
Part des CDD	%	0,80%	1,20%	2,08%
Part des intérimaires	%	0,00%	0,00%	6,63%
Part des métiers d'exploitation et techniques	%	68,60%	69,00%	68,89%
Part des métiers supports	%	24,10%	23,40%	23,92%
Part des métiers maritimes	%	7,30%	7,60%	7,19%
Part des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 5 ans	%	28,30%	31,60%	27,20%
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 5 et 12 ans	%	20,60%	18,40%	28,83%

Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 12 et 20 ans	%	12,80%	12,00%	18,57%
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 20 et 25 ans	%	9,50%	8,10%	9,07%
Part des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 25 ans	%	28,80%	29,90%	16,33%
Effectif des femmes	nombre	264	264	256
dont cadres supérieurs	%	33,00%	34,10%	37,11%
dont agents	%	63,20%	62,50%	59,77%
dont effectif contractuel	%	3,80%	3,40%	3,12%
Nombre de recrutements	nombre	94	121	264
dont cadres supérieurs	%	18,10%	19,00%	11,74%
dont agents (CDD)	%	81,90%	81%	88,26%
Nombre de licenciements	nombre	2	1	5
dont cadres supérieurs	nombre	0	0	1
dont agents	nombre	2	1	4
Nombre de démissions	nombre	5	9	9
dont cadres supérieurs	nombre	4	6	2
dont agents	nombre	1	3	7
Nombre de représentants du personnel	nombre	72	72	72
Nombre de jours de grève	nombre	0	0	0
Nombre total des litiges sociaux, dont ci-après la nature	nombre	28	9	3
Contestation des modalités de calcul de l'indemnité du départ volontaire	nombre	23	3	0
Contestation licenciement	nombre	0	5	1
Accidents de travail ou maladies professionnelles	nombre	2	0	2
Demande de régularisation de la situation administrative et/ou financière assortie ou non de dommages-intérêts	nombre	3	1	0
Contestation d'une décision interne	nombre	0	0	0
Contestation des modalités de calcul du départ négocié	nombre	0	0	0
dont litiges pour abandon de poste	nombre	0	0	0
Nombre d'accidents de travail	nombre	44	47	21

Engagés en continu pour le développement des collaborateurs

Ce sont plus de 2 504 femmes et hommes, liés par des valeurs communes d'engagement, de performance, de responsabilité et de transparence qui constituent le Capital Humain de Marsa Maroc.

Consciente du rôle important de ses ressources humaines en tant que levier de compétitivité et de performance, Marsa Maroc adopte une politique de gestion des ressources humaines dynamique, basée sur une connaissance des compétences et des attentes des collaborateurs, et axée sur la mise en valeur des talents ainsi que la garantie d'un dialogue social constructif.

La politique de gestion des ressources humaines, s'articule autour de 5 axes majeurs :

Une fonction RH de proximité

La politique de gestion des ressources humaines garantit une présence soutenue, auprès des métiers, en support aux managers qui sont les premiers gestionnaires RH à l'écoute des collaborateurs.

Un accompagnement soutenu du développement des compétences et de la gestion de carrière

Marsa Maroc déploie tous les moyens nécessaires pour permettre à chaque collaborateur de piloter son parcours professionnel. La formation est assurée pour tous les collaborateurs, quel que soit l'âge, le statut ou le poste occupé au sein de l'entreprise.

Un système de management performant

Marsa Maroc a mis en place un système de management décentralisé au niveau des terminaux qu'elle gère, associé à des dispositifs de formation et d'accompagnement pour le développement des compétences managériales.

Une innovation collective

Dans la perspective de contribution à la performance de Marsa Maroc, le Groupe encourage continuellement les idées novatrices des collaborateurs.

Une communication transparente

Marsa Maroc a mis en place une stratégie de communication fédératrice, garante de la cohésion et de la motivation des collaborateurs.



“

Notre politique de gestion des ressources humaines vient accompagner Marsa Maroc dans ses ambitions stratégiques. Elle est aussi le reflet de notre volonté de se positionner en tant qu'employeur de référence et d'assurer pour chacun de nos collaborateurs une carrière épanouissante, un bien-être professionnel et personnel, et une fierté d'appartenir à la grande famille Marsa Maroc.

Youssef BENNANI

Directeur des Ressources Humaines
et Membre du Directoire

”



La formation : principal levier pour le développement des compétences des collaborateurs

Marsa Maroc s'est dotée d'une politique de formation à même de répondre aux exigences de performance et d'innovation imposées par son environnement. Elle a défini comme principal objectif de permettre au Groupe de disposer des compétences nécessaires pour assurer son rôle de leader national de la gestion de terminaux portuaires. Les collaborateurs bénéficient ainsi de formations métier, en partenariat avec des ports et organismes internationaux, et de formations transversales dispensées par de prestigieux partenaires nationaux et internationaux.

En complément, et afin d'accompagner les évolutions professionnelles de ses collaborateurs, Marsa Maroc finance partiellement ou entièrement des formations diplômantes (MBA, Masters, etc.).

La politique de formation de Marsa Maroc s'articule autour de 2 axes majeurs :

- **L'accompagnement des compétences managériales :** la préconisation de modules de formation et de coaching adaptés, réalisés par des prestataires de référence ;
- **La montée en compétences :** l'appui des compétences est fait à travers une complémentarité entre les formations internes, visant à transférer le savoir-faire existant, et les formations externes - parmi lesquelles les formations certifiantes - afin de rester en phase avec les évolutions de son environnement.

L'identification des besoins en formation des collaborateurs s'effectue selon une démarche participative associant, d'une part, les orientations stratégiques définies et, d'autre part, les besoins des collaborateurs remontés lors des entretiens annuels d'évaluation. Les réunions tenues par la Direction des Ressources Humaines avec les relais RH présents dans tous les ports, permettent de compléter la remontée de l'expression des besoins et d'aboutir à un plan de formation annuel.



31,5%

des collaborateurs ont bénéficié d'au moins une formation en 2020



3,1

le nombre moyen de jours de formation par collaborateur en 2020



1,6%

est la part du budget formation par rapport à la masse salariale



Le recrutement : outil clé pour accompagner l'évolution des métiers

Consciente que sa performance et sa pérennité reposent avant tout sur la qualité de ses collaborateurs, Marsa Maroc déploie une politique de recrutement à même de répondre aux besoins dictés par le développement de l'activité.

Elle repose sur une présence soutenue dans les différents forums et espaces « Emploi », aussi bien au Maroc qu'à l'étranger. Elle s'appuie également sur une relation étroite avec les grandes écoles marocaines. À cet effet, Marsa Maroc décerne chaque année des prix aux étudiants méritants, dans plusieurs grandes écoles marocaines.

Compte-tenu de la complexité et de la singularité du métier de Marsa Maroc, mais aussi du caractère transversal des projets en son sein, un processus structuré d'intégration est mis en place pour favoriser une prise de fonction fluide et rapide des nouvelles recrues.



La gestion de carrière : pilier de la fidélisation et de la motivation des collaborateurs

Marsa Maroc considère la gestion de carrière comme l'un des facteurs clés du succès de son plan stratégique. Le Groupe croit fermement que la motivation de ses collaborateurs est tributaire de leur capacité à se projeter en matière d'évolution, à avoir une visibilité sur leurs parcours d'évolution ainsi que sur les prérequis à remplir pour évoluer d'un emploi à l'autre.

Ainsi, la gestion des talents au sein de Marsa Maroc s'articule autour de 3 axes :

- Permettre à chacun de ses collaborateurs de piloter son parcours professionnel ;
- Professionnaliser la mobilité interne ;
- Assurer la relève pour les postes critiques et stratégiques à travers un processus spécifique aux hauts potentiels, afin de mieux les identifier, les accompagner et les préparer à leurs rôles futurs.



ZOOM SUR LA POLITIQUE DE MOBILITÉ

La diversité des implantations de Marsa Maroc et la multitude de ses savoir-faire et métiers représentent une opportunité pour ses collaborateurs. Le Groupe adopte une logique de mobilité proactive et structurée, basée sur une approche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, ainsi que sur le développement et la diversification des parcours professionnels des collaborateurs.

Elle est déployée dans une optique d'enrichissement des portefeuilles individuels de compétences, tout en prenant en compte les besoins du Groupe en matière d'effectifs.

Les mouvements peuvent être opérés dans une logique de mobilité horizontale, de redéploiement ou de reconversion.

Dans ce sens, le système de rémunération de Marsa Maroc, composé d'une partie fixe et d'une partie variable, est fondé sur deux principes :

- **Transparence et équité** : le système de rémunération permet de rémunérer chacun à son niveau de contribution, selon des critères objectifs, conformément à la grille des salaires de l'entreprise.
- **Compétitivité et contribution à la performance de l'entreprise** : déterminée à favoriser la culture du résultat en son sein, Marsa Maroc intègre un volet variable lié à la réalisation des objectifs individuels.



ZOOM SUR LE SYSTÈME D'APPRÉCIATION DES PERFORMANCES

■ La rémunération : gage d'équité et de rétribution de la performance

La politique de rémunération de Marsa Maroc est basée sur une approche de reconnaissance de la performance individuelle et collective des collaborateurs. Au sein du Groupe, la rémunération constitue un outil de motivation et de fidélisation des collaborateurs, rétribuant leurs capacités à assurer avec succès leurs missions et les responsabilités liées à leurs postes, eu égard aux enjeux de l'entreprise et à la maîtrise des compétences nécessaires.

À cet égard, Le Groupe considère que chaque collaborateur crée de la valeur et apporte sa contribution aux résultats globaux, et œuvre pour que ses dispositifs de rémunération soient transparents et équitables.

Marsa Maroc, encourage la culture de la performance et du résultat. Son dispositif d'appréciation des performances constitue l'aboutissement de suivi de la contribution et de la performance de ses collaborateurs. Il a pour vocation de reconnaître et de récompenser à leur juste valeur les efforts de chacun.

Ce dispositif d'appréciation des performances s'articule autour de 3 axes :

- Encourager la culture du mérite et de la performance ;
- Vulgariser la fixation et le suivi des objectifs sur l'année ;
- Accompagner les managers dans la pérennisation du système : les managers sont identifiés comme étant la pierre angulaire garantissant le déploiement efficace et pérenne du système d'évaluation des objectifs.

Favoriser le bien-être des collaborateurs

► La protection sociale : une gamme de prestations au service des collaborateurs

Pour accompagner les collaborateurs dans les étapes clés de leur vie et pouvoir faire face à ses aléas, Marsa Maroc dispose d'une offre de protection sociale qui va au-delà des obligations réglementaires et qui couvre plusieurs aspects :

- **Régime de retraite autonome** : assuré par le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) pour les statutaires, la Caisse Marocaine de Retraite (CMR) pour les fonctionnaires détachés et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour les contractuels ;
- **Régime de retraite complémentaire** : il s'agit de la Caisse Nationale de Retraite et d'Assurance (CNRA) pour les collaborateurs statutaires ;
- **Couverture médicale** : assurée par La MODEP, celle-ci compte deux secteurs. Un régime de base, dit secteur commun, et un régime complémentaire, dit secteur mutualiste.

Soucieuse de la santé de ses collaborateurs, Marsa Maroc a organisé en 2020 différentes actions de sensibilisation et de prévention

- Campagne annuelle de vaccination antigrippale
- Visites médicales
- Examens cardiologiques
- Formation en secourisme et sécurité incendie
- Acquisition de tablettes pour les enfants du personnel pour accompagner la scolarité à distance.

► Les œuvres sociales : outil clé pour l'épanouissement des collaborateurs

Soucieuse du bien-être de ses collaborateurs et de leurs familles, Marsa Maroc veille au fil des années à les faire bénéficier de plusieurs actions sociales, telles que :



Omra et pèlerinage : chaque année, une partie des collaborateurs bénéficie d'un voyage aux lieux saints. La majeure partie des frais de voyage inhérents à la « Omra » est financée par l'entreprise. Quant au pèlerinage aux lieux saints, les collaborateurs concernés bénéficient d'une allocation financière et d'un congé supplémentaire pour effectuer le voyage dans les meilleures conditions.



Salles/clubs de sport : Marsa Maroc participe aux frais d'abonnement de ses collaborateurs à un large choix de salles et clubs de sport. Les enfants du personnel bénéficient également de prix avantageux pour pratiquer certaines disciplines sportives telles que le judo, la natation et le basketball.



Enfants primés : les enfants des collaborateurs ayant obtenu d'excellents résultats sont primés via des bons d'achat distribués à l'issue de chaque année scolaire.



Prêts et conventions avec les banques : Marsa Maroc contribue au financement de l'accès au logement de ses collaborateurs, en prenant en charge une partie des intérêts sur les prêts immobiliers. Marsa Maroc a également établi un ensemble de partenariats avec des établissements bancaires, au profit de ses collaborateurs, leur permettant ainsi de bénéficier de conditions préférentielles.



Sorties culturelles et sportives : tout au long de l'année, Marsa Maroc fait profiter ses collaborateurs et leurs familles de tickets gratuits pour assister à des manifestations culturelles et sportives (cinéma, pièces théâtrales, spectacles pour enfants, matchs de football, tournois de tennis, etc.).



Colonies de vacances : les enfants des collaborateurs de Marsa Maroc bénéficient, lors des vacances scolaires d'été, de séjours en colonies de vacances dans diverses régions du Royaume.



Estivage : Marsa Maroc contribue à l'épanouissement de ses collaborateurs à travers des séjours dans ses centres d'estivage et/ou des complexes touristiques dans diverses villes du Royaume.



Étant donné les circonstances exceptionnelles en 2020, la cadence de réalisation de certaines actions a été fortement réduite en raison des restrictions imposées par les autorités sanitaires, notamment en termes de confinement, de déplacements inter-villes des personnes et de mesures de distanciation sociale.

Ainsi, et à titre d'exemple, l'opération de visite des lieux saints a été considérablement limitée à quelques voyages « Omra », réalisés entre les mois de janvier et mars 2020, et ce avant les décisions de fermeture des frontières du pays. Quant à l'opération d'estivage 2020, elle a été réalisée dans l'application stricte des mesures sanitaires (distanciation sociale, mesures barrières).

Pour l'action relative aux colonies de vacances, elle a été déprogrammée en 2020 suite aux recommandations des autorités compétentes.

Ainsi, et compte tenu du contexte sanitaire lié à la COVID-19, imposant des modes de scolarisation à distance, Marsa Maroc a initié une large action de distribution de tablettes tactiles, en vue de soutenir la scolarisation des enfants de ses collaborateurs.

La santé et la sécurité au travail, au cœur des préoccupations du Groupe

Marsa Maroc place la santé et la sécurité de ses collaborateurs en tant que priorité de premier rang. Le Groupe veille ainsi à ce que l'ensemble de ses sites soient sécurisés et sûrs, pour la totalité des personnes qui y exercent.

Le système de management de la santé et sécurité des personnes (SST) mis en place par le Groupe, est basé sur la prise en compte des différents aspects spécifiques liés à l'activité du Groupe. Il repose sur l'identification, l'évaluation et la maîtrise des risques professionnels auprès de tous les collaborateurs, de l'ensemble des sites. L'objectif majeur est de prévenir la survenance d'accidents du travail, d'améliorer les conditions de sécurité aux postes de travail et de renforcer la capacité à réagir face aux accidents et situations d'urgence.

L'engagement de Marsa Maroc consiste donc à véhiculer une culture SST, impliquant l'ensemble des collaborateurs et des sous-traitants, pour que chacun adopte une approche proactive vis-à-vis de sa propre sécurité ainsi que celle de ses collègues.



- L'ensemble des ports opérés par Marsa Maroc est certifié selon le référentiel international OHSAS 18001 et/ou ISO 45001 « Système de Management de la Santé et Sécurité du Travail »

Marsa Maroc a obtenu, pour les activités et processus de l'ensemble de ses sites opérationnels, la certification selon le standard international OHSAS 18001.

En amont de cette certification, Marsa Maroc a réalisé une analyse des risques auxquels sont exposés ses collaborateurs. Cette analyse, mise à jour annuellement, a permis d'avoir une approche préventive de la démarche SST et d'identifier les risques les plus significatifs. Une veille légale et réglementaire en matière de santé et de sécurité au travail est assurée afin de se conformer, à la fois aux textes applicables aux activités du Groupe, mais aussi aux exigences des autorités portuaires.

La dynamique d'amélioration continue, préconisée par le système de management SST, incite les équipes locales de chaque port, sous l'égide de la Direction de la Performance Opérationnelle au niveau central, à effectuer périodiquement des audits internes et externes pour s'assurer de la mise en œuvre effective des dispositions du système.

► Le plan d'action SST : Une déclinaison de l'engagement de Marsa Maroc

Le système de management de la santé et sécurité prévoit un plan d'action annuel pour la maîtrise des risques identifiés par port, selon la nature de l'activité et les dangers y afférents. À cet égard, les plans d'actions intègrent une multitude d'actions qui concourent à couvrir la majorité des risques auxquels les collaborateurs et les prestataires externes sont exposés, telles que :

- La formalisation des processus et la mise à jour des consignes de travail ;
- L'organisation de sessions de formation et de sensibilisation au profit des collaborateurs et du personnel sous-traitant ;
- L'amélioration continue de la qualité des Équipements de Protection Individuelle (EPI) des collaborateurs ;
- Le renforcement des dispositifs de lutte contre les incendies ;
- L'entretien systématique des installations électriques et des dispositifs de sécurité ;
- L'éclairage adéquat des espaces de travail, quais et terres-pleins ;
- Le contrôle réglementaire annuel des engins de levage et des installations électriques.



La lutte contre les incendies

Marsa Maroc a déployé auprès de chaque port les mesures nécessaires pour la lutte contre les incendies, suivant un schéma clairement défini. Ce schéma s'intègre dans le cadre d'un Plan d'Opération Interne (POI), faisant ressortir l'ensemble des scénarios probables et les intervenants en cas d'incendie. Les équipes locales des ports réalisent régulièrement et conjointement avec les autorités portuaires et les équipes de la protection civile, des exercices de simulation afin de se préparer au préalable en cas d'incendie.

► La médecine du travail : Des équipes médicales et des moyens techniques pour la préservation de la santé des collaborateurs

Afin de préserver la santé de ses collaborateurs, Marsa Maroc a mis en place un service médical central avec une dizaine de relais, qui réalisent des prestations médicales sur l'ensemble des villes où le Groupe est présent. Les membres appartenant au service médical assurent une surveillance régulière de l'état de santé du personnel, à travers des visites médicales périodiques, des actions de sensibilisation et de prévention, à travers le dépistage de maladies : bilans sanguins, radiologies, vaccins et visites médicales auprès des médecins spécialistes, et un accompagnement personnalisé lorsque cela est nécessaire par des assistantes sociales permanentes.

FOCUS COVID-19

Pour faire face à la pandémie liée à la COVID-19, un partenariat a été noué avec un laboratoire d'analyses médicales pour la gestion des tests de dépistage des collaborateurs de Marsa Maroc. Le partenariat a pour objectif principal la mise en place, dans les meilleures conditions, des tests PCR et sérologiques au profit des collaborateurs de Marsa Maroc.

Ainsi, et dès la déclaration d'un cas positif, le service médecine du travail se charge de :

- L'orientation du collaborateur vers les unités sanitaires dédiées ;
- La prise en charge, si nécessaire, de l'hospitalisation ;
- Le suivi journalier de l'évolution de son état de santé jusqu'à la reprise du travail.

Le respect des droits fondamentaux, une priorité

Marsa Maroc place le respect des droits fondamentaux, humains et sociaux, tels que définis par la constitution nationale marocaine et les conventions internationales telles que l'Organisation Internationale du Travail (OIT), au cœur des lignes directrices de sa politique de gestion des ressources humaines. Le Groupe porte, ainsi, une attention particulière à l'égalité des chances entre femmes et hommes, à la liberté syndicale ainsi qu'au développement d'un dialogue constructif avec les organisations syndicales représentatives de ses collaborateurs.

Diversité et égalité des chances : un prérequis au sein de Marsa Maroc

Marsa Maroc s'interdit toute forme de discrimination basée sur le sexe, l'âge, le handicap, la religion, l'apparence physique, l'ascendance familiale ou sociale, l'état de santé, l'origine régionale, les opinions politiques et l'appartenance syndicale.

Ce principe est le socle de la politique de gestion de ressources humaines du Groupe et régit tous ses processus de gestion des talents, du recrutement à la formation, en passant par la mobilité et le système d'évaluation de collaborateurs, jusqu'aux systèmes de rémunération et les avantages sociaux.

La politique de rémunération de Marsa Maroc est en phase avec les valeurs de l'entreprise, donnant une importance de premier ordre à l'équité entre salariés et sans discrimination liée au genre, à l'âge, à une situation de handicap, etc.

Le statut du personnel garantit l'ensemble de ces droits à tous les collaborateurs.



ZOOM SUR LES COLLABORATRICES DE MARSA MAROC

La proportion des femmes dans l'effectif global de Marsa Maroc représente près de 10%. Elles sont présentes dans l'ensemble des corps de métiers, de l'exploitation à la maintenance, en passant par les métiers maritimes. Ceci témoigne de l'importance accordée par Marsa Maroc à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

Le Groupe a été, également, parmi les premiers acteurs du secteur portuaire de la place à encourager ses collaboratrices à adhérer et à développer le réseau des femmes portuaires africaines.

Marsa Maroc célèbre chaque année son personnel féminin, à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de la Femme.

Liberté syndicale et dialogue social : des fondamentaux pour le Groupe

Le respect de la liberté syndicale et la promotion de la négociation collective ont contribué à l'affermissement d'une culture forte au sein de Marsa Maroc. Les réunions périodiques avec les partenaires sociaux témoignent de la volonté du Groupe d'adopter une démarche de dialogue et de concertation, dans une approche proactive au niveau de tous les ports où il est présent.

Le dialogue social au sein de Marsa Maroc associe écoute, respect et co-construction. Le dialogue social mené avec les partenaires sociaux favorise une démarche d'information, de consultation et de concertation sur les sujets relatifs à la politique sociale de l'entreprise, ainsi que la politique économique de façon plus large, dans une approche d'amélioration continue des relations professionnelles.

Les sujets traités avec les partenaires sociaux varient selon la conjoncture et abordent principalement la politique sociale matérialisée par les améliorations apportées aux avantages sociaux, les nouveaux besoins en formation et les propositions d'amélioration des conditions de travail.

Les personnes en situation de handicap

Marsa Maroc est engagée à mettre en place les mesures nécessaires en vue de permettre l'accessibilité de ses locaux aux personnes en situation d'handicap afin de favoriser leur insertion professionnelle en cas de recrutement.

6.

ENVIRONNEMENT ET PRÉServation DU MILIEU NATUREL, UNE PRIORITÉ

- La préservation de l'environnement, une orientation stratégique de Marsa Maroc
- Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- Efficacité énergétique
- Réduction et élimination des déchets
- Préservation de la ressource « Eau » et des « Océans »
- Prévention de la pollution du sol



PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE EN 2020



61 482 m³

d'eau consommés

19 807 912 KWh

consommés

Objectif de réduction
de **7% en 2021**



Les émissions globales de GES
(gaz à effet de serre) s'élèvent à

36 229 tCO2e

comptabilisés en 2020
avec une réduction de 4% par
rapport à l'année 2019

Objectif de réduction de **8% sur 10 ans**
(de 2021 à 2030)



4 080 849 litres

de Gasoil consommés

Objectif de réduction
de **2% en 2021**

La préservation de l'environnement, une orientation stratégique de Marsa Maroc

Le Groupe a adopté une démarche structurée et systématique dans le cadre du système de management environnemental, comme énoncé dans sa politique QSE (Qualité – Sécurité – Environnement).

Cette démarche est portée par les équipes locales de chaque port, et encadrée par la Direction de la Performance Opérationnelle au niveau central, afin d'assurer une vision globale et homogène dans tous les terminaux portuaires exploités par le Groupe.

Afin d'atteindre ces engagements, le Groupe travaille sur l'implication de l'ensemble des collaborateurs à travers des actions régulières de sensibilisation.



PO.QSE.GE.STOR.1.1

Casablanca, le 30 JANVIER 2020

POLITIQUE QUALITE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT GENERALE DE MARSA MAROC

Marsa Maroc opérateur portuaire de référence et leader national sur les trafics import-export, est engagée dans une démarche qualité, sécurité et environnement rigoureuse dans le cadre d'un système de management proactif et agile. C'est ainsi qu'elle affirme dans sa Politique Qualité, Sécurité Environnement, sa volonté d'amélioration continue et poursuit son ambition, grâce à des prestations toujours plus rapides, plus sûres et plus efficaces, conformes aux attentes des parties intéressées ainsi qu'aux exigences légales et réglementaires applicables à ses activités.

Notre politique qualité, sécurité et environnement est définie à partir de nos orientations stratégiques et vise les objectifs suivants :

- Satisfaire nos clients et nos parties intéressées pertinentes en leur fournissant des prestations constamment adaptées à leurs besoins et attentes, notamment en termes de compétitivité, de performance et de réactivité ;
- Satisfaire constamment les obligations de conformité applicables dans notre domaine d'activité ;
- Prendre en considération les risques et opportunités en matière de qualité, sécurité et environnement dans la planification et la mise en œuvre de nos processus ;
- Assurer des conditions de travail sûres et saines permettant de préserver la santé et la sécurité du personnel sous la responsabilité ou sous le contrôle de Marsa Maroc ;
- Assurer la consultation et la participation du personnel et de ses représentants dans la gestion du Système de Management de la santé et la sécurité au travail ;
- Protéger l'environnement, prévenir les pollutions et utiliser de façon rationnelle les ressources naturelles ;
- Améliorer continuellement les performances et l'efficacité du système de management QSE ;
- Développer les compétences de nos collaborateurs en lien avec les évolutions technologiques et managériales.

Nous nous engageons à mettre à disposition les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la présente politique et invitons chaque collaborateur à contribuer efficacement à la réalisation des objectifs y afférents.

Le Système de Management Environnemental, un cadre d'action pour minimiser les impacts des activités

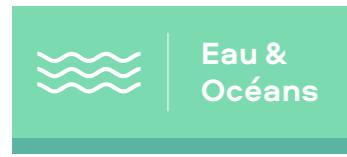
La politique environnementale est déclinée au niveau de chaque terminal portuaire exploité par Marsa Maroc, à travers une organisation intégrée permettant la désignation et la clarification des responsabilités de chaque entité.

► Les aspects environnementaux les plus significatifs



Ressources naturelles (Énergie)

- Consommation d'électricité
- Consommation de Gasoil



Eau & Océans

- Consommation d'eau
- Pollution maritime par déversement de produits dangereux (exemple produits pétroliers)
- Rejet d'eaux polluées suite au lavage des engins



Air

- Émission de gaz à effet de serre suite à la consommation d'énergie
- Émission de poussières lors de la manutention des marchandises en vrac (exemple du soufre au port de Safi)
- Pollution de l'air par contamination de produits gazeux, ou en cas d'incendie



Déchets

- Génération de déchets ordinaires (carton, papier, plastique, bois, débris de produits non dangereux, déchets ménagers)
- Génération de déchets dangereux (huile de vidange, débris de produits dangereux, cartouches et toners utilisés)



Sol

Pollution et/ou contamination du sol par déversement de produits liquides (exemple des carburants ou des produits chimiques)

Aucun litige environnemental impliquant Marsa Maroc n'a été enregistré en 2020.

Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Dans la continuité de ses actions pour la protection de l'environnement, Marsa Maroc a adhéré en novembre 2016 à la charte marocaine en faveur de la logistique verte, à l'occasion du lancement officiel de l'initiative « Moroccan Green Logistics » en marge de la COP22.

Cette charte a pour objectifs principaux d'assurer une mobilisation maximale de la communauté logistique marocaine, autour des actions suivantes :

- **Mettre en place une approche volontariste de mesure de leur empreinte carbone et d'action en faveur du climat ;**
- **Promouvoir les efforts entrepris au niveau national en matière de bonnes pratiques, en termes de « Green Logistics » ;**
- **Anticiper le positionnement du secteur logistique au Maroc par rapport aux opportunités de coopération et de financement prévisibles.**

Dans ce cadre, Marsa Maroc a décidé de réaliser un bilan de Gaz à Effet de Serre (GES), de l'ensemble de ses sites et activités à l'échelle nationale, qui vise à :

- **Comptabiliser les émissions de GES au niveau de ses sites et périmètres d'intervention : Siège social à Casablanca, Ports de Nador, Al Hoceima, Tanger, Casablanca, Mohammedia, Jorf Lasfar, Safi, Agadir, Laâyoune et Dakhla ;**
- **Apprécier la vulnérabilité carbone de ses activités et la dépendance à la consommation des énergies fossiles, principales sources d'émissions ;**
- **Identifier les postes les plus émetteurs par site et les gisements de réduction de GES liés ;**
- **Proposer des orientations stratégiques déclinées en plan d'actions, à court et moyen termes, pour réduire et/ou compenser ses émissions.**

Dans le cadre de son 1^{er} bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), Marsa Maroc a retenu l'année 2017 comme année de référence, afin de suivre ses émissions dans le temps, et de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

En 2020, le bilan GES de Marsa Maroc s'est établit à 36 229 tco2 en baisse de 4% par rapport à l'année 2019.

La méthodologie adoptée dans l'évaluation de l'empreinte carbone de Marsa Maroc, est conforme aux dispositions de l'ISO/TR 14069-2013 et aux directives d'application de la norme ISO 14064-1 de quantification et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

Cette méthodologie permet d'évaluer les émissions de GES, suivant 3 catégories d'émissions :

Scope 1	Scope 2	Scope 3
Émissions directes produites par les sources fixes et mobiles, sous le contrôle de l'entreprise, nécessaires pour ses activités	Émissions indirectes associés à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur, nécessaires aux activités de l'entreprise	Autres émissions indirectement produites par les activités de l'entreprise

Tenant compte du volume global des émissions de GES et de la nature de ses activités, Marsa Maroc a retenu dans le périmètre opérationnel de son bilan de GES les deux catégories d'émissions : Scope 1 & Scope 2.

La comptabilisation des émissions de GES de la Société Marsa Maroc est effectuée par le biais de l'outil mis en place spécifiquement pour le contexte marocain par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement. Cet outil développé en partenariat avec l'Agence française De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) inclut une base carbone nationale de 300 Facteurs d'Émissions dont 150 adaptés au contexte du Maroc.

Efficacité énergétique

L'activité de Marsa Maroc en tant qu'opérateur portuaire nécessite une consommation d'énergie pour mener à bien les différentes activités, telles que la manipulation des marchandises par des engins de levage, l'éclairage des terminaux et bâtiments, etc.

Dans le cadre de sa démarche d'efficacité énergétique, Marsa Maroc a mené au préalable une analyse des principaux postes de consommation d'énergie, en comparant les différentes solutions possibles, avant d'adopter une combinaison judicieuse des sources d'énergie. Cette optimisation est rendue possible grâce au suivi de la consommation d'énergie, par le biais de compteurs, permettant de relever en permanence la

consommation des différents sites et engins. Grâce à ce suivi régulier, Marsa Maroc peut réagir rapidement et ajuster ses actions.

En parallèle à l'optimisation du mix énergétique, les postes à forte consommation énergétique sont identifiés pour déployer des pistes d'amélioration ciblées. Ainsi, Marsa Maroc a entrepris le remplacement de l'ensemble des ampoules de ses sites pour que l'éclairage se fasse progressivement en LED et a déployé, d'une part, des mesures d'économie d'énergie pour le matériel informatique au niveau des bâtiments administratifs et, d'autre part, adopté des horloges astronomiques au niveau de l'éclairage externe des terres-pleins et des quais.

Toujours dans le même domaine, Marsa Maroc a lancé un marché pour la réalisation de l'audit énergétique pour l'ensemble des sites.

Au niveau de la conduite des engins au sein des ports, des modules de formation à une conduite plus respectueuse de l'environnement, ou « éco-conduite », sont organisés au profit des collaborateurs concernés pour réduire la consommation de carburant.

Marsa Maroc a également mis en place des actions afin de sensibiliser ses collaborateurs à l'utilisation rationnelle des radiateurs et climatiseurs, et la limitation de l'utilisation du papier, notamment lorsqu'il est question d'impressions.

Réduction et élimination des déchets

Marsa Maroc a opté pour une gestion optimale des déchets, à travers une traçabilité des volumes, pour agir en amont des déchets et minimiser leur production par catégorie.

Un plan des déchets est défini au niveau de chaque site, selon son activité et la nature des déchets générés. Pour les opérations de maintenance des engins qui génèrent des huiles usées, un traitement spécifique est apporté à travers le stockage dans des fûts, sur des cuvettes de rétention, et leur acheminement par la suite vers les filières de recyclage agréées. Les emballages contenant des solvants et des produits de peinture font également l'objet d'un recyclage, via un prestataire expert dans le domaine. Les batteries usées sont stockées dans des bacs étanches avant leur récupération par un collecteur agréé.

Les déchets bureautiques tels que les équipements électriques et électroniques sont triés, en amont de leur acheminement vers la filière agréée.

Pour les déchets dits banals comme le papier, le carton, le plastique et le bois, ainsi que les déchets ménagers, des bacs dédiés sont disponibles au niveau de chaque port.

Préservation de la ressource « Eau » et des « Océans »

En tant qu'exploitant de terminaux portuaires, Marsa Maroc entreprend des efforts pour la préservation de la ressource « Eau » et des « Océans », portant principalement sur la prévention de la pollution des eaux maritimes. L'analyse des impacts environnementaux a permis d'identifier comme sources potentielles d'une telle pollution, le déversement de produits dangereux causant une pollution maritime (par exemple lors du déchargement des hydrocarbures), le contenu d'un conteneur de produits dangereux ou le rejet d'eaux polluées suite au lavage des engins.

La consommation directe d'eau par le Groupe est limitée à l'usage des sanitaires dans les différents sites. Des actions sensibilisation auprès des collaborateurs sont régulièrement organisées afin de réduire la consommation. Marsa Maroc a mis en place de nouveaux compteurs débitmètres électroniques pour le comptage des quantités d'eau consommées et la détection d'éventuelles fuites, en vue de surveiller cette ressource.

Prévention de la pollution du sol

La pollution du sol est un risque variant selon l'activité de chaque port en fonction des marchandises manutentionnées. À titre d'exemple, au terminal hydrocarbures de Mohammedia, les équipes ont instauré des mesures spécifiques pour répondre à cet enjeu. Des équipements permettant la prévention de ces risques sont présents de manière systématique au terminal, comme l'installation de bacs à sable appropriés. Dans une démarche préventive, des analyses sur des échantillons au sol, le long du tracé du réseau de rejet en mer, sont réalisées. Au port de Casablanca, les produits absorbants sont mis à la disposition des équipes à proximité du quai, ainsi qu'une deuxième remorque basse, pour permettre une meilleure rétention et une intervention efficace en cas de fuite sur un conteneur.

L'ensemble des opérations au moment du soutage (bunkering) des engins flottants de Marsa Maroc par voie terrestre (camion-citerne) est sous surveillance continue. Des tests de simulation des situations d'urgence sont réalisés régulièrement pour former les équipes de première intervention, conjointement avec les équipes de l'autorité portuaire et la protection civile.

Ces exercices visent à susciter les réflexions et les échanges sur des situations inédites et améliorer le dispositif de réponse.

De même, les équipes des ports ont mis en place une base de données à jour de tous les produits chimiques utilisés et les produits chargés ou déchargés au niveau du port, avec vérification de leur FDS (Fiche de Données de Sécurité) pour planifier les plans d'urgence adéquats.



■ Certification ISO 14001 des ports opérés par Marsa Maroc

La certification ISO 14001 est considérée comme le standard international le plus avancé à l'échelle mondiale en matière de préservation de l'environnement. Cette certification 14001, obtenue pour tous les terminaux exploités par le Groupe, a permis de corroborer les efforts déployés tant sur la pertinence de la priorisation des enjeux majeurs liés à ses activités, que sur la qualité de la structuration de son approche de gestion. Les évaluations internes, conjuguées aux audits externes réalisés depuis la certification, visent à s'assurer que le SME (Système de Management Environnemental) répond bien aux exigences les plus strictes. L'implication de plusieurs entités dans cette démarche, a fait bénéficier Marsa Maroc de l'expertise croisée des équipes et a permis aux collaborateurs de s'approcher avec succès les bonnes pratiques du SME.

7.

COMMUNAUTÉS, POUR UN IMPACT SOCIAL POSITIF

- Pour un impact social positif
- Pour la promotion des arts vivants
- Pour la promotion du sport national
- Pour la valorisation du métier portuaire



FOCUS COVID-19

COMMUNAUTÉS

Fidèle aux valeurs d'engagement citoyen et de solidarité qui l'animent depuis sa création, le Groupe Marsa Maroc s'est donné comme objectif de participer à l'élan de solidarité nationale, en contribuant à la lutte pour l'atténuation des effets négatifs de la pandémie sur le développement social du pays. Ainsi, et dans la lignée de l'élan solidarité initié par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, le Groupe a contribué à hauteur de **300 millions de DH**, au profit du fonds spécial pour la gestion de la pandémie de la COVID-19. Les collaborateurs du Groupe ont, quant à eux, contribué à raison de **3 jours de salaire**, soit un total de **3,2 millions de DH** au profit du même fonds.

Dans un autre registre, le Groupe a veillé de manière prioritaire à assurer la continuité de ses activités dans l'ensemble de ses terminaux portuaires, afin

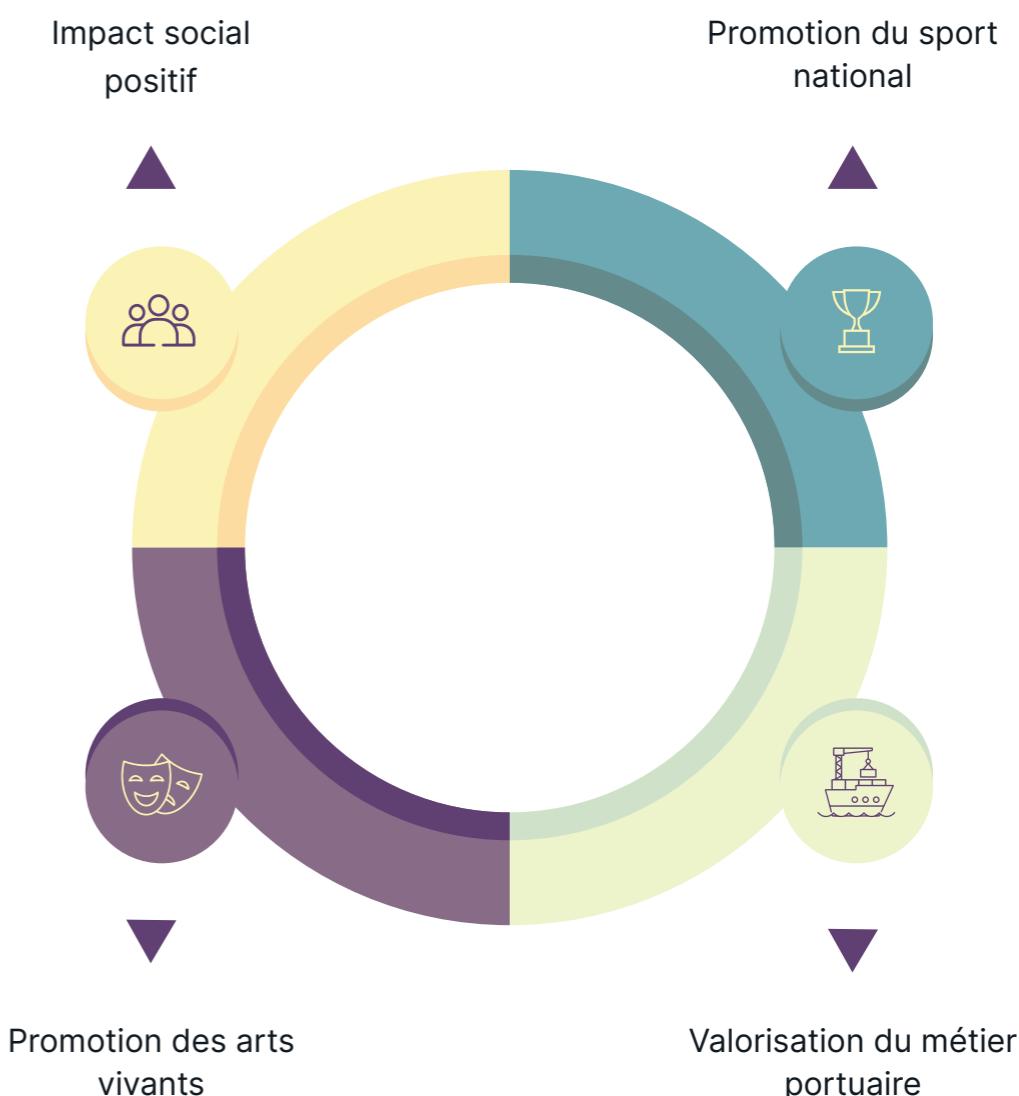
de garantir la poursuite de la chaîne portuaire et par conséquent l'approvisionnement des opérateurs économiques du pays.

Au vu de l'impact des mesures sanitaires sur le paysage sportif et culturel marocain, avec l'annulation ou le report de toutes les manifestations, Marsa Maroc a concentré ses efforts en matière de sponsoring sur des webinaires et évènements virtuels, destinés à la communauté portuaire, logistique et de transport. Le Groupe a toutefois continué à soutenir ses partenaires historiques en matière de sponsoring sportif et culturel.

Retrouvez plus de détails sur les réponses du Groupe Marsa Maroc face à la pandémie de la COVID-19, ainsi que ses actions en faveur de ses parties prenantes les plus touchées, à partir de la page 27.

Depuis sa création, Marsa Maroc participe à l'amélioration de la logistique du Maroc, avec comme objectif d'avoir un impact positif sur la communauté et de mieux s'insérer dans son environnement extérieur, non seulement en tant qu'acteur économique, mais aussi en tant qu'acteur social.

Marsa Maroc a choisi de se focaliser sur 4 axes majeurs, à savoir :



Marsa Maroc privilégie les partenariats ayant le plus grand impact sur la communauté et véhiculant des valeurs communes avec le Groupe.

Pour un impact social positif

Promotion de la scolarité

Depuis sa création, Marsa Maroc s'est engagée en faveur de la scolarisation des enfants en milieu défavorisé, en contribuant à l'effort collectif pour la création d'un environnement scolaire agréable et attractif, ainsi que pour la réduction du taux d'abandon scolaire.

Ainsi, Marsa Maroc a d'abord collaboré à un premier projet social portant sur l'amélioration des conditions d'hygiène et d'accès à l'eau potable dans plusieurs écoles de la région de Tata. Depuis 2016, le Groupe s'est associé à la Fondation Zakoura pour la mise en place d'écoles périscolaires en milieu rural, et ce dans le cadre de l'initiative ANEER - Action Nationale pour l'Éducation de la petite Enfance en zone Rurale - lancée par l'UNICEF et le Ministère de l'Éducation et de la Formation

Professionnelle. Persuadée que la préscolarisation construit les bases d'une éducation réussie, cette initiative permet d'accompagner l'éveil des enfants, de faciliter leur scolarisation dans de meilleures conditions et les prépare à intégrer l'école primaire.

L'année 2020, malgré l'avènement de la pandémie, a été marquée par la poursuite du partenariat avec la Fondation Zakoura Éducation, portant sur une école de préscolaire dans l'une des zones rurales d'El Jadida. Ce projet permet, outre la création de 2 emplois (éducatrices), la préscolarisation sur deux années de 85 enfants âgés entre 4 et 6 ans. Les locaux sont également utilisés pour dispenser des cours d'éducation parentale en faveur de 50 mères.

C'est grâce à l'engagement et au soutien de ses partenaires que la Fondation Zakoura agit quotidiennement en faveur de populations défavorisées, principalement en zones rurales, à travers l'éducation, l'employabilité et l'empowerment. Aujourd'hui, cela fait plus de 4 ans que Marsa Maroc et la Fondation Zakoura sont partenaires, engagées ensemble pour un Maroc meilleur. En 2016, le 1^{er} projet de partenariat a permis la création d'une école de préscolaire au profit de petits enfants âgés de 4 à 6 ans du douar Salam, dans la commune de Bouznika - province de Ben Slimane. Après 2 ans de gestion directe par la Fondation, l'association locale a repris le flambeau et a permis depuis, la scolarisation de plus de 50 enfants chaque année, ce projet a inscrit comme impact en termes de :



En novembre 2018, un 2^{ème} projet préscolaire a vu le jour dans le douar Regagda, dans la commune d'Oulad Ghanem - province d'El Jadida. Là encore, le projet sera repris en gestion par l'association locale, après les 2 ans de gestion par la Fondation, et a inscrit 85 enfants bénéficiaires, soit un objectif réalisé de 113%. Ce même projet a connu une prorogation qui s'étale jusqu'en avril 2021, afin de faire bénéficier nos élèves, leurs parents et la communauté locale du prolongement des cours, et compenser la période de confinement qu'a connu notre pays. En effet, il est important que nos actions soient ancrées dans un objectif de développement durable et de pérennité. Nous sommes très fiers de ce partenariat qui nous permet d'étendre l'accès à une éducation préscolaire de qualité, à plusieurs générations d'enfants.

Mohamed ZAARI

Directeur Général Déploiement des programmes

En 2020, Marsa Maroc a également soutenu l'Institut Tahar SEBTI, dans le cadre de son action pour la promotion d'une éducation de qualité pour tous.

■ Promotion de l'entreprenariat

Marsa Maroc contribue aux programmes de l'association INJAZ, ayant attiré à la promotion de la culture entrepreneuriale auprès des jeunes et à l'encouragement de leur inclusion sociale et professionnelle.

Ces programmes de formation, déployés du primaire à l'université, ont pour objectif de mettre à la disposition des jeunes les outils nécessaires à leur orientation scolaire, leur préparation à l'emploi et au développement de leurs compétences comportementales et entrepreneuriales.

À travers le soutien d'INJAZ, Marsa Maroc participe à l'émancipation entrepreneuriale des jeunes issus de l'école publique marocaine, au développement de leur esprit d'initiative et à leur préparation au marché du travail.

■ Participation au développement social du pays

Marsa Maroc est membre du comité de soutien permanent de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité. Elle accompagne ainsi les programmes de la Fondation, œuvrant principalement pour l'assistance des personnes en situation précaire ainsi que pour le développement durable.

Reconnue d'utilité publique et présidée par SM Le Roi Mohammed VI, cette Fondation s'investit dans la lutte contre la pauvreté et la marginalisation, contribuant ainsi à renforcer la cohésion sociale et à construire les bases d'un développement durable.

FOCUS COVID-19

OPÉRATION « PLAGES PROPRES » DANS UN CONTEXTE DE PANDÉMIE

Partenaire de l'opération «Plages Propres» depuis 10 ans, Marsa Maroc parraine la plage Madame Chouale (Ain Diab Extension), où elle déploie chaque année un plan d'action portant sur plusieurs volets :

- Amélioration de l'accès aux plages, surtout pour les personnes à mobilité réduite ;
- Mise en place de blocs sanitaires pour les estivants, accessibles également aux personnes à mobilité réduite ;
- Mise en place de locaux pour la protection civile et la police, de sentiers en bois, de poubelles, etc. ;
- Équipement de la plage en matériels de sauvetage et de sécurité ;
- Mise en place d'un programme d'animation pour enfants (atelier de recyclage, aire de jeux, etc.).

En 2020, et dans un contexte marqué par la crise sanitaire, Marsa Maroc a adapté son plan d'action en y intégrant des volets relatifs aussi bien à la protection des estivants qu'à leur sensibilisation. En plus des actions classiques, Marsa Maroc a procédé à :

- La séparation de l'entrée et la sortie de la plage par des palissades pour minimiser le contact ;
- La mise en place de produits désinfectants dans différents endroits de la plage ;
- Marquage au sol pour encourager la distanciation sociale ;
- Le renforcement des équipes de sécurité qui avaient également pour rôle de faire respecter les gestes barrières ;
- L'utilisation de la radio-plage pour la sensibilisation des estivants au virus, ses modes de transmission et aux gestes barrières.

Les efforts de Marsa Maroc ont été couronnés, en 2020, par l'obtention du « Label Pavillon Bleu ».

Pour la promotion des arts vivants

Marsa Maroc participe au rayonnement culturel du pays et contribue à l'animation récréative et culturelle de la place. La société apporte ainsi son soutien à plusieurs associations et évènements : pièces théâtrales, spectacles de comédie, spectacles pour enfants, concerts de musique, etc.

L'encouragement de la production nationale est également au cœur des orientations de Marsa Maroc en termes de sponsoring, notamment grâce à son partenariat avec la Fondation des Arts Vivants, qui dénombre plusieurs pièces marocaines dans le programme de son festival annuel.

Pour la promotion du sport

Marsa Maroc contribue à la promotion du sport national à travers le soutien de plusieurs associations et évènements sportifs de premier plan. Le Groupe concentre ses efforts sur une poignée de disciplines sportives telles que le Judo, le Football, le Tennis et la course à pied.

La saison 2019/2020 a marqué le 11^{ème} anniversaire du partenariat entre Marsa Maroc et le Raja Club Athletic (RCA). Un partenariat qui illustre tant de valeurs communes, telles que le leadership, l'expertise et l'excellence.



Pour la valorisation du métier portuaire

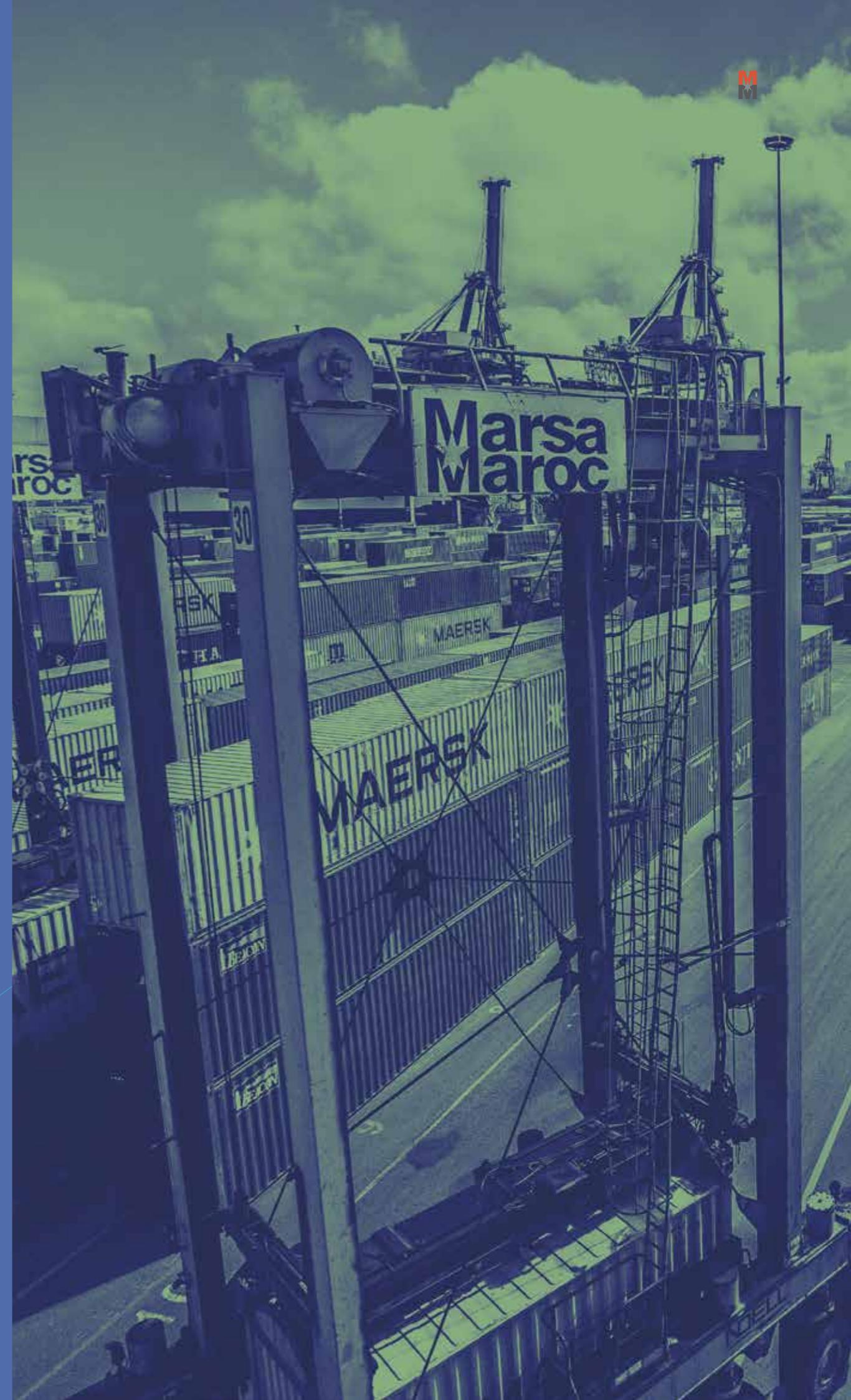
Marsa Maroc apporte son soutien à plusieurs évènements (salons, conférences, etc.) en relation avec le secteur portuaire et de la logistique. L'objectif recherché est de mettre en valeur les avancées du secteur et de contribuer à l'échange entre professionnels du métier autour de problématiques communes.

En 2020, Marsa Maroc a apporté son soutien à plusieurs évènements virtuels sectoriels ayant comme objectifs de rapprocher davantage la communauté portuaire et logistique nationale, en ces temps de pandémie, et de rassembler les acteurs du secteur pour débattre de problématiques communes. Parmi ces évènements, les e-conférences by Logismed et le Hackaton portuaire organisé par l'Agence Nationale des Ports.

8.

ACHATS RESPONSABLES & SATISFACTION CLIENT, ENGAGEMENT DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

- ▶ Partage des principes RSE avec les prestataires externes
- ▶ La qualité de service, au cœur de la stratégie du Groupe
- ▶ Les enquêtes de satisfaction client, un levier d'amélioration des prestations et d'écoute client
- ▶ Respect des engagements contractuels avec les autorités portuaires



FOCUS COVID-19

CLIENTS ET FOURNISSEURS

Dans sa stratégie de réponse à la crise sanitaire, le Groupe Marsa Maroc s'est engagé vis-à-vis de ses clients et fournisseurs afin de répondre au mieux à leurs attentes spécifiques dans le cadre de la gestion des effets de la pandémie.

En ce qui concerne les clients, le Groupe s'est engagé à continuer à offrir les meilleurs niveaux de productivité possibles, compte-tenu des contraintes engendrées par la pandémie. Le Groupe a également lancé des services d'e-paiement et d'e-facturation, pour éviter aux clients des déplacements dans les locaux de Marsa Maroc.

Pour ses fournisseurs, le Groupe a lancé un portail dédié à la dématérialisation de ses appels d'offres et ses consultations, et a accéléré les délais de règlements, notamment pour les PME.

Retrouvez plus de détails sur les réponses du Groupe Marsa Maroc à la pandémie de la COVID-19, ainsi que ses actions en faveur de ses parties prenantes les plus touchées, à partir de la page 27.

Partage des principes RSE avec les prestataires externes

Marsa Maroc s'est dotée d'une politique achat conforme à sa stratégie de développement et qui contribue à l'atteinte de ses objectifs stratégiques, à travers :

- Une satisfaction des besoins des clients internes en termes de qualité, de coûts, de délais, et de respect de l'environnement ;
- Une garantie de la transparence nécessaire à une démarche déontologique ;
- Une fiabilisation et une optimisation du processus des achats.

La politique d'achat de Marsa Maroc s'attache à la conformité de sa chaîne de valeur aux standards sociaux et environnementaux, à travers une sélection rigoureuse des fournisseurs et des sous-traitants en amont. Le Groupe encourage la promotion des principes de la responsabilité sociétale et environnementale chez ses prestataires.

Les prestataires externes souhaitant intégrer l'écosystème du Groupe doivent ainsi veiller au respect de plusieurs aspects sociaux, tels que la conformité réglementaire, en étant en règle auprès des organismes de sécurité sociale, ainsi qu'en souscrivant à une assurance contre les accidents du travail au profit de leurs collaborateurs.

En fonction des risques des différents produits et/ou services achetés, le Groupe exige de ses fournisseurs le respect de mesures rigoureuses en matière de conditions d'hygiène, de santé et de sécurité du personnel sous-traitant, mais aussi en matière de manipulation de déchets dangereux, de propreté du voisinage et de préservation de l'environnement en général, et du milieu maritime en particulier.

Une relation équitable et transparente avec les prestataires externes

Au sein de Marsa Maroc, la fonction achat repose sur des principes d'équité et de transparence avec les fournisseurs et les sous-traitants, se déclinant comme suit :

- **Équité**: inspiré du règlement des marchés publics, le règlement des marchés de Marsa Maroc garantit l'équité de traitement des fournisseurs, dans toutes les étapes du processus d'achat.
- **Délai de paiement**: une attention particulière est apportée à la réduction des délais de règlement des factures. Marsa Maroc met en œuvre toutes les mesures nécessaires, à travers un suivi régulier, pour s'assurer du respect de la réglementation en vigueur. Dans un contexte de crise économique engendrée par la pandémie, Marsa Maroc a accéléré le rythme de paiement de ses fournisseurs afin de les aider dans la gestion de leur trésorerie.
- **Écoute active des fournisseurs**: Le groupe et à l'écoute de ses partenaires dans le but d'améliorer son processus d'achat. Des réunions de coordination peuvent également être tenues, en cas de besoin, entre les représentants du fournisseur ou du sous-traitant et ceux du maître d'ouvrage qui représente Marsa Maroc, et au cours desquelles sont discutés les différents aspects liés à l'exécution du marché ainsi que les voies d'amélioration de la politique d'achat du Groupe.

La qualité de service, au cœur de la stratégie du Groupe

Marsa Maroc place l'amélioration de la qualité de service au centre de ses priorités avec, comme objectif, de créer de la valeur ajoutée pour ses clients en leur offrant un service performant, fiable et à moindre coût.

Conscient que la pérennisation de sa compétitivité passe par la satisfaction des attentes toujours plus exigeantes de ses clients, le Groupe s'emploie chaque jour à améliorer ses performances et l'efficacité de son système de management de la qualité, en apportant à ses clients des solutions personnalisées, dans un esprit de partenariat, et en assurant l'implication et la cohésion des collaborateurs autour de la « culture client ».



■ Certification ISO 9001 des ports de Marsa Maroc

Depuis 2015, l'ensemble des sites opérationnels de Marsa Maroc est certifié selon le standard ISO 9001. L'obtention de ce label couronne les efforts entrepris par le Groupe pour satisfaire les exigences des clients. Des moyens humains, techniques, organisationnels et financiers conséquents sont alloués pour mettre en œuvre les engagements inscrits dans la politique QSE et améliorer ainsi la performance opérationnelle des ports et terminaux gérés par Marsa Maroc.

Les enquêtes de satisfaction, un levier d'amélioration des prestations et d'écoute client

Engagée dans un processus d'amélioration continue, Marsa Maroc conduit régulièrement des enquêtes de satisfaction dans l'ensemble de ses sites opérationnels afin de s'assurer de l'adéquation entre ses prestations de service et les attentes de ses clients. Ces enquêtes permettent de renforcer la relation avec les clients, d'approfondir la compréhension de leurs attentes, en décelant aussi bien les points forts afin de capitaliser dessus, que les voies d'amélioration du Groupe.

Les enquêtes conduites en 2020 révèlent un niveau de satisfaction global de 81% (*), reflétant l'effort consenti par l'ensemble des collaborateurs de Marsa Maroc pour satisfaire les attentes des clients.

“



L'instauration des systèmes de management de la qualité, de l'environnement de la santé et sécurité a eu de nombreux avantages. Elle nous a permis, d'une part, d'améliorer notre performance en interne et d'assurer un environnement de travail sûr à nos collaborateurs et, d'autres part, d'assurer des prestations de qualité conformes aux attentes de nos clients, tout en atténuant nos impacts environnementaux et en respectant les exigences réglementaires liées à notre métier d'opérateur portuaire.

M. Lahcen OUJJA

Directeur de la Performance Opérationnelle
et Membre du Directoire

”

Respect des engagements contractuels avec les autorités portuaires

Exploitant ses ports et terminaux dans le cadre de contrats de concession, Marsa Maroc veille à tisser et à maintenir avec les autorités portuaires, des liens basés sur la transparence, le dialogue et la confiance. Le Groupe assure ses missions dans ses différents sites opérationnels concédés tout en respectant ses différentes obligations contractuelles en tant que concessionnaire.



9.

MATRICE DES CORRESPONDANCES GRI



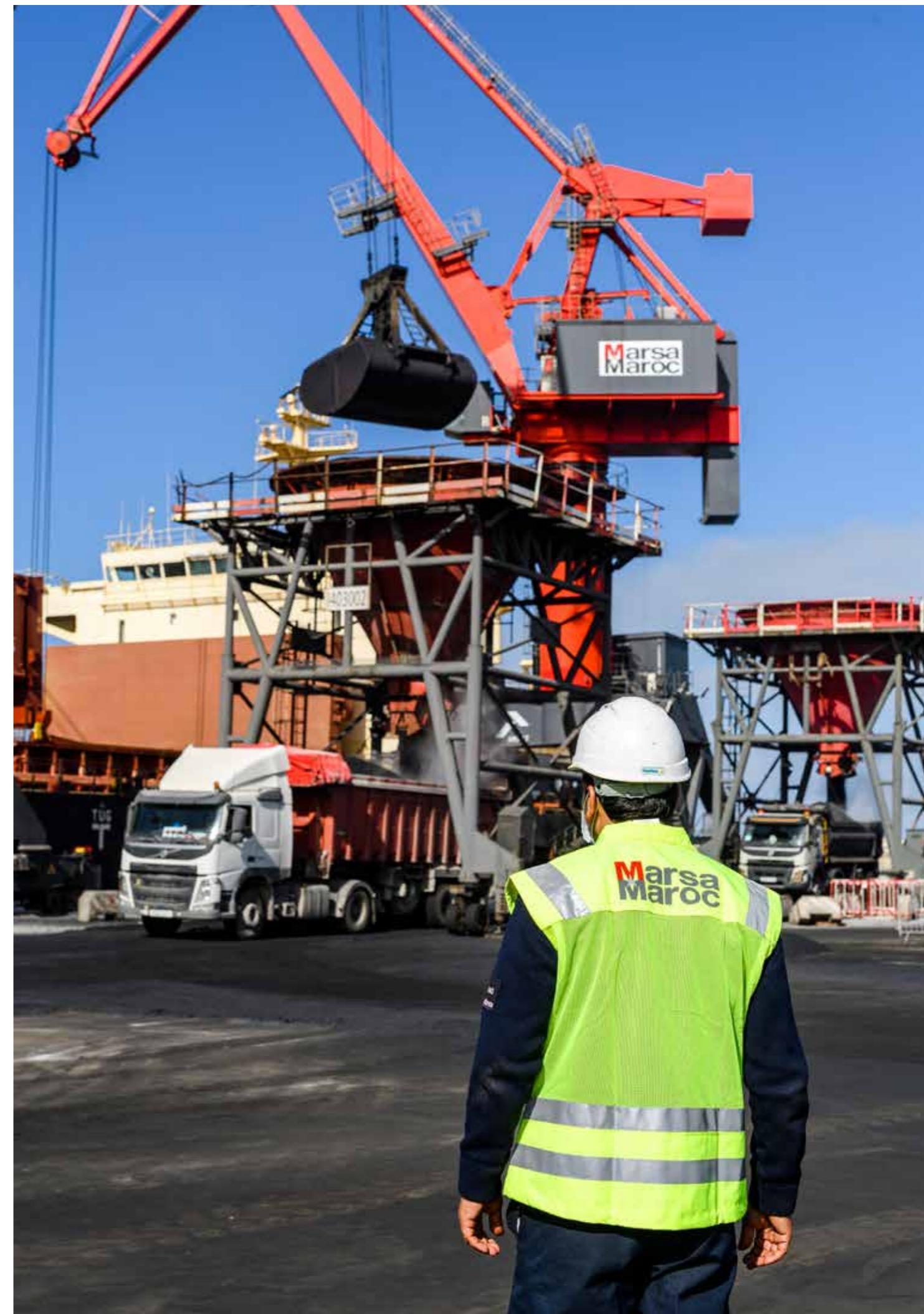
Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° de page	Commentaire
Profil de l'organisation				
102-01	Nom de l'organisation	A propos du Groupe Marsa Maroc	12 à 19	
102-02	Activités, marques, produits et services	A propos du Groupe Marsa Maroc	12 à 19	
102-03	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	Dernière page	228	
102-04	Lieux où se trouvent les activités	A propos du Groupe Marsa Maroc	12 à 19	
102-06	Marchés desservis (répartition géographique, secteurs desservis et types de clients et de bénéficiaires)	A propos de Marsa Maroc	12 à 19	
102-08	Information sur les collaborateurs et les autres travailleurs	Le capital humain, vecteur de croissance	64 à 85	
102-09	Information sur la chaîne d'approvisionnement	Achats responsables & satisfaction client, engagement dans la chaîne de valeur	111, 112	
Stratégie				
102-15	Description des principaux impacts, risques et opportunités	La responsabilité sociétale de Marsa Maroc, une approche stratégique	22 à 29	
Gouvernance				
102-18	Structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance	Vers une meilleure gouvernance	50 à 60	
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	La responsabilité sociétale de Marsa Maroc, une approche stratégique	22 à 29	
102-22	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	Vers une meilleure gouvernance	50 à 60	
102-23	Préciser si le président de l'instance supérieure de gouvernance est également membre de la direction	Vers une meilleure gouvernance	50 à 60	
102-24	Nomination et sélection de l'instance supérieure de gouvernance	Vers une meilleure gouvernance	50 à 60	
102-25	Prévention des conflits d'intérêts au niveau de l'instance supérieure de gouvernance	Vers une meilleure gouvernance	50 à 60	

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° de page	Commentaire
102-26	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'établissement des objectifs, des valeurs, et de la stratégie	Vers une meilleure gouvernance	50 à 60	
102-28	Evaluation de la performance de l'instance supérieure de gouvernance	Vers une meilleure gouvernance	50 à 60	
102-35	Politiques de rémunération de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants	Vers une meilleure gouvernance	50 à 60	
Implications des parties prenantes				
102-40	Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	La responsabilité sociétale de Marsa Maroc, une approche stratégique	22 à 29	
102-42	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	La responsabilité sociétale de Marsa Maroc, une approche stratégique	22 à 29	
102-44	Thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont	La responsabilité sociétale de Marsa Maroc, une approche stratégique	22 à 29	
Pratiques du reporting				
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	A propos de ce rapport	8,9	
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	A propos de ce rapport	8,9	
102-47	Enjeux pertinents identifiés au cours du processus de définition du contenu du rapport	La responsabilité sociétale de Marsa Maroc, une approche stratégique	22 à 29	
102-50	Période de reporting correspondant aux informations fournies	A propos de ce rapport	8,9	
102-51	Date du rapport le plus récent	A propos de ce rapport	8,9	
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	A propos de ce rapport	8,9	
102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	A propos de ce rapport	8,9	
102-55	Index du contenu GRI	A propos de ce rapport	118 à 122	
102-56	Vérification externe			Pas de vérification externe

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° de page	Commentaire
Approche managériale				
103-01	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	La responsabilité sociétale de Marsa Maroc, une approche stratégique	22 à 29	
103-02	L'approche managériale et ses composantes	La responsabilité sociétale de Marsa Maroc, une approche stratégique	22 à 29	
Performance économique				
201-03	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Le capital humain, vecteur de croissance	68 à 85	
Impacts économiques indirects				
203-01	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Communautés, pour un impact social positif	100 à 107	
203-02	Impacts économiques indirects significatifs	Communautés, pour un impact social positif	100 à 107	
Lutte contre la corruption				
205-02	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Vers une gouvernance transparente	50 à 60	
Energie				
302-01	Consommation directe d'énergie	Environnement et préservation du milieu naturel, une priorité	88 à 97	
302-04	Réduction de la consommation énergétique	Environnement et préservation du milieu naturel, une priorité	88 à 97	
Eau				
303-05	Consommation d'eau	Environnement et préservation du milieu naturel, une priorité	88 à 97	

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° de page	Commentaire
Emissions				
305-01	Emissions directes GES (scope 1)	Environnement et préservation du milieu naturel, une priorité	88 à 97	
305-02	Emissions indirectes GES (Scope 2)	Environnement et préservation du milieu naturel, une priorité	88 à 97	
305-03	Autres émissions indirectes (Scope 3)	Environnement et préservation du milieu naturel, une priorité	88 à 97	
Effluents et déchets				
306-02	Poids total de déchets, par type et par mode de traitement	Environnement et préservation du milieu naturel, une priorité	88 à 97	
Evaluation environnementale des fournisseurs				
308-02	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Achats responsables & satisfaction client, un engagement dans la chaîne de valeur	111, 112	
Emploi				
401-01	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	Le capital humain, vecteur de croissance	68 à 85	
401-02	Avantages sociaux accordés aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels	Le capital humain, vecteur de croissance	68 à 85	
Santé et sécurité au travail				
403-02	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	Le capital humain, vecteur de croissance	68 à 85	

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° de page	Commentaire
Formation et éducation				
404-01	Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salariés	Le capital humain, vecteur de croissance	68 à 85	
404-02	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	Le capital humain, vecteur de croissance	68 à 85	
404-03	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	Le capital humain, vecteur de croissance	68 à 85	
Egalité des chances et diversité				
405-01	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Le capital humain, vecteur de croissance	68 à 85	
Confidentialité des données des clients				
418-01	Plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients			Marsa Maroc n'a pas enregistré de plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients en 2020





RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020



RAPPORT DE GESTION



1

PRÉSENTATION DE MARSA MAROC

- ▶ Organigramme
- ▶ Stratégie

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

I ORGANIGRAMME



STRATÉGIE

Le plan stratégique « Cap 15 » déployé par Marsa Maroc en 2008 suite à la réforme portuaire, avait pour finalité de répondre aux objectifs de préservation des équilibres de la société en se focalisant sur les priorités de croissance qu'elle s'était assignée.

En 2017, Marsa Maroc a adopté un nouveau plan stratégique baptisé « Afak 2025 » qui consacre son entrée dans un nouveau cycle de croissance faisant écho aux avancées significatives réalisées durant le plan précédent.

La société ambitionne à l'horizon 2025, de devenir un opérateur portuaire international reconnu et performant, participant d'une manière proactive à l'amélioration logistique du Maroc et de l'Afrique. Dans le sillage de ce plan, Marsa Maroc veillera à maintenir sa position de leader national de la manutention et de la logistique portuaire.

La vision « Afak 2025 » est soutenue par 3 axes stratégiques majeurs :

- **Renforcement de la position d'opérateur portuaire leader au Maroc**

Ce plan veille dans un premier temps, à ce que Marsa Maroc soit partie prenante des mutations que connaît le paysage portuaire national induites notamment par la mise en service prévue durant la prochaine décennie, de plusieurs infrastructures portuaires de nouvelle génération : Safi Grand Vrac, Nador West Med, Kenitra Atlantique et Dakhla Atlantique et ce, en obtenant de nouvelles concessions à même de maintenir et de renforcer sa position de leader national.



- **Établissement d'une présence significative en Afrique**

Ce plan vise également à capitaliser sur le savoir faire de Marsa Maroc afin de diversifier géographiquement son portefeuille d'activités et la positionner en tant qu'opérateur portuaire multitrafic reconnu au niveau continental, notamment par l'obtention de concessions portuaires et la participation à des projets structurants en Afrique.

- **Participation à l'amélioration de la logistique**

Enfin ce plan s'attache, grâce à la présence stratégique de Marsa Maroc dans les principaux ports du Maroc, à assurer le rôle de celle-ci en développant et diversifiant ses activités et ce, par sa participation à l'amélioration de la logistique.



2

FAITS MARQUANTS

- ▶ Activité et développement
- ▶ Certification et labellisation
- ▶ Communication

ACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT

■ Préparation de la mise en service du Terminal à Conteneurs 3 de la filiale Tanger Alliance

Les préparatifs au Terminal à Conteneurs 3 (TC3) de la filiale Tanger Alliance au port de Tanger Med II, se sont poursuivis à une cadence soutenue durant l'année 2020, pour être prêt pour la mise en service commerciale programmée le 01 janvier 2021. C'est ainsi que Tanger Alliance a accueilli avec succès le 22 décembre 2020 au sein du TC3, son premier navire test en conditions réelles.

Dans le cadre de ce projet dont l'investissement global s'élève à près de 180 millions d'Euro, la filiale Tanger Alliance s'est engagée, en vertu des termes de la convention de concession qui la lie à TM2 (concédant) et TMPA (autorité portuaire), à mettre en place l'ensemble des superstructures, des équipements et des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement du terminal.

Aussi les travaux de génie civil relatifs principalement à la réalisation d'un terre-plein sont quasiment achevés. Pour ce qui est de la construction des bâtiments techniques (ateliers, vestiaires, etc), leur livraison est programmée au premier trimestre 2021.

En ce qui concerne les équipements, Tanger Alliance a réceptionné et mis sur rails entre août et octobre 2020, 6 des 8 portiques de quai destinés à équiper le TC3. Du constructeur allemand - LIEBHERR, ces portiques (STS) permettent la manutention de conteneurs en mode twin-lift, le chargement et déchargement des plus grands porte-conteneurs au monde. La réception des deux derniers portiques est prévue au cours du premier trimestre 2021. Outre ces portiques, le TC3 est doté de 24 portiques de parc (RTG), 4 tracteurs (reach-stackers) et 2 chariots éléveurs, tous de la marque finlandaise KONECRANES, ainsi que 40 camions de la marque Terberg.

La mise en service prévue le 1^{er} janvier 2021 concerne une large partie du terminal, la mise en service de l'ensemble étant prévue au plus tard en juin 2021. Le terminal offrira à terme une capacité de 1,5 million d'EVP.

■ Contribution de Marsa Maroc au fonds spécial pour la gestion de la pandémie Covid-19

Marsa Maroc a participé à l'élan de solidarité nationale initié par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste, en faisant un don de 300 millions de dirhams au profit du fonds spécial de gestion de la pandémie de la Covid-19.

Par ailleurs, les collaborateurs se sont également joints à cet élan de solidarité en contribuant par 3 jours de salaire au profit du même fond, pour un total de 3,2 millions de dirhams.

■ Déploiement du portail achats de Marsa Maroc

Durant le deuxième trimestre 2020, Marsa Maroc a activé un premier chantier de son plan de transformation digitale par la mise en ligne et le déploiement de son portail achats dédié à la dématérialisation des appels d'offres et consultations en premier lieu sur les sites de la Direction Générale et du port de Casablanca, puis sur l'ensemble de ses terminaux.

Ce portail répondant aux exigences de confidentialité et de sécurité informatique, a pour finalité de permettre aux fournisseurs de Marsa Maroc d'accomplir en ligne, les différentes formalités afférentes au processus d'achat.

En phase avec les principes de transparence, d'équité sur lesquels repose la politique d'achat de Marsa Maroc, la société entend par le déploiement de cette plateforme, optimiser son processus d'achat par la réduction des délais d'aboutissement de ses procédures et des coûts qui en résultent aussi bien pour elle que pour ses fournisseurs.

■ Lancement des services e-paiement et e-facturation

Depuis juillet 2020, Marsa Maroc toujours soucieuse d'offrir à ses clients des prestations de qualité et dans le cadre de sa politique de transformation digitale, a déployé grâce au concours du Centre Monétaire Interbancaire (CMI), les services de paiement en ligne suivants :

- e-banking pour le paiement sur sites bancaires ;
- m-banking pour le paiement sur application mobile des banques ;
- e-paiement sur le site web Marsa Maroc pour le paiement par carte bancaire nationale ou internationale.

En outre, le service e-facturation est opérationnel sur les ports de Casablanca et Agadir depuis juin 2020.

Ces projets de digitalisation qui concourent à l'amélioration de l'expérience client, entrent dans le cadre du plan de transformation digitale initié par Marsa Maroc et ayant pour principaux objectifs, l'amélioration de la performance et la création de la valeur.

■ Amélioration de la performance opérationnelle

Le 30 novembre 2020 a été marqué par le déploiement de la démarche d'amélioration de la performance opérationnelle dans l'ensemble des sites de Marsa Maroc.

Baptisée « Itqan », cette démarche vient matérialiser un des axes transversaux du plan stratégique « Afak 2025 » mis en œuvre par la société.

Elaborée en interne, la démarche « Itqan » vise l'implication de l'ensemble des collaborateurs de la société pour l'atteinte de l'excellence opérationnelle, conjointement et de manière structurée et standardisée dans tous ses terminaux.

À travers cette démarche, Marsa Maroc ambitionne d'améliorer en continu sa performance opérationnelle pour tendre vers l'excellence opérationnelle et ce, afin de répondre aux exigences de qualité de ses clients, de garantir un environnement de travail sain et motivant pour ses collaborateurs et d'utiliser de manière optimale ses ressources.

■ Émission par TC3PC d'un emprunt obligataire

En décembre 2020, la Société Terminal à Conteneurs 3 du Port de Casablanca, filiale du Groupe Marsa Maroc, a lancé avec succès un emprunt obligataire d'un montant de 1,4 milliard de dirhams auprès d'investisseurs marocains qualifiés.

Avec un amortissement linéaire de 700 millions de dirhams sur 5 ans et 700 millions sur 10 ans, cette levée de fonds a permis à la société TC3PC de rembourser d'une part, le reliquat de l'avance en comptes courants d'associés faite par Marsa Maroc en 2013 pour le financement de son programme d'investissement initial et d'autre part, le paiement total par anticipation de l'emprunt bancaire contracté par la filiale en 2016.

Le Groupe Marsa Maroc, à travers cette émission, reprofile ainsi sa structure financière et optimise le coût de son endettement.

I CERTIFICATION ET LABELLISATION



■ Certification du système de management QSE de la Direction Générale de Marsa Maroc

Le système de management QSE de la Direction Générale de Marsa Maroc a été certifié en date du 7 février 2020 selon les référentiels ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001.



■ Certification du SMI QSE du port de Casablanca selon les nouvelles versions

Marsa Maroc s'inscrivant dans un processus d'amélioration continue, poursuit son engagement de fournir à ses clients des prestations aux dernières normes et standards internationaux.

Ainsi la Direction d'Exploitation au Port de Casablanca s'est vue décerner la certification de son Système Management Intégré Qualité, Santé/Sécurité et Environnement (SMI-QSE) selon la nouvelle version 2015 pour les normes ISO 9001 et ISO 14001 et ISO 45001 - version 2018 (norme antérieurement dénommée OHSAS 18001 avant migration du référentiel).

De ce fait, les trois systèmes QSE des Départements Terminal à Conteneurs, Terminal Polyvalent et Terminal Voiturier du port de Casablanca ont vu leur intégration en un seul Système Management Intégré, baptisé SMI-QSE-DEPC.

I COMMUNICATION

■ 1^{er} Hackathon “Smart Port Challenge”

Marsa Maroc est partenaire du Hackathon “Smart Port Challenge”, organisé par l’Agence Nationale des Ports (ANP) et Portnet en partenariat avec l’Alliance Mondiale pour la Facilitation du Commerce qui s’est tenu en ligne du 18 décembre 2020 au 29 janvier 2021.

Cette première édition du concours virtuel international d’innovation, a connu la participation de plus de 500 challengers porteurs de projets venus de 10 pays, ayant soumis plus de 74 projets innovants pour relever les défis du secteur portuaire.

■ Web conférences de LOGISMED

Marsa Maroc est partenaire de la série des 9 web-conférences programmées mensuellement par Logismed à partir de Décembre 2020.

L’occasion pour Marsa Maroc, durant ces visioconférences animées par des experts nationaux et internationaux et qui traiteront de diverses thématiques ayant trait au secteur de la logistique au Maroc et dans la région, d’affirmer son image en tant que leader du secteur portuaire national et son ambition de devenir à terme, un opérateur portuaire de référence à l’échelle régionale.



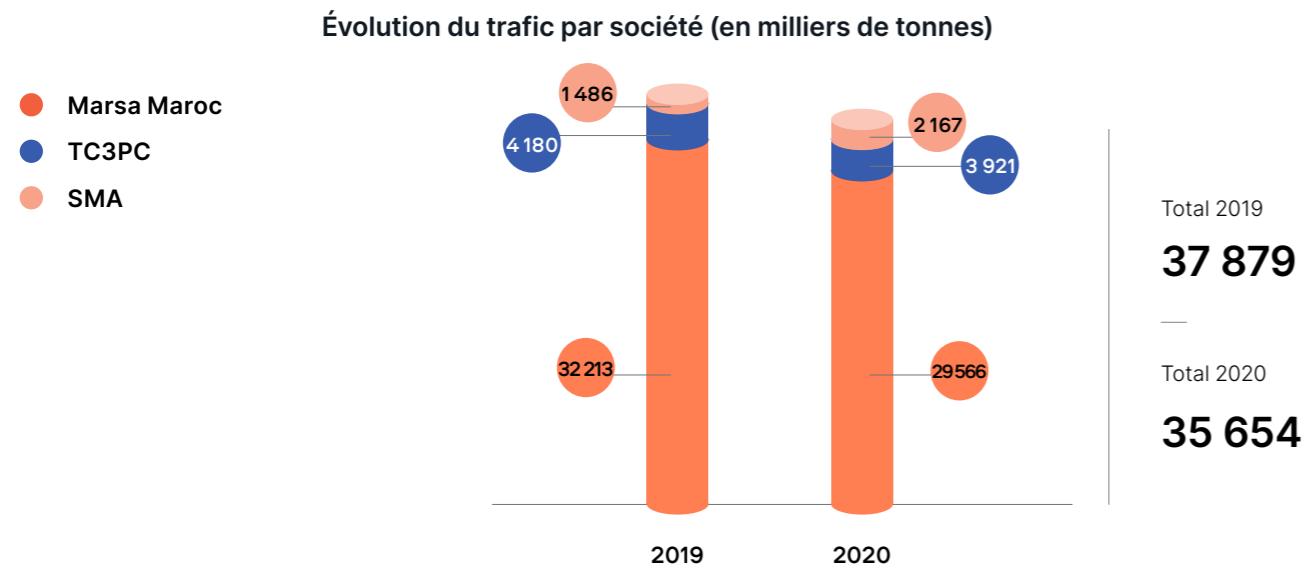
8

RÉALISATIONS DE TRAFIC

TRAFIG TRAITÉ PAR LE GROUPE MARSA MAROC

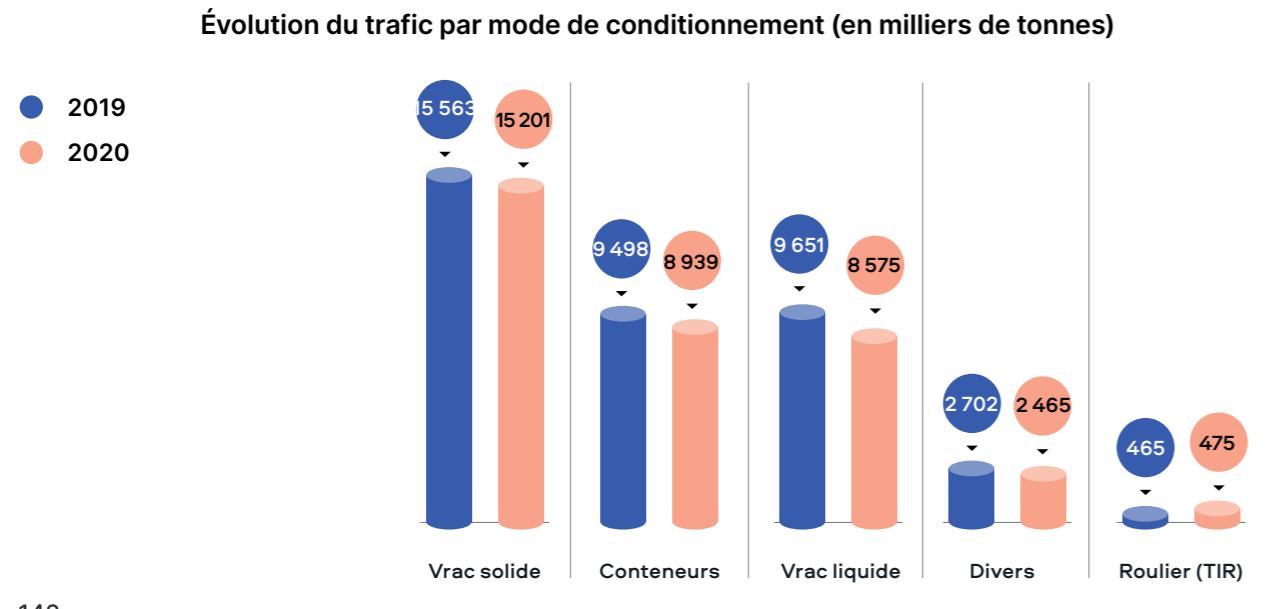
Le trafic global traité par le Groupe Marsa Maroc à fin 2020 s'est élevé à 35,7 millions de tonnes contre 37,9 millions de tonnes réalisées en 2019, soit une baisse de 6% expliquée principalement par la crise sanitaire et ses différents impacts.

Trafic par société en 2020



Trafic par segment d'activité

Par mode de conditionnement, le volume traité par le Groupe Marsa Maroc en 2020 reste dominé par le vrac solide qui s'accapare 43% du trafic global, suivi du trafic conteneurisé (25%), du trafic vrac liquide (24%) et du trafic conventionnel (7%). Le trafic roulier ne représente que 1% du trafic total.



Le segment du vrac solide

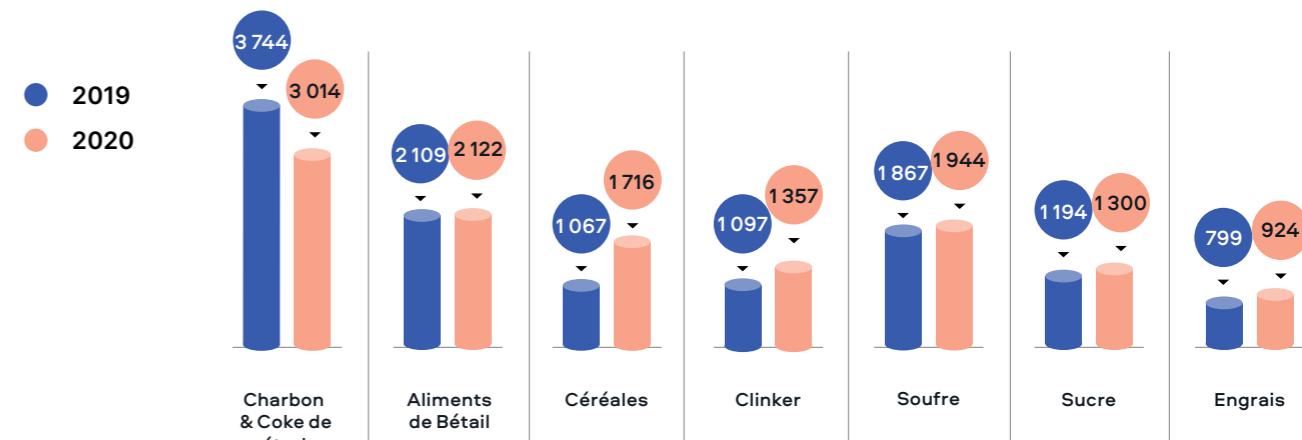
Le trafic de vrac solide traité par le Groupe Marsa Maroc à fin 2020 a atteint un volume de 15,2 millions de tonnes contre 15,6 millions de tonnes pour l'année précédente, enregistrant une baisse de 2%. Ce segment est dominé par le charbon et coke de pétrole (20%), les aliments de bétail (14%), le soufre (13%), les céréales (11%), le clinker (9%) et le sucre brut (9%).

Les variations par rapport à 2019 s'expliquent principalement par :

- La baisse des trafics de charbon et coke de pétrole, avec l'arrêt du trafic exceptionnel de charbon traité en 2019 pour le compte de la centrale thermique de Safi, suite à la mise en service par SAFIEC du nouveau terminal charbonnier au sein du port de Safi Atlantique en mars 2020 (-730 KT) ;
- La baisse du trafic de sel à l'export suite à une concurrence internationale accrue (-593 KT) ;
- Le recul du trafic de barytine en raison de la baisse de la demande sur le marché international provoquée par la chute des cours du pétrole (-543 KT).

Ces baisses ont été partiellement atténues par la hausse des trafics de **céréales (+650 KT)**, de **clinker (+260 KT)** et de **gypse (+207 KT)**.

Évolution des principaux trafics en vrac solide (en milliers de tonnes)



Le segment du trafic conteneurisé

Le trafic des conteneurs traité en 2020 par le Groupe Marsa Maroc a atteint 922 KEVP contre 982 KEVP en 2019, enregistrant ainsi une baisse de 6% comparativement à l'année précédente. Cette baisse s'explique par le retrait du trafic Marsa Maroc au port de Casablanca de 7% suite à la baisse globale du trafic du port ainsi que par la suppression d'une ligne maritime par un client de Marsa Maroc.

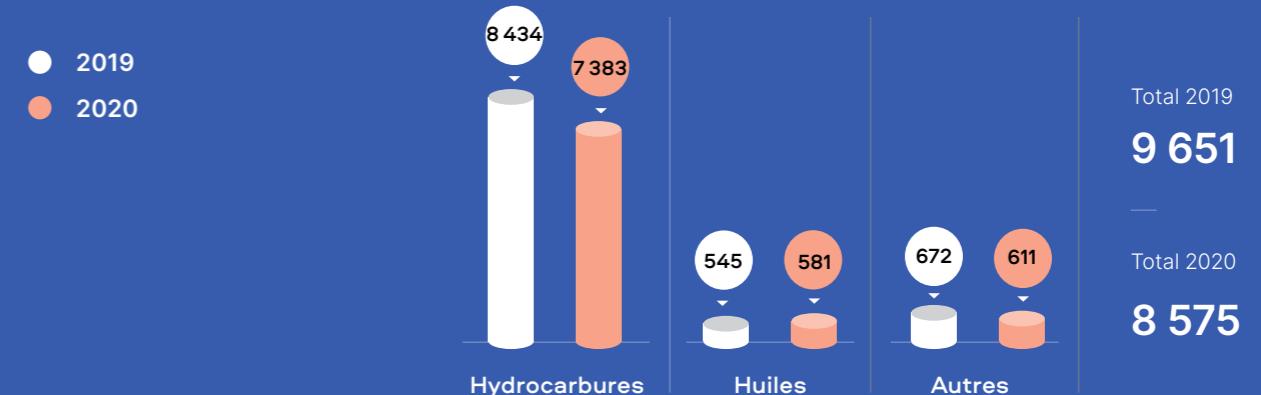
Evolution du trafic des conteneurs (en EVP)

	2020	2019
DEPC	310 178	342 880
TC3	427 831	451 288
Port de Casablanca	738 009	794 168
DEPA	120 244	167 386
SMA	53 531	10 532
Port d'Agadir	173 775	177 918
Port de Nador	9 731	7 425
Autres (Laayoune et Dakhla)	21	2 066
Total Trafic	921 536	981 577

Le segment du vrac liquide

Le trafic de vrac liquide (en particulier les hydrocarbures qui représentent 86%) a été sensiblement impacté par les mesures de confinement édictées par l'état d'urgence sanitaire et a atteint un volume de 8,6 millions de tonnes contre 9,7 millions de tonnes en 2019, marquant ainsi une baisse de 11%.

Évolution des produits en vrac liquide (en milliers de tonnes)

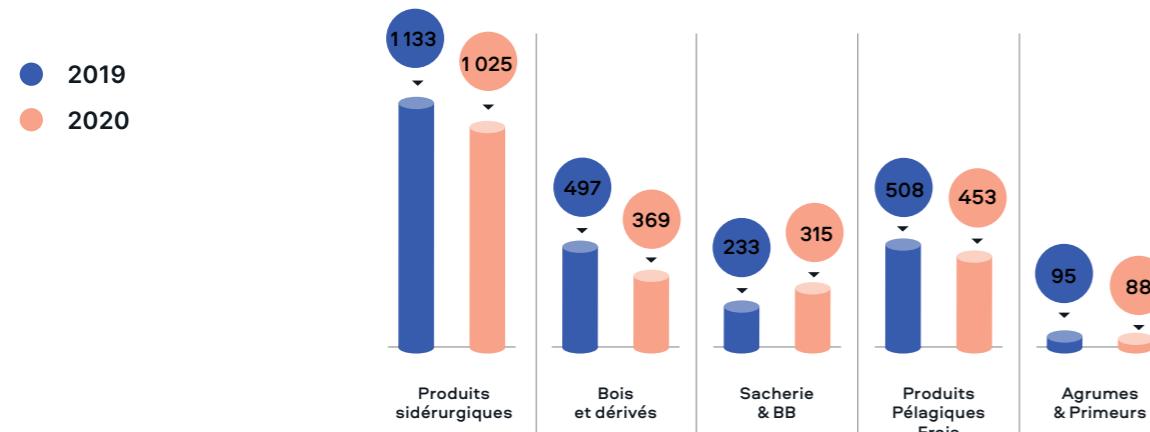


Le segment du trafic conventionnel

Le trafic conventionnel traité par Marsa Maroc et ses filiales en 2020 a atteint 2,5 millions de tonnes contre 2,7 millions de tonnes en 2019, soit une baisse de 9%.

Le trafic conventionnel a été marqué par le recul du trafic des produits sidérurgiques -8% et du bois & dérivés -26% suite à la baisse d'activité du secteur de BTP et du secteur automobile causée par les crises économique et sanitaire.

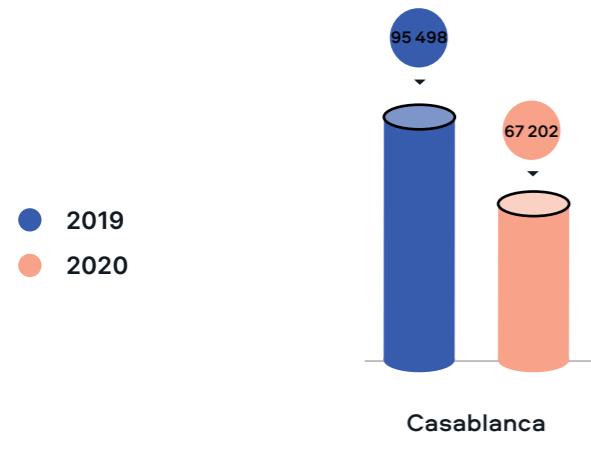
Evolution des principaux trafics en mode conventionnel (en milliers de tonnes)



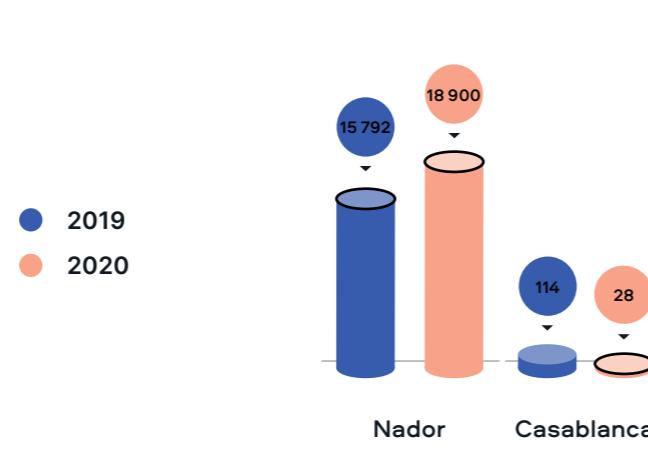
Le segment des véhicules neufs et TIR

Le trafic des véhicules traité par Marsa Maroc en 2020 a été fortement impacté par la crise économique due à la pandémie (chute des ventes de véhicules neufs de 20% et déstockage des concessionnaires), et s'est élevé à 67 milliers d'unités contre 95 milliers d'unités en 2019, soit une baisse de 30 % par rapport aux réalisations 2019.

Trafic des véhicules neufs (en unités)



Trafic TIR (en unités)



► Trafic du Groupe Marsa Maroc par port

Le trafic réalisé par le Groupe Marsa Maroc à fin décembre 2020, réparti par port, se présente comme suit :

	En milliers de tonnes	2020	2019
DEPC	9 515	10 333	
TC3PC	3 921	4 180	
Total Port de Casablanca	13 436	14 513	
DEPA	3 035	2 953	
SMA	2 167	1 486	
Total Port d'Agadir	5 203	4 439	
Port de Jorf Lasfar	5 251	5 708	
Port de Mohammédia	4 473	5 164	
Port de Safi	2 817	3 305	
Port de Nador	2 763	2 976	
Port de Laâyoune	750	840	
Port de Dakhla	659	679	
Port de Tanger	303	255	
Total Trafic	35 654	37 879	



RÉALISATIONS FINANCIÈRES

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La consolidation des comptes de Marsa Maroc est faite selon les règles et pratiques comptables applicables au Maroc. Les principes et méthodes de consolidation utilisés sont conformes à la méthodologie adoptée par le Conseil National de la Comptabilité pour l'établissement des comptes consolidés dans son avis n°5.

Conformément aux règles générales de consolidation, la société Tanger Alliance (TA), la société Terminal à Conteneurs 3 au Port de Casablanca (TC3PC) et la Société de Manutention d'Agadir (SMA) ont été consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

L'évolution du périmètre de consolidation du Groupe Marsa Maroc se présente de la manière suivante :

Filiales	Décembre 2020			Décembre 2019		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
TANGER ALLIANCE	50(*)	50(*)	Globale	50(*)	50(*)	Globale
TC3PC	100	100	Globale	100	100	Globale
SMA	51	51	Globale	51	51	Globale

(*) 50% plus une action détenue

RÉALISATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE MARSA MAROC

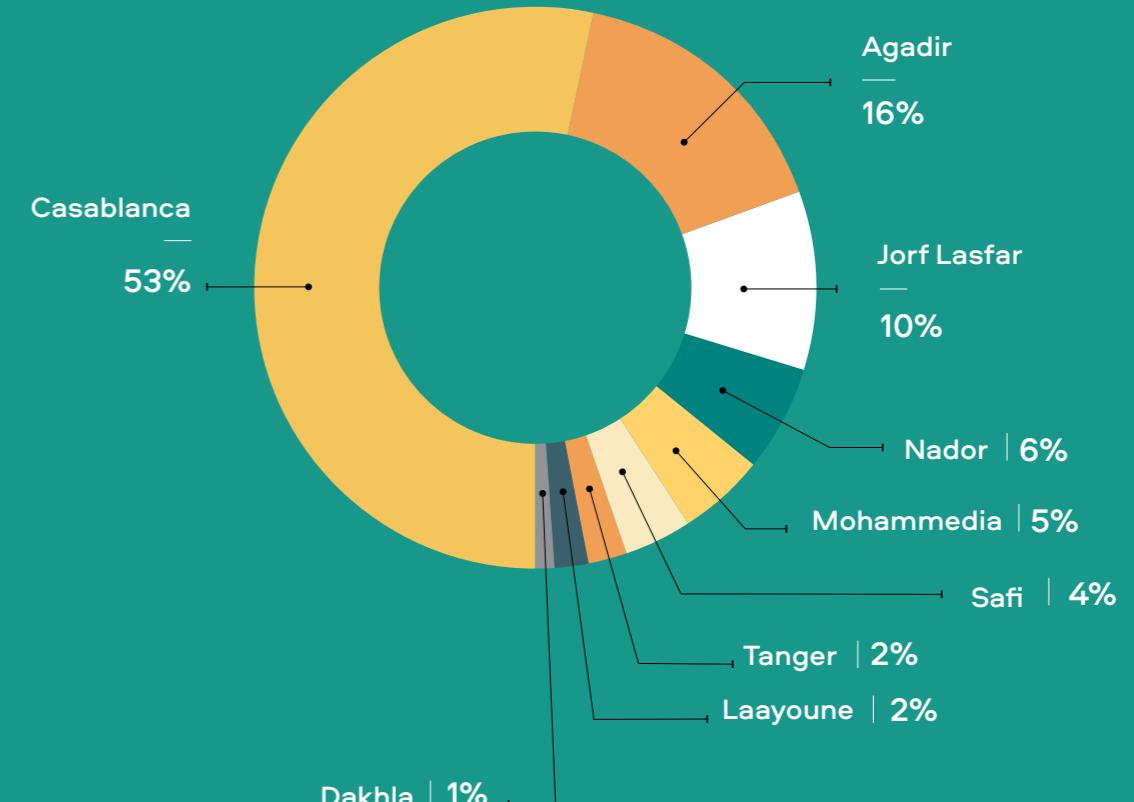
Évolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé par le Groupe Marsa Maroc en 2020 a atteint **2 757 millions de dirhams** contre **2 909 millions de dirhams** en 2019, enregistrant une baisse de 5 % expliquée par la diminution de 6% du trafic global manutentionné par le Groupe sous l'effet principal de la crise sanitaire et de ses impacts.

Evolution du chiffre d'affaires 2017-2020 (en millions de DHS)



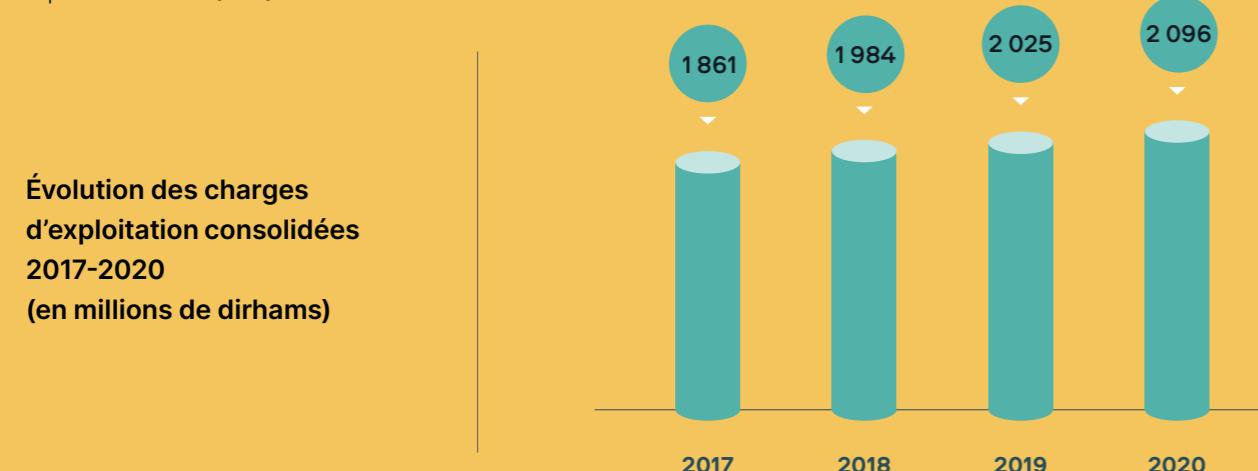
Répartition du chiffre d'affaires 2020 de Marsa Maroc par port



► Évolution des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation consolidées ont atteint en 2020 un montant de **2 096 millions de dirhams** contre **2 025 millions de dirhams** en 2019, soit une augmentation de **3,5%**.

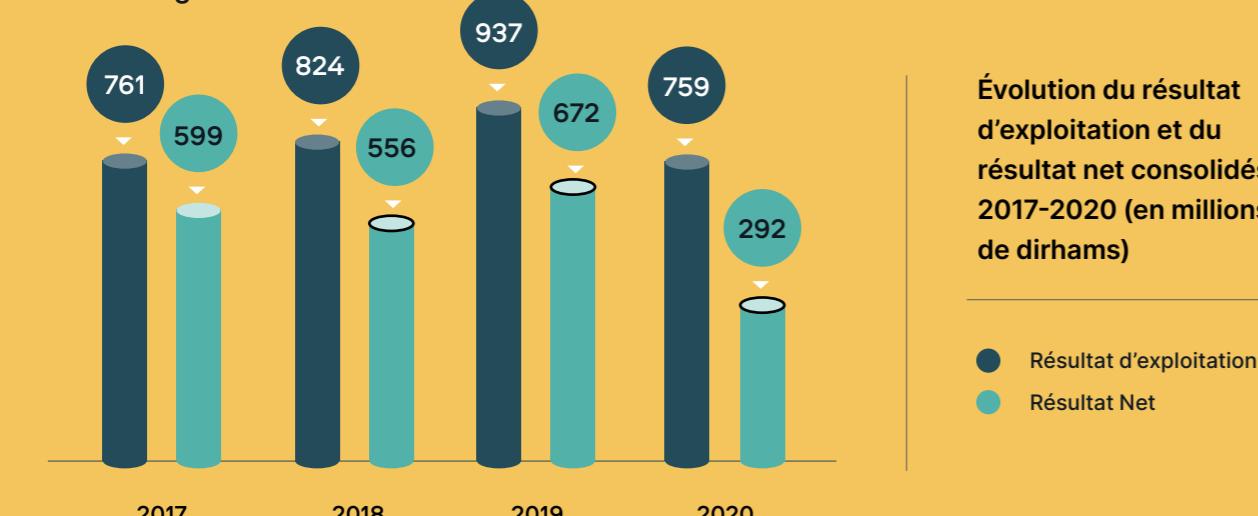
Les variations des charges d'exploitation ont été enregistrées par composante comme suit : Les achats et charges externes (**+0,7%**), les charges de personnel (**+9%**), les dotations d'exploitation (**+1%**) et les impôts et taxes (**-1%**).



► Évolution des résultats

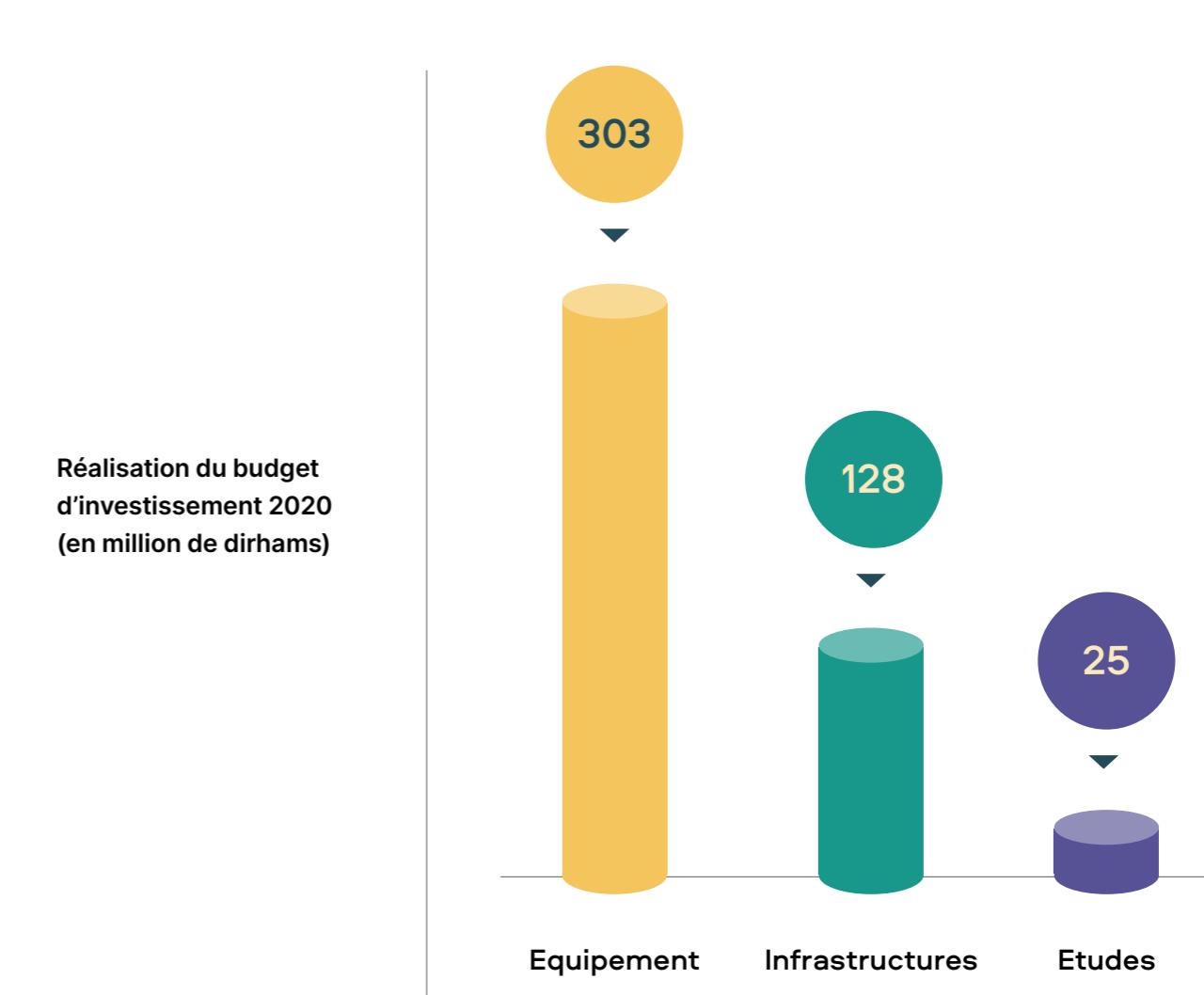
Le résultat d'exploitation consolidé en 2020 a atteint **759 millions de dirhams** contre **937 millions de dirhams** en 2019.

Quant au **Résultat Net Part du Groupe** réalisé en 2020, il s'est établi à **292 millions de dirhams** contre **672 millions de dirhams en 2019**, soit une baisse de **57%**. Cette baisse est due essentiellement au **don de 300 millions de dirhams**, versé par la société Marsa Maroc au **fonds spécial de gestion de la pandémie COVID-19**, et à l'impact du résultat net déficitaire dégagé par la nouvelle filiale Tanger Alliance. **Retraité du don COVID-19, le RNPG est de 499 millions de dirhams** en baisse de **26%** par rapport à l'année écoulée, soit **une marge nette de 18%**.



► Réalisation du budget d'investissement 2020

En matière d'investissement, les engagements Groupe au titre de l'exercice 2020 ont atteint **456 millions de dirhams**, soit un taux d'engagement à fin 2020 de **62%**.



REALISATIONS FINANCIERES DE MARSA MAROC SA

■ Évolution du chiffre d'affaires

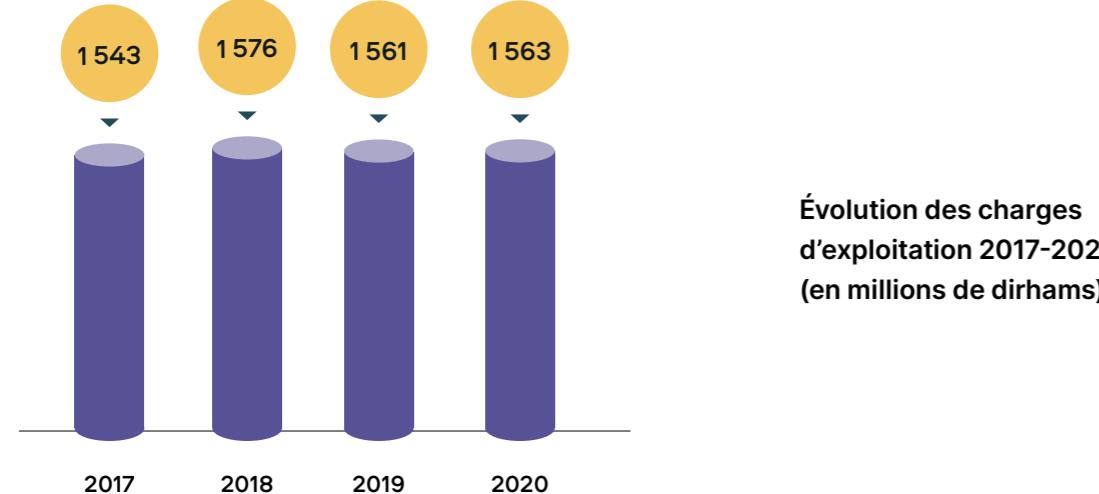
Le chiffre d'affaires réalisé par Marsa Maroc à fin 2020 a atteint **2 187 millions de dirhams** contre **2 362 millions de dirhams** en 2019, enregistrant une baisse de **7,4%**.



■ Évolution des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont été **maitrisées** au même niveau en 2020 qu'en 2019, soit **1 563 millions de dirhams** contre **1 561 millions de dirhams** en 2019.

Les variations des charges d'exploitation ont été enregistrées par composante comme suit : Les achats (**-8%**), les charges externes (**-10%**), les charges de personnel (**+7%**) et les dotations d'exploitation (**+2%**).



■ Évolution des résultats

Le résultat d'exploitation en 2020 a atteint **719 millions de dirhams** contre **853 millions de dirhams** en 2019, soit une baisse de **16%**.

Quant au résultat net réalisé en 2020, il s'est établi à **184 millions de dirhams** contre **597 millions de dirhams** en 2019, soit une baisse de **69%** qui s'explique essentiellement par don de 300 millions de dirhams, versé par la société Marsa Maroc SA au **fonds spécial de gestion de la pandémie COVID-19**.

Évolution du résultat d'exploitation et du résultat net 2017-2020 (en millions de dirhams)

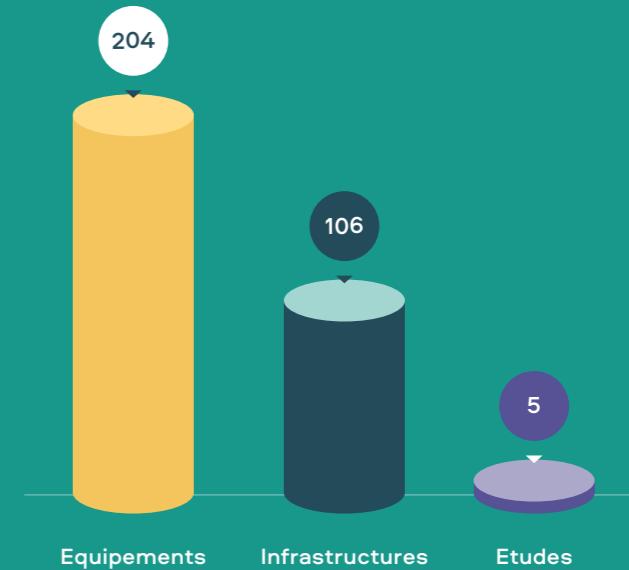
- Résultat d'exploitation
- Résultat Net

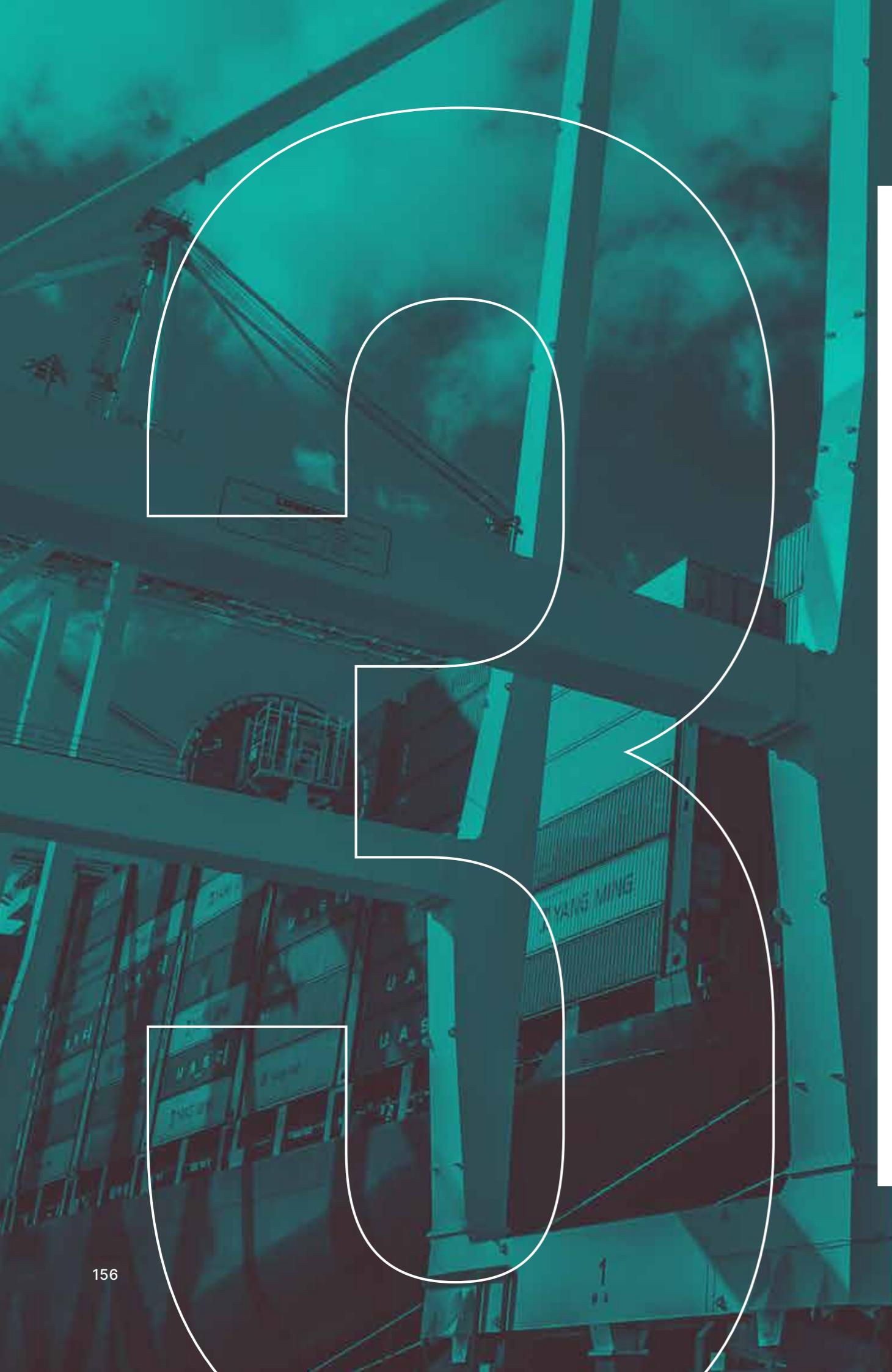


■ Réalisation du budget d'investissement 2020

Les engagements à fin Décembre 2020 ont atteint **315 millions de dirhams**, soit un taux d'engagement global de **56%**.

Réalisations du budget d'investissement 2020 (en millions de dirhams)





COMPTES CONSOLIDÉS ET SOCIAUX

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE MARSA MAROC

Bilan consolidé

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Actif		
Ecart d'acquisition		
Immobilisations incorporelles	1.162.014	1.204.770
Immobilisations corporelles	3.227.486	2.320.648
Immobilisations financières	171.896	54.819
Impôt différé actif	587.647	472.347
Actif immobilisé	5.149.043	4.052.584
Stocks	104.933	103.581
Clients et comptes rattachés	431.649	434.585
Autres créances et comptes de régularisation	495.096	485.021
Titres et valeurs de placement	1.084.678	695.874
Actif circulant	2.116.356	1.719.061
Disponibilités	312.122	446.554
Total Actif	7.577.521	6.218.199
Passif		
Capital	733.956	733.956
Réserves consolidées	854.685	895.065
Résultat net de l'exercice part du Groupe	291.875	671.557
Intérêts minoritaires	260.749	287.763
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	2.141.266	2.588.341
Provisions durables pour risques et charges	1.698.417	1.645.189
Dettes de financement	1.639.696	927.798
Passif à long terme	3.338.113	2.572.987
Fournisseurs et comptes rattachés	304.188	353.214
Autres dettes et comptes de régularisation	1.280.335	703.658
Passif circulant	1.584.523	1.056.871
Trésorerie-passif	513.619	0
Total Passif	7.577.521	6.218.199

Compte de résultat consolidé

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation	2.854.358	2.961.988
Chiffre d'affaires	2.757.155	2.909.381
Reprises d'exploitation	97.203	52.606
Charges d'exploitation	2.095.620	2.024.855
Achats et autres charges externes	829.752	824.062
Impôts et taxes	20.243	20.373
Charges de personnel	765.283	703.951
Dotations d'exploitation	480.342	476.468
Résultat d'exploitation	758.738	937.133
Résultat financier	-25.157	-13.054
Résultat non courant	-337.130	-6.099
Résultat avant impôt	396.451	917.980
Impôts sur les sociétés	246.889	308.540
Impôts différés	-115.300	-41.839
Total IS	131.589	266.701
Résultat net des entreprises intégrées	264.862	651.279
Résultat consolidé	264.862	651.279
Part des minoritaires	-27.013	-20.278
Résultat net part du groupe	291.875	671.557
Résultat par action en MAD	3,98	9,15

Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers de DH

(En milliers de dirhams)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net des sociétés intégrées	264.862	651.279
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Dotations d'exploitation nettes des reprises	407.828	441.552
Variation des impôts différés	-115.300	-41.839
Annulation des résultats de cession des immobilisations	-2.293	-1.509
Autres produits sans impact sur la trésorerie	835	7.658
Dividendes	-711.937	-682.579
Variation du BFR lié à l'activité	519.160	200.246
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	363.154	574.808
Acquisition d'immobilisations	-1.219.665	-869.850
Cessions d'immobilisations	2.442	1.509
Variation des prêts et avances consentis	-117.077	9.727
Effet de variation de périmètre	-	310.262
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-1.334.300	-548.352
Augmentation de capital	-	-
Augmentation dettes de financement	1.440.050	-
Remboursements d'emprunts	-728.152	-44.991
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	711.898	-44.991
Variation de trésorerie nette	-259.248	-18.534
Trésorerie nette ouverture (y compris placements)	1.142.429	1.160.963
Trésorerie nette clôture (y compris placements)	883.181	1.142.429

Tableau de variation des capitaux propres et consolidés

	Capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 01/01/2019	733.956	1.021.973	555.660	-2.210	2.309.379
Augmentation du capital					-
Affectation résultat		555.660	-555.660		-
Effet de variation de périmètre	11		310.251		310.262
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres					
Dividendes		-682.579			-682.579
Résultat net de l'exercice		671.557	-20.278		651.279
Ecarts de conversion					
Autres variations		-	-	-	-
Capitaux propres au 31/12/2019	733.956	895.065	671.557	287.763	2.588.341
	Capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 01/01/2020	733.956	895.065	671.557	287.763	2.588.341
Augmentation du capital					-
Affectation résultat		671.557	-671.557		-
Effet de variation de périmètre					-
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres					
Dividendes		-711.937			-711.937
Résultat net de l'exercice		291.875	-27.013		264.862
Ecarts de conversion					
Autres variations		-	-	-	-
Capitaux propres au 31/12/2020	733.956	854.685	291.875	260.750	2.141.266

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Principes généraux

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2020 des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés du groupe Marsa Maroc. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc.

Les principales règles et méthodes retenues par le Groupe sont les suivantes :

2. Méthodes de consolidation

2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les principes et méthodes de consolidation utilisés par le Groupe Marsa Maroc sont conformes à la méthodologie adoptée par le Conseil National de la Comptabilité pour l'établissement des comptes consolidés dans son avis n°5.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Conformément aux règles générales de consolidation précitées, la société Tanger alliance (TA), la société Terminal à Conteneurs 3 au port de Casablanca (TC3PC) et la société de Manutention d'Agadir (SMA) ont été consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

Filiales	Décembre 2020			Décembre 2019		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
TANGER ALLIANCE	50(*)	50(*)	Globale	50(*)	50(*)	Globale
TC3PC	100	100	Globale	100	100	Globale
SMA	51	51	Globale	51	51	Globale

(*) 50% plus une action détenue

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

2.2. Dates de clôture

La date de clôture des exercices sociaux des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est le 31 décembre.

2.3. Auto contrôle

La société Marsa Maroc ne détient pas d'actions propres au 31 décembre 2020.

2.4 Conversion des filiales en monnaies étrangères

La comptabilité de toutes les filiales est tenue en MAD.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1 Immobilisations corporelles

Celles-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, diminué des amortissements, calculés selon la méthode linéaire et les taux fiscaux en vigueur, en fonction de la durée de vie estimée des actifs concernés.

3.2 Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'achat. Ce coût comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat. En fin d'exercice, les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Moyen Pondéré (CMP).

3.3 Créances

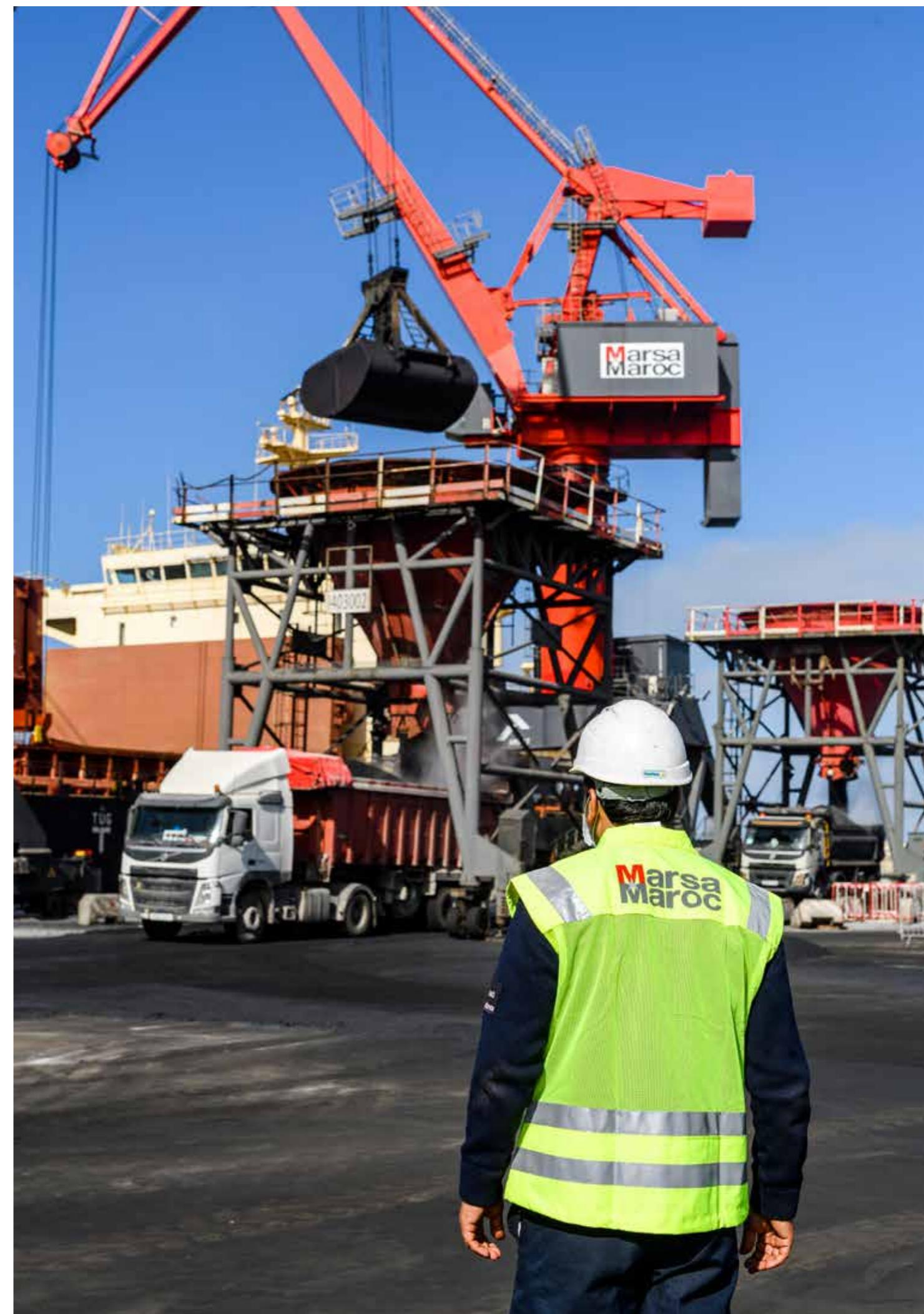
Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation en fonction du risque de non recouvrement. Les créances litigieuses font l'objet d'une provision pour dépréciation.

3.4 Impôts différés

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales, des reports déficitaires et des retraitements de consolidation sont calculés et constatés au taux en vigueur à la date de clôture.

3.5 Ecart de conversion

Les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont enregistrés au compte de produits et charges au cours de la période à laquelle ils se rapportent.



RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca
Maroc



101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
Société D'Exploitation des Ports (SODEP S.A)
175, Bd Mohamed Zerkouni - 20100
Casablanca

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du Groupe SODEP Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Audit des états financiers

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe SODEP, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésoreries relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 2.141.266 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 264.862.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe SODEP au 31 décembre 2020, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Sans remettre en cause notre opinion, nous vous informons que dans le cadre de la convention de concession, les biens du domaine public mis dans la concession par le concédent ne sont pas inclus dans les comptes de la société SODEP S.A clos au 31 décembre 2020. L'intégration de ces biens aurait donné une meilleure traduction comptable des clauses de la concession sans toutefois impacter le résultat et la situation financière de la société à cette date.

Question clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé identifiée	Notre réponse
Identification et évaluation du risque sur les provisions pour risques et charges Au 31 décembre 2020, les provisions pour grosses réparations de la société SODEP S.A sont enregistrées au bilan pour une valeur de KMAD 1.220.970, soit 16% du montant total du passif. La Société calcule la provision pour grosses réparations en multipliant le mètre carré de confortement des quais par un montant forfaitaire sur une durée de 30 ans. Cette méthode est basée sur une note établie par les départements internes de la société. La direction de la société estime que la méthode de provisionnement retenue est fiable et exhaustive. Dans ce contexte, nous avons considéré que l'appréciation de la provision pour grosses réparations constituait un point clé de l'audit, en raison du poids de ces passifs dans le bilan, de l'importance de la part des jugements de la Direction et des incertitudes dans le choix des bases de calcul de cette provision.	Notre approche d'audit a consisté notamment à : Examiner le programme des grosses réparations permettant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'identification des infrastructures et superstructures faisant l'objet des grosses réparations ; ▪ La fixation des fréquences des réparations ; ▪ Le budget réservé aux opérations de grosse réparation. Contrôler les hypothèses de renouvellement et les indicateurs d'actualisation utilisés dans le calcul des provisions ; Revoir à postérieur les provisions pour grosses réparations ; Procéder à une revue analytique des provisions et leurs variations ; Appréciation des mouvements de provisions par un rapprochement avec les pièces justificatives.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 24 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

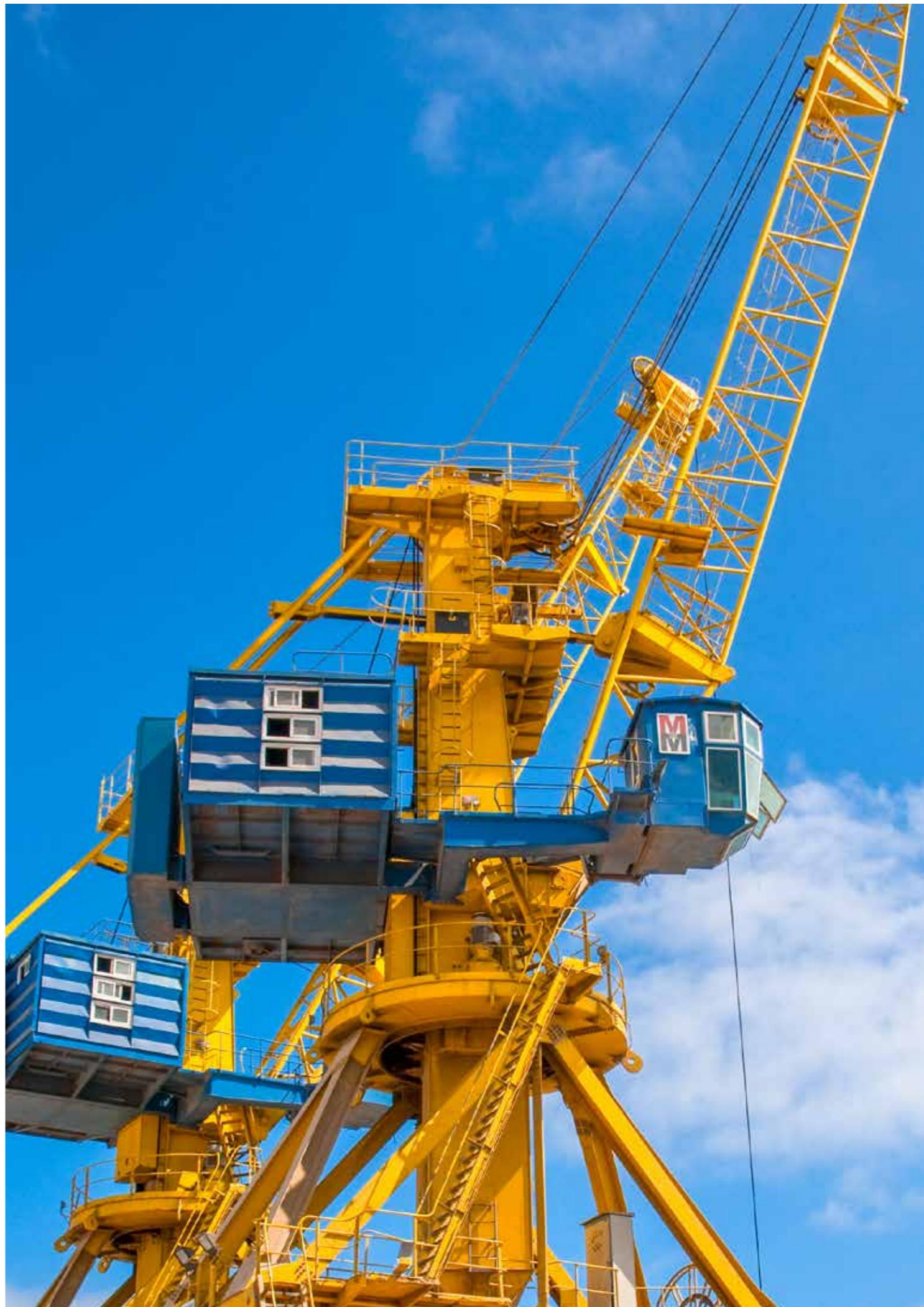
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Angle du Boulevard Hassan II et Rue Callejon
B.P. 260 - Casablanca
Tél : 05 22 423 423 (L.D.)
Fax : 05 22 423 440

Abdou DIOP
Associé



RÉSULTATS FINANCIERS SOCIAUX DE SODEP S.A. AU 31 DÉCEMBRE 2020

Bilan (Actif)

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	ACTIF	BRUT	EXERCICE AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET 31/12/2020	EXERCICE PRECEDENT NET 31/12/2019
ACTIF IMMOBILIER					
IMMobilisation en non valeurs (A)	138.594.276,91	81.896.262,45	56.698.014,46	50.913.556,40	
IMMobilisations incorporelles (B)	135.089.135,16	120.316.750,31	14.772.384,85	17.352.280,10	
Brevets, marques, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	135.089.135,16	120.316.750,31	14.772.384,85	17.352.280,10	
IMMobilisations corporelles (C)	4.019.689.378,62	2.960.344.073,37	1.059.345.305,25	1.064.752.974,87	
Terrains	95.369.376,92	16.917.256,81	78.452.120,11	78.452.120,11	
Constructions	860.656.704,51	551.471.025,43	309.185.679,08	319.698.137,27	
Installations techniques, matériel et outillage	2.869.484.632,55	2.248.248.980,36	621.235.652,19	548.131.879,60	
Matériel de transport	18.373.409,63	18.234.416,94	138.992,69	759.814,54	
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	147.748.002,60	122.311.537,43	25.436.465,17	30.291.924,08	
Autres immobilisations corporelles	4.510.824,30	3.160.856,40	1.349.967,90	1.480.637,67	
Immobilisations corporelles en cours	23.546.428,11	-	23.546.428,11	85.938.461,60	
IMMobilisations financières (D)	1.847.870.125,23	9.654.291,27	1.838.215.833,96	2.310.249.914,58	
Prêts immobilisés	60.846.382,94	2.539.391,27	58.306.991,67	53.379.384,48	
Autres créances financières	512.406.442,29	1.000.000,00	511.406.442,29	988.368.130,10	
Titres de participation	1.274.617.300,00	6.114.900,00	1.268.502.400,00	1.268.502.400,00	
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E)	-	-	-	-	
Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-	
TOTAL I (A+B+C+D+E)	6.141.242.915,92	3.172.211.377,40	2.969.031.538,52	3.443.268.725,95	
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS (F)	154.507.939,63	54.002.091,86	100.505.847,77	100.433.794,09	
* Matières et fournitures consommables	134.703.679,13	54.002.091,86	80.701.587,27	80.629.533,59	
* Produits en cours	19.804.260,50	-	19.804.260,50	19.804.260,50	
* Produits finis	-	-	-	-	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	901.816.932,58	131.489.721,27	770.327.211,31	515.210.130,12	
* Fournis à débiteurs, avances et acomptes	22.304,50	-	22.304,50	62.676,50	
* Clients et comptes rattachés	490.259.162,00	102.523.300,35	387.735.861,65	375.133.955,07	
* Personnel	922.901,23	-	922.901,23	946.413,78	
* Etat	96.330.430,03	-	96.330.430,03	76.202.064,67	
* Comptes d'associés	-	0,00	-	-	
* Autres débiteurs	51.256.699,22	28.966.420,92	22.290.278,30	29.188.479,50	
* Comptes de régularisation actif	263.025.435,60	-	263.025.435,60	33.676.540,60	
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	883.997.189,55	-	883.997.189,55	601.623.475,63	
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I)	211.253,91	-	211.253,91	225.127,56	
TOTAL II (F+G+H+I)	1.940.533.315,67	185.491.813,13	1.755.041.502,54	1.217.492.527,40	
TRESORERIE					
TRESORERIE - ACTIF	53.809.067,49	111.934,37	53.697.133,12	94.820.641,12	
* Chèques et valeurs à encaisser	534.137,53	111.934,37	422.203,16	1.349.919,53	
* Banques, TG et CP	53.008.706,52	-	53.008.706,52	93.221.541,38	
* Caisse, régies d'avances et accréditifs	266.223,44	-	266.223,44	249.180,21	
TOTAL III	53.809.067,49	111.934,37	53.697.133,12	94.820.641,12	
TOTAL GENERAL I + II + III	8.135.585.299,08	3.357.815.124,90	4.777.770.174,18	4.755.581.894,47	

* (HT) : Hors trésorerie

Bilan (Passif)

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FINANCEMENT PERMANENT	PASSIF	EXERCICE 31/12/2020	EXERCICE PRECEDENT 31/12/2019
	CAPITAUX PROPRES	1.650.216.320,56	2.178.378.929,73
	* Capital social ou personnel (1)	733.956.000,00	733.956.000,00
	* Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
	* Prime d'émission, de fusion, d'apport		
	* Ecart de réévaluation		
	* Réserve légale	73.395.600,00	73.395.600,00
	* Autres réserves (2)	206.331.958,64	206.331.958,64
	* Report à nouveau	452.758.051,09	567.306.091,24
	* Résultats nets en instance d'affectation (2)		
	* Résultat net de l'exercice (2)	183.774.710,83	597.389.279,85
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	1.650.216.320,56	2.178.378.929,73
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	184.548.291,73	186.024.968,56
	* Subvention d'investissement	6.886.000,00	8.138.000,00
	* Provisions réglementées	177.662.291,73	177.886.968,56
	DETTES DE FINANCEMENT (C)	37.646.230,04	43.005.427,64
	* Emprunts obligatoires		
	* Autres dettes de financement	37.646.230,04	43.005.427,64
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	1.634.256.075,90	1.608.109.982,94
	* Provisions pour risques	222.483.650,09	296.529.733,22
	* Provisions pour charges	1.411.772.425,81	1.311.580.249,72
	ECART DE CONVERSION PASSIF (E)	912.999,99	1.739.218,92
	* Dimution des dettes de financement	912.999,99	1.739.218,92
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	3.507.579.918,22	4.017.258.527,79
	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	837.804.226,09	738.323.366,68
	* Fournisseurs et comptes rattachés	191.493.892,34	280.309.293,52
	* Clients créateurs, avances et acomptes	17.142.045,81	24.271.533,57
	* Personnel	59.814.109,01	54.929.986,29
	* Organismes sociaux	41.170.544,26	47.256.151,62
	* Etat	139.036.086,55	183.099.412,78
	* Comptes d'associés	2.444,62	2.056,62
	* Autres créanciers	144.328.985,02	145.962.522,17
	* Comptes de régularisation passif	244.816.118,48	2.492.410,11
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	211.253,91	
	Ecart de conversion Passif (H)	118.354,67	0,00
	TOTAL II (F + G + H)	838.133.834,67	738.323.366,68
	TRESORERIE - PASSIF	432.056.421,29	0,00
	* Banques (soldes créditeurs)	432.056.421,29	0,00
	TOTAL III	432.056.421,29	0,00
	TOTAL GENERAL I + II + III	4.777.770.174,18	4.755.581.894,47

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+) Déficitaire (-)

(3) HT : Hors trésorerie

Compte de produits et charges (hors taxes)

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTES DE PRODUITS & CHARGES	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 31/12/2020 C = A + B	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 31/12/2019 D
	PROPRE A L'EXERCICE A	CONCERNANT LES EXERCICES PRECEDENTS B		
I PRODUITS D'EXPLOITATION	2.282.170.414,02	-	2.282.170.414,02	2.413.959.539,23
* Ventes de biens et services produits chiffres d'affaires	2.187.275.583,35	-	2.187.275.583,35	2.361.902.220,87
* Reprises d'exploitation : transferts de charges	94.894.830,67	-	94.894.830,67	52.057.318,36
TOTAL I	2.282.170.414,02	-	2.282.170.414,02	2.413.959.539,23
II CHARGES D'EXPLOITATION	1.563.626.519,42	-377.053,35	1.563.249.466,07	1.560.702.237,20
* Achats consommés (2) de matières et fournitures	194.118.999,92	-377.053,36	193.741.946,56	210.705.698,55
* Autres charges externes	306.625.336,05	-	306.625.336,05	340.382.075,11
* Impôts et taxes	19.917.478,35	-	19.917.478,35	20.016.673,24
* Charges de personnel	689.941.716,95	-	689.941.716,95	644.435.049,98
* Autres charges d'exploitation	-	-	-	-
* Dotations d'exploitation	353.022.988,15	0,01	353.022.988,16	345.162.740,32
TOTAL II	1.563.626.519,42	-377.053,35	1.563.249.466,07	1.560.702.237,20
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	718.543.894,60	377.053,35	718.920.947,95	853.257.302,03
IV PRODUITS FINANCIERS	57.510.529,27	-	57.510.529,27	59.003.226,31
* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	-	-	-	-
* Gains de change	1.022.919,99	-	1.022.919,99	615.519,49
* Intérêts et autres produits financiers	56.383.333,98	-	56.383.333,98	58.263.863,54
* Reprises financières : transferts de charges	104.275,30	-	104.275,30	123.843,28
TOTAL IV	57.510.529,27	-	57.510.529,27	59.003.226,31
V CHARGES FINANCIERES	5.522.262,70	-	5.522.262,70	5.445.366,99
* Charges d'intérêts	4.930.522,33	-	4.930.522,33	3.122.873,84
* Pertes de change	250.488,02	-	250.488,02	1.914.790,54
* Autres charges financières	41.704,78	-	41.704,78	59.369,15
* Dotations financières	299.547,57	-	299.547,57	348.333,46
TOTAL V	5.522.262,70	-	5.522.262,70	5.445.366,99
VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)	51.988.266,57	-	51.988.266,57	53.557.859,32
VII RESULTAT COURANT (III - VI)	770.532.161,17	377.053,35	770.909.214,52	906.815.161,35
VIII PRODUITS NON COURANTS	84.409.321,13	734.319,56	85.143.640,69	85.530.801,27
* Produits des cessions d'immobilisations	7.361.862,23	-	7.361.862,23	1.509.014,72
* Reprises sur subvention d'investissement	1.252.000,00	-	1.252.000,00	1.252.000,00
* Autres produits non courants	19.487.221,29	734.319,56	20.221.540,85	28.424.331,09
* Reprises non courantes : transferts de charges	56.308.237,61	-	56.308.237,61	54.345.455,46
TOTAL VIII	84.409.321,13	734.319,56	85.143.640,69	85.530.801,27
IX CHARGES NON COURANTES	428.457.038,39	466.933,99	428.923.972,38	89.931.706,77
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	148.694,68	-	148.694,68	109,80
* Autres charges non courantes	359.268.983,93	466.933,99	359.735.917,92	56.803.355,05
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	69.039.359,78	-	69.039.359,78	33.128.241,92
TOTAL IX	428.457.038,39	466.933,99	428.923.972,38	89.931.706,77
X RESULTAT NON COURANT (VIIIIX)	-344.047.717,26	267.385,57	-343.780.331,69	-4.400.905,50
XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	426.484.443,91	644.438,92	427.128.882,83	902.414.255,85
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS(*)	243.354.172,00		243.354.172,00	305.024.976,00
XIII RESULTAT NET (XI - XII)	183.130.271,91	644.438,92	183.774.710,83	597.389.279,85
XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VII)	2.424.090.264,42	734.319,56	2.424.824.583,98	2.558.493.566,81
XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	2.240.959.992,51	89.880,64	2.241.049.873,15	1.961.104.286,96
XVI RESULTAT NET (Total des produits - Total des charges)	183.130.271,91	644.438,92	183.774.710,83	597.389.279,85

► États de soldes des Gestion (ESG)

I TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (TFR)		TOTAUX DE L'EXERCICE 2020	TOTAUX DE L'EXERCICE 2019
I + PRODUCTION DE L'EXERCICE : (1+2+3)		2.187.275.583,35	2.361.902.220,87
1	Ventes de biens et services produits	2.187.275.583,35	2.361.902.220,87
2	Variation stocks de produits		
3	Immobilisés par l'entreprise pour elle-même		
II - CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (4+5)		500.367.282,61	551.087.773,66
4	Achats consommés de matières et fournitures	193.741.946,56	210.705.698,55
5	Autres charges externes	306.625.336,05	340.382.075,11
III = VALEUR AJOUTEE (I - II)		1.686.908.300,74	1.810.814.447,21
6	+ Subventions d'exploitation		
7	- Impôts & taxes	19.917.478,35	20.016.673,24
8	- Charges de personnel	689.941.716,95	644.435.049,98
IV = EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)		977.049.105,44	1.146.362.723,99
9	+ Autres produits d'exploitation		
10	- Autres charges d'exploitation		
11	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	94.894.830,67	52.057.318,36
12	- Dotations d'exploitation	353.022.988,16	345.162.740,32
V = RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)		718.920.947,95	853.257.302,03
VI + - RESULTAT FINANCIER		51.988.266,57	53.557.859,32
VII = RESULTAT COURANT (+ OU -)		770.909.214,52	906.815.161,35
VIII + - RESULTAT NON COURANT		-343.780.331,69	-4.400.905,50
13	- Impôts sur les résultats	243.354.172,00	305.024.976,00
IX = RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)		183.774.710,83	597.389.279,85
II CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT			
1	Résultat net de l'exercice	183.774.710,83	597.389.279,85
2	+ Dotations d'exploitation (1)	341.480.552,35	335.659.340,56
3	+ Dotations financières (1)	88.293,66	348.333,46
4	+ Dotations non courantes (1)	69.039.359,78	33.128.241,92
5	- Reprises d'exploitation (2)	87.610.960,21	20.663.335,94
6	- Reprises financières (2)	104.275,30	123.843,28
7	- Reprises non courantes (2) (3)	57.560.237,61	52.665.526,71
8	- Produits des cessions d'immobilisation	7.361.862,23	1.509.014,72
9	+ Valeurs nettes d'amortis des immobilisations cédées	148.694,68	109,80
I CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)		441.894.275,95	891.563.584,94
10	Distribution de bénéfices	711.937.320,00	682.579.080,00
II AUTOFINANCEMENT		-270.043.044,05	208.984.504,94

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants à la trésorerie

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

NOTA : Le calcul de la CAF peut également être effectué à

partir de l'EBE

► Tableau de financement de l'exercice

(Placement des fonds intégré au niveau de l'Actif circulant)

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

MASSES	EXERCICE 31/12/2020 (a)	EXERCICE 31/12/2019 (b)	VARIATIONS (a - b)	
	EMPLOIS (c)	RESSOURCES (d)	EMPLOIS (a)	RESSOURCES (b)
Financement Permanent		3.507.579.918,22	4.017.258.527,79	509.678.609,57
Moins actif immobilisé		2.969.031.538,52	3.443.268.725,95	474.237.187,43
= FONDS DE ROULEMENT (A) FONCTIONNEL (1-2)	538.548.379,70	573.989.801,84		-35.441.422,14
Actif Circulant	1.755.041.502,54	1.217.492.527,40	537.548.975,14	
Moins passif circulant	838.133.834,67	738.323.366,68	99.810.467,99	
= BESOIN DE FINANCEMENT (B) GLOBAL (4-5)	916.907.667,87	479.169.160,72	437.738.507,15	
TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) = A - B	-378.359.288,17	94.820.641,12		473.179.929,29
MASSES	EXERCICE - 2020		EXERCICE PRECEDENT - 2019	
	EMPLOIS (a)	RESSOURCES (b)	EMPLOIS (a)	RESSOURCES (b)
I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)			565.790.386,22	242.878.615,50
* AUTOFINANCEMENT (A)			-270.043.044,05	208.984.504,94
- Capacité d'autofinancement			441.894.275,95	891.563.584,94
- Distribution de bénéfices			711.937.320,00	682.579.080,00
* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)			835.833.430,27	33.894.110,56
- Cessions d'immobilisation incorporelles			7.361.862,23	1.509.014,72
- Cessions d'immobilisation corporelles			-	-
- Réduction capital MINTT			-	-
- Récupérations sur créances immobilisées			827.616.774,45	27.903.550,89
- Retrait d'immobilisations corporelles			854.793,59	4.481.544,95
* AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)			-	-
- Augmentations de capital, apports			-	-
- Subventions d'investissement			-	-
* AUTRES RESSOURCES			-	-
* AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)			(nettes de primes de remboursement)	
TOTAL 1: RESSOURCES STABLES			565.790.386,22	242.878.615,50
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)	601.231.808,36		709.670.141,23	
* ACQUISITION ET AUGMENTATION D'IMMOBILISATIONS (E)	576.668.785,34		685.160.036,97	
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	6.758.097,49		8.149.824,81	
* Acquisition d'immobilisations corporelles	214.343.975,66		270.106.757,49	
* Acquisitions d'immobilisations financières	-		281.542.200,00	
* Augmentation des créances immobilisées	355.566.712,19		125.361.254,67	
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F) (*)				
* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	6.185.416,53		6.185.416,53	
* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	18.377.606,49		18.324.687,73	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E + F + G + H)	601.231.808,36		709.670.141,23	
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (BFG)	437.738.507,15			425.835.007,41
IV VARIATION DE LA TRESORERIE			473.179.929,29	40.956.518,32
TOTAL GENERAL	1.038.970.315,51	1.038.970.315,51	709.670.141,23	709.670.141,23

■ État des dérogations

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE. LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I - DEROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NEANT	
II - DEROGATIONS AUX METHODES D'EVALUATION	NEANT	
III - DEROGATIONS AUX REGLES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES ETATS DE SYNTHESES	NEANT	

■ État des changements de méthodes

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE. LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I - CHANGEMENTS AFFECTANTS LES METHODES D'EVALUATION:	NEANT	
II - CHANGEMENTS AFFECTANTS LES REGLES DE PRESENTATION	NEANT	NEANT

■ Détail des non-valeurs

DEP	COMPTE PRINCIPAL	SOLDE AU 31/12/2020
	Charges à Répartir sur plusieurs exercices :	138.594.276,91
DEPC		45.331.905,80
DEPM		14.092.997,44
DEPS		3.830.044,23
DEPA		31.707.044,59
DEPN		923.250,00
DEPJL		2.627.660,00
DG		35.531.369,65
LAAYOUNE		1.681.860,00
Al Hoceima		486.682,50
DEPT-ST/SAPT		199.500,00
CV CABO NEGRO		189.734,40
C.V IMOUZZER		958.088,00
C.V IFRANE		1.034.140,30
TOTAL		138.594.276,91

■ Tableau des immobilisations autres que financières

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	TRANSFERT	CESSION	DIMINUTION RETRAIT	VIREMENT	TRANSFERT	MONTANT BRUT FIN EXERCICE
IMMobilisation en non-VALEURS	107.991.214,88	18.377.606,49	12.225.455,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138.594.276,91
Frais préliminaires									
Charges à répartir sur plusieurs exercices									
Primes de remboursement obligations									
IMMobilisations incorporelles	130.483.938,39	6.758.097,49	4.125.494,22	0,00	341.058,52	99.555,60	5.837.780,82	0,00	135.089.135,16
Immobilisation en recherche et développement									
Brevets, marques, droits et valeurs similaires									
Fonds commercial									
Autres immobilisations incorporelles									
IMMobilisations corporelles	3.890.307.490,72	214.343.975,66	174.683.101,17	0,00	73.106.548,44	1.342.370,38	185.196.270,11	0,00	4.019.689.378,62
Terrains 231	95.369.376,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95.369.376,92
Constructions 232	830.072.614,76	7.657.749,63	23.483.505,61	0,00	136.679,82	420.485,67	0,00	0,00	860.656.704,51
Installations techniques, matériel et outillage 233	2.706.182.025,55	77.788.083,18	151.199.595,56	0,00	65.323.466,43	361.605,31	0,00	0,00	2.869.484.632,55
Matériel de transport 234	19.814.386,55	0,00	0,00	0,00	1.440.976,92	0,00	0,00	0,00	18.373.409,63
Mobilier, Matériel de Bureau & Aménagements 235	148.554.812,59	5.549.547,47	0,00	0,00	6.205.425,27	150.932,19	0,00	0,00	147.748.002,60
Autres immobilisations corporelles 238	4.375.812,75	169.992,41	0,00	0,00	0,00	34.980,86	0,00	0,00	4.510.824,30
Immobilisations corporelles en cours 239	85.938.461,60	123.178.602,97	0,00	0,00	0,00	374.366,35	185.196.270,11	0,00	23.546.428,11

■ Tableau des amortissements

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

NATURE	CUMUL DEBUT EXERCICE 1	DOTATION DE L'EXERCICE 2	DOTATION EXCEPTIONNELLE 3	TRANSFERT RECU 3	VIREMENT 3	AMORTISSEMENT SUR IMMOBILISATIONS SORTIES			CUMUL D'AMORTISSEMENT FIN EXERCICE 6 = 1+2+3-4-5
						RETRAIT 4	CESSION 5	TRANSFERT 6	
IMMobilisation en non-VALEURS	57.077.658,48	24.034.823,97	0,00	0,00	783.780,00	0,00	0,00	0,00	81.896.262,45
Frais préliminaires									
Charges à répartir sur plusieurs exercices									
Primes de remboursement obligations									
IMMobilisations incorporelles	113.131.658,29	7.625.706,14	0,00	0,00	0,00	99.555,60	341.058,52	0,00	120.316.750,31
Immobilisation en recherche et développement									
Brevets, marques, droits et valeurs similaires									
Fonds commercial									
Autres immobilisations incorporelles									
IMMobilisations corporelles	2.809.161.564,40	208.255.128,41	0,00	0,01	0,00	507.717,14	72.957.853,76	0,00	2.943.951.121,92
Terrains	524.305,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	524.305,36
Constructions	510.374.477,49	41.252.493,58	0,00	0,01	0,00	19.265,83	136.679,82	0,00	551.471.025,43
Installations techniques, matériel et	2.158.050.145,95	155.721.238,42	0,00	0,00	0,00	336.644,60	65.185.759,41	0,00	2.248.248.980,36
Matériel de transport	19.054.572,01	620.821,85	0,00	0,00	0,00	0,00	1.440.976,92	0,00	18.234.416,94
Mobilier, matériel de bureau & aménagement	118.262.888,51	10.394.018,72	0,00	0,00	0,00	150.932,19	6.194.437,61	0,00	122.311.537,43
Autres immobilisations corporelles	2.895.175,08	266.555,84	0,00	0,00	0,00	874,52	0,00	0,00	3.160.856,40

Tableau des plus ou moins-values sur cession

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

PORT	MONTANT BRUT	CUMUL AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE	PRODUIT DE CESSION	PLUS VALUES	MOINS VALUES
DEPC	58.700.458,66	58.562.751,64	137.707,02	2.323.098,34	2.310.948,97	125.557,65
DEPM	115.960,00	115.960,00	-	5.943,05	5.943,05	-
DEPS	295.652,32	295.258,57	393,75	27.661,67	27.637,94	370,02
DEPA	11.060.749,74	11.050.155,83	10.593,91	4.932.790,00	4.932.767,00	10.570,91
DEPN	6.900,00	6.900,00	-	345,00	345,00	-
DEPJL	155.872,00	155.872,00	-	6.491,67	6.491,67	-
SIEGE	1.557.580,51	1.557.580,51	-	44.062,60	44.062,60	-
T SAPT	1.174.337,08	1.174.337,08	-	9.430,00	9.430,00	-
T MED	190.698,65	190.698,65	-	2.570,00	2.570,00	-
DEPL	189.398,00	189.398,00	-	9.469,90	9.469,90	-
TOTAL	73.447.606,96	73.298.912,28		148.694,68	7.361.862,23	7.349.666,13
						136.498,58

Tableau des titres de participations

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITE	CAPITAL SOCIAL	PARTICIPATION AU CAPITAL %	PRIX D'ACQUISITION GLOBAL	VALEUR COMPTABLE NETTE	EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA SOCIETE EMETTRICE		RESULTAT NET	PRODUITS INSCRITS AU CPC DE L'EXERCICE
						DATE DE CLÔTURE	SITUATION NETTE		
						6	7	8	9
MANUJORF	MANUTENTION	1.200.000,00	25,00%	300.000,00		31/12/2019	376.449	-34.739	-
NIHAM	IMMOBILIER	100.000,00	25%	5.814.900,00		12/31/2017	-	-	
Tanger Alliance	EXPLOITATION PORTUAIRE	620.524.000,00	50%	310.262.300,00	310262300	31/12/2020	562.610.948	-41.856.806	-
PORTNET	GESTION DES DONNEES INFORMATISEES	11.326.800,00	5,3%	600.000,00	600.000,00	31/12/2019	101.635.163	23.231.962	
TC 3 PC	EXPLOITATION PORTUAIRE	940.300.000,00	100%	940.300.000,00	940.300.000,00	31/12/2020	555.331.740	28.625.656	
S.M.A	EXPLOITATION PORTUAIRE	34.000.000,00	51%	17.340.100,00	17.340.100,00	31/12/2020	-7.637.294	8.120.898	
TOTAL		1.607.450.800,00		1.274.617.300,00	1.268.502.400,00		1.212.317.004,25	18.086.971,05	-

Tableau des provisions

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

NATURE	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES		MONTANT FIN EXERCICE
		D'EXPLOIT	FINANCIERES	NON COURANTES	D'EXPLOIT	FINANCIERES	
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	26.063.224,36		88.293,66			104.275,30	26.047.242,72
2 Provisions réglementées	177.886.968,56			45.901.039,78			46.125.716,61
3 Provisions durables pour risques et charges	1.608.109.982,94	100.781.113,82		23.138.320,00	87.590.819,86	10.182.521,00	1.634.256.075,90
SOUS TOTAL (A)	1.812.060.175,86	100.781.113,82	88.293,66	69.039.359,78	87.590.819,86	104.275,30	1.837.965.610,35
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	180.123.093,84	11.542.435,81				6.173.716,52	185.491.813,13
5 Autres provisions pour risques et charges	-		211.253,91				211.253,91
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	111.934,37						111.934,37
SOUS TOTAL (B)	180.235.028,21	11.542.435,81	211.253,91	0,00	6.173.716,52	-	185.815.001,41
TOTAL (A + B)	1.992.295.204,07	112.323.549,63	299.547,57	69.039.359,78	93.764.536,38	104.275,30	56.308.237,61
							2.023.780.611,76

Tableau des créances

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE				AUTRES ANALYSES			MONTANTS REPRESENTES PAR EFFETS	
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANTS SUR L'ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR LES ENTREPRISES LIEES			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	573.252.825,23	126.365.082,02		446.887.743,21	61.041,97				511.756.419,28	
* Prêts Immobilisés	60.846.382,94	44.053.879,01	16.792.503,93	61.041,97	-	-	-	-	-	
* Autres créances financières	512.406.442,29	82.311.203,01	430.095.239,28	-	430.046.419,28	-			511.756.419,28	
DE L'ACTIF CIRCULANT	901.816.932,58	42.081.603,84	859.735.328,74	152.860.944,82	14.811.137,59	237.247.960,88	105.013.038,09			
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	22.304,50	-	22.304,50	-	-	-	-	-	-	
* Clients et comptes rattachés	490.259.162,00	31.468.252,28	458.790.909,72	138.876.290,80	11.700.465,24	52.987.274,75	105.000.499,73	-	-	
* Personnel	922.901,23	12.003,56	910.897,67	12.003,56	-	-	-	-	-	
* Etat	96.330.430,03	88.343,47	96.242.086,56	-	-	96.330.430,03	-	-	-	
* Comptes d'associés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
* Autres débiteurs	51.256.699,22	10.513.004,53	40.743.694,69	13.972.650,46	3.110.672,35	87.930.256,10	12.538,36	-	-	
* Comptes de régularisation actif	263.025.435,60	-	263.025.435,60	-	-	-	-	-	-	

Tableau des dettes

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES		
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON PAYEES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANT VIS A VIS DE L'ETAT & ORGANISMES PUBLICS	MONTANT VIS A VIS DES ENTREPRISES LIEES
DE FINANCEMENT	37.646.230,04	31.457.842,89	6.188.387,15		37.496.230,04		
* Emprunts obligataires							
* Autres dettes de financement	37.646.230,04	31.457.842,89	6.188.387,15		37.496.230,04		
DU PASSIF CIRCULANT	837.804.226,09	4.713.662,16	833.090.563,93	8.856.919,22	21.873.719,30	252.211.844,17	617.306,37
* Fournisseurs et comptes rattachés	191.493.892,34	1.621.836,44	189.872.055,90	7.250.111,86	209.920,15	37.349.078,26	617.306,37
* Clients créateurs, avances et acomptes	17.142.045,81	51.005,31	17.091.040,50	50.000,00	-	2.019,53	-
* Personnel	59.814.109,01	18.741,31	59.795.367,70	-	-	4.470.284,94	-
* Organismes sociaux	41.170.544,26	125.642,44	41.044.901,82	167.572,41	-	21.422.120,95	-
* Etat	139.036.086,55	485.684,00	138.550.402,55	-	-	139.036.086,55	-
* Comptes d'associés	2.444,62	-	2.444,62	-	-	-	-
* Autres créanciers	144.328.985,02	2.410.752,66	141.918.232,36	1.389.234,95	21.663.799,15	49.932.253,94	-
* Comptes de régularisation-passif	244.816.118,48	-	244.816.118,48	-	-	-	-

Tableau des sûretés réelles données ou reçues

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	NETTE DE LA SURETE DONNEE A LA DATE DE CLOTURE
* SURETES DONNEES (*)					
* SURETES RECUES	42.231.186,92	HYPOTHEQUE	CONSERVATION	HYPOTHEQUE AU PROFIT DE LA SODEP	10.128.339,37
			FONCIERE		
	8.941.897,69	NANTISSEMENT	SERVICES D'IMMATRICULATION	NANTISSEMENT AU PROFIT DE LA SODEP	4.692.833,01
	51.173.084,61				14.821.172,38

(1) Gage : 1 Hypothèque ; 2 Nantissement ; 3 Warrant ; 4 Autres ; 5 (A préciser).

(2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel).

(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues).

Tableau des engagements financières reçus ou données hors opérations de crédit-bail

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT
* Avals et cautions	13.290.763,67	13.267.348,67
* Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires.		
* Autres engagements donnés.		
TOTAL (1)	13.290.763,67	13.267.348,67
ENGAGEMENTS RECUS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT
* Cautions (Clients et Fournisseurs)		
- Clients	247.073.423,40	228.926.241,00
- Fournisseurs	123.100.934,63	142.546.831,31
* Autres engagements reçus.		
TOTAL (2)	370.174.358,03	371.473.072,31

Tableau des biens en crédit-bail

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

RUBRIQUES 1	DATE DE LA 1ere ECHEANCE 2	DUREE DU CONTRAT EN MOIS 3	VALEUR ESTIMEE DU BIEN A LA DATE DU CONTRAT 4	DUREE THEORIQUE D'AMORTISSEMENT DU BIEN 5	CUMUL DES EXERCICES PRECEDENTS DES REDEVANCES 6	MONTANT DE L'EXERCICE DES REDEVANCES 7	REDEVANCES RESTANT A PAYER	PRIX D'ACHAT RESIDUEL EN FIN DE CONTRAT 10	OBSERVATIONS 11
							A moins d'un an 8	A plus d'un an 9	

NÉANT

Détail des postes du CPC

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

POSTE	EXERCICE 2020	EXERCICE PRECEDENT 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
711 Ventes de marchandises		
* Ventes de marchandises au Maroc		
* Ventes de marchandises à l'étranger		
* Reste du poste des ventes de marchandises		
TOTAL	2.187.275.583,35	2.361.902.220,87
712 Ventes de biens et services	2.187.275.583,35	2.361.902.220,87
*Ventes de bien au Maroc		
* Ventes de biens à l'étranger		
* Ventes de services au Maroc	2.187.275.583,35	2.361.902.220,87
*Ventes de services à l'étranger		
*Redevances pour brevets, marques, droits		
*Reste du poste des ventes et services produits		
TOTAL	2.187.275.583,35	2.361.902.220,87
713 Variation des stocks de produits		
*Variation des stocks de biens produits (+ ou -)		
*Variation des stocks de services produits (+ ou -)		
*Variation des stocks de produits en cours (+ ou -)		
TOTAL		
718 Autres produits d'exploitation		
*Jetons de présence reçus		
*Reste du poste (produits divers)		
TOTAL		
719 Reprises d'exploitation ; transferts de charges	94.894.830,67	52.057.318,36
*Reprises	93.784.676,73	35.624.256,74
*Transferts de charges	1.110.153,94	16.433.061,62
TOTAL	94.894.830,67	52.057.318,36
PRODUITS FINANCIERS		
738 Intérêts et autres produits financiers	56.383.333,98	58.263.863,54
*Intérêts et produits assimilés	796.331,11	1.016.123,68
*Revenus des créances rattachés à des participations	37.584.234,29	35.157.230,07
*Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement		
* Reste du poste intérêts et autres produits financiers	18.002.768,58	22.090.509,79
TOTAL	56.383.333,98	58.263.863,54
CHARGES D'EXPLOITATION		
611 Achats revendus de marchandises		
Achats de marchandises		
*Variation des stocks de marchandises (+ ou -)		
TOTAL		

POSTE	EXERCICE 2020	EXERCICE PRECEDENT 2019
612 Achats consommés de matières et fournitures	193.741.946,56	210.705.698,55
*Achats de matières premières		
*Variation des stocks de matières premières (+ ou -)		
*Achats de matières et fournitures consommables et d'emballage	62.582.983,62	72.671.405,79
*Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+ ou -)	-5.053.262,74	-4.463.387,83
*Achats non stockés de matières et de fournitures	38.488.190,78	40.200.668,94
*Achats de travaux, études et prestations de services	98.101.088,26	102.137.917,41
*Reste du poste	-377.053,36	159.094,24
TOTAL	193.741.946,56	210.705.698,55
613/614 Autres charges externes	306.625.336,05	340.382.076,11
*Locations et charges locatives	16.831.532,69	16.453.840,70
*Redevances de crédit-bail	-	-
*Entretien et réparations	155.992.391,77	160.952.204,79
*Primes d'assurances	20.000.055,65	16.336.752,64
*Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	0,00	64.000,02
*Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8.955.744,23	9.819.678,20
*Redevances pour brevets, marques droits	78.714.795,04	99.892.511,24
*Transports	3.079.970,96	2.869.273,05
*Déplacements, missions et réceptions	5.743.841,71	12.136.324,74
* Reste du poste des autres charges externes	17.307.004,00	21.857.490,73
TOTAL	306.625.336,05	340.382.076,11
617 Charges de Personnel	689.941.716,95	644.435.049,98
*Rémunérations du personnel	542.517.467,20	496.604.622,94
*Charges sociales	120.240.089,25	114.653.098,35
*Reste du poste des charges de personnel	27.184.160,50	33.177.328,69
TOTAL	689.941.716,95	644.435.049,98
618 Autres charges d'exploitation		
*Jetons de présence		
* Pertes sur créances irrécouvrables		
* Reste du poste des autres charges d'exploitation		
TOTAL		
CHARGES FINANCIERS		
638 Autres charges financières	41.704,78	59.369,15
*Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement		
* Reste du poste des autres charges financières	41.704,78	59.369,15
TOTAL	41.704,78	59.369,15
CHARGES NON COURANTES		
658 Autres charges non courantes	359.735.917,92	56.803.355,05
*Pénalités sur marchés et débits		
*Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)		
*Pénalités et amendes fiscales et pénales	134.946,67	-1.965.331,45
*Créances devenues irrécouvrables	-	
*Reste du poste des autres charges non courantes	359.600.971,25	58.768.686,50
TOTAL	359.735.917,92	56.803.355,05

Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

INTITULÉS	MONTANT	MONTANT
I. RESULTAT NET COMPTABLE	183.774.710,83	
- Bénéfice net	183.774.710,83	
- Perte nette		
II. REINTEGRATIONS FISCALES	685.208.833,74	
1. Courantes	145.888.616,43	
-Cadeaux	859.709,50	
-Dons		
-Allocation Achoura	286.400,00	
-Congés non pris au 31 Décembre 2020	35.453.435,27	
-Provision clients 2020	6.046.330,45	
-Provision pour grosses réparations 2020	91.259.176,73	
-Provision pour Litiges 2020	5.367.810,80	
-Provision Stock Dotation 2020	5.496.105,36	
- Ecart de conversion passif 2020	1.031.354,66	
-Charges sur exercices antérieurs		
- Provision pour dépréciation des immobilisations financières 2020	88.293,66	
2. Non Courantes	539.320.217,31	
-Pénalités et majorations de retard	83.044,05	
-Dons non courants		
-Charges à payer sur pénalités de retard factures fournisseurs 2020	2.544.312,73	
-Produits à recevoir sur pénalités de retard factures clients 2019	5.043.985,00	
-Charges sur exercices antérieurs	466.933,99	
- Autres charges non courantes	77.959,70	
- Contribution sociale de solidarité payée en 2020	24.611.489,84	
- Provision pour avantages sociaux	23.138.320,00	
- Excédent d'amortissement Don COVID	240.000.000,00	
-Impôt sur les sociétés	243.354.172,00	
III. DEDUCTIONS FISCALES		83.518.480,02
1. Courantes	52.641.781,55	
-Provision pour litige	9.771.068,53	
-Provision clients	5.658.820,22	
-Congés non pris au 31 Décembre 2018	31.414.602,28	
-Provision pour grosses réparations	3.438.900,00	
- Gain de change 2019	1.739.218,92	
-Provision stock reprise	514.896,30	

INTITULÉS	MONTANT	MONTANT
- Provision pour risques et charges finan./Prêts	104.275,30	
2. Non Courantes	30.876.698,47	
-Produits à recevoir sur pénalités de retard factures clients 2020	5.463.359,30	
-Reprise provisions pour restructuration	10.182.521,00	
-Charges à payer sur pénalités de retard factures fournisseurs 2019	2.492.410,11	
-Reprise sur amortissement exceptionnel CF	12.738.408,06	
TOTAL	868.983.544,57	83.518.480,02
IV. RESULTAT BRUT FISCAL		785.465.064,55
Bénéfice brut si T1 > T2 (A) arrondi	785.465.070,00	
Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
. Exercice n - 4		
. Exercice n - 3		
. Exercice n - 1		
VI. RESULTAT NET FISCAL		785.465.064,55
Bénéfice net fiscal (A - C) arrondi	785.465.070,00	
Déficit net fiscal (B)		
VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n - 4		
. Exercice n - 3		
. Exercice n - 2		
. Exercice n - 1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

Détermination du résultat courant après impôts

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

I. DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
Résultat courant d'après le CPC	770.909.214,52
* Réintégations fiscales sur opérations courantes (+)	145.888.616,43
-Cadeaux	859.709,50
-Dons	
-Allocation Achoura	286.400,00
-Congés non pris au 31 Décembre 2020	35.453.435,27
-Provision clients 2020	6.046.330,45
-Provision pour grosses réparations 2020	91.259.176,73
-Provision pour Litiges 2020	5.367.810,80
-Provision Stock Dotation 2020	5.496.105,36
- Ecart de conversion passif 2020	1.031.354,66
-Charges sur exercices antérieurs	
- Provision pour dépréciation des immobilisations financières 2020	88.293,66
* Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	52.641.781,55
-Provision pour litige	9.771.068,53
-Provision clients	5.658.820,22
-Congés non pris au 31 Décembre 2018	31.414.602,28
-Provision pour grosses réparations	3.438.900,00
- Gain de change 2019	1.739.218,92
-Provision stock reprise	514.896,30
- Provision pour risques et charges finan./Prêts	104.275,30
* Résultat courant théoriquement imposable courant (=)	864.156.049,40
* Impôt théorique sur résultat (-)	267.748.375,31
* Résultat courant après impôts (=)	503.160.839,21

II. INDICATION DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

NÉANT

■ État de répartition du capital social

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

NOM PRENOM OU RAISON SOCIALE DES PRINCIPAUX ASSOCIES (1) 1	ADRESSE 2	NOMBRE DE TITRES		VALEUR NOMINALE DE CHAQUE ACTION OU PART SOCIALE 5	MONTANT DU CAPITAL		
		EXERCICE PRECEDENT 3	EXERCICE ACTUEL 4		SOUSCRIT 6	APPELE 7	LIBERE 8
L'État Marocain représenté par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, représenté par M. Hicham EL MDAGHRI							
L'État Marocain représenté par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, représenté par M. Hicham EL MDAGHRI	Rabat Chella Avenue Mohammed V Rabat	44.037.320	44.037.320	10		440.373.200,00	
ABDELKADER AMARA	01,Bd Rosevelt, Anfa Casablanca	10	10	10		100,00	
JAMAL RAMDANE	Résidence Boustane Imm C3 Appt 16,Hay Nahda 1 Rabat	10	10	10		100,00	
ADIL BAHI		10	10	10		100,00	
CMR représenté par M.KHAMЛИCHI	163,Avenue Hassan II, 20000 Casablanca	10	10	10		100,00	
KHALID CHERKAOUI	Imm De Av Mali Appt 08.Rabat	10	10	10		100,00	
Mustapha BOUKHOU	Lot Wifak 4 N° 4186 Temara	10	10	10		100,00	
C M R	163,Avenue Hassan II, 20000 Casablanca	2.446.510	2.446.510	10		24.465.100,00	
R C A R	Av Ennakhil, Rabat	2.446.520	2.446.520	10		24.465.200,00	
WAFA ASSURANCE	1,Bd Abdelmoumen Casablanca	2.446.520	2.446.520	10		24.465.200,00	
Actions MARSA MAROC inscrites AU PORTEUR		22.018.670	22.018.670	10		220.186.700,00	
		73.395.600	73.395.600			733.956.000,00	

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital. Dans les autres cas il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

■ Tableau d'affectation des résultats intervenus au cours de l'exercice

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
Report à nouveau	567.306.091,24	Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	
Résultat net de l'exercice	597.389.279,85	Tantièmes	
Prélèvements sur les réserves		Dividendes	711.937.320,00
Autres prélèvements		Autres affectations	
		Report à nouveau	452.758.051,09
TOTAL A	1.164.695.371,09	TOTAL B	1.164.695.371,09

■ Résultat et autres éléments caractéristiques de l'entreprise au cours des trois derniers exercices

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE N - 2	EXERCICE N - 1	EXERCICE N
SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE			
Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non valeurs	2.421.645.089,46	2.313.490.341,89	1.778.066.597,83
OPÉRATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1. Chiffre d'affaires hors taxes	2.244.343.580,11	2.361.902.220,87	2.187.275.583,35
2. Résultat avant impôts	754.715.562,76	902.414.255,85	427.128.882,83
3. Impôts sur les résultats	271.301.664,00	305.024.976,00	243.354.172,00
4. Bénéfices distribués	682.579.080,00	711.937.320,00	-
5. Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	0,00	0,00	183.774.710,83
RESULTAT PAR TITRE			
(Pour les sociétés par actions et SARL)			
- Résultat net par action ou part sociale	6,59	8,14	2,50
- Bénéfices distribués par action ou part sociale	9,30	9,70	-
PERSONNEL			
- Montant des salaires bruts de l'exercice	500.229.618,91	496.604.622,94	542.517.467,20
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2.061	2.003	1.909

Tableau des opérations en devises comptabilisés pendant l'exercice

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

NATURE	Entrée Contre-valeur en DH	Sortie Contre-valeur en DH
. Financement permanent		
. Immobilisations brutes	399.218.949,48	
(Capital Tanger Alliance + Compte Courant)	322.956.312,19	
. Rentrées sur immobilisations		
. Remboursement des dettes de financement	6.005.199,80	
. Produits	53.367.455,80	1.033.490,36
. Charges(Intérêts + Honoraires)		7.053.985,84
. Crédit de trésorerie	432.056.421,29	
TOTAL DES ENTREES	485.423.877,09	
TOTAL DES SORTIES		413.311.625,47
BALANCE DEVISES		72.112.251,62
TOTAL	485.423.877,09	485.423.877,09

Datation et événements postérieurs

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

I. DATATIONS	
. Date de clôture (1) : 31 DECEMBRE 2020	
. Date d'établissement des états de synthèse (2) :	3/1/2021
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	
II. EVENEMENTS NUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1 ^{ERE} COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE.	
INDICATION DES EVENEMENTS	DATES
- Favorables	
- Défavorables :	

Etat détaillé des stocks

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

STOCK	STOCK FINAL			STOCK INITIAL			Variation de stock en valeur (+ ou -)	
	Montant Brut	Provision pour dépréciation	Montant Net	Montant Brut	Provision pour dépréciation	Montant Net		
I- Stocks Approvisionnement								
- Biens et produits destinés à la revente en l'état :								
* Biens immeubles :							1	
* Biens meubles							2	
- Biens et Matériel Premières destinés aux activités de production et transformation :								
- Matières premières							3	
- Produits d'Entretien	1.279.606,57	485.966,49	793.640,08	1.330.162,07	26.048,76	1.304.113,31	50.555,50	
- Pièce de Rechange	118.678.025,68	51.112.216,29	67.565.809,39	112.583.250,23	47.581.252,19	65.001.998,04	-6.094.775,45	
- Carburants, Lubrifiants	3.902.827,88	41.659,51	3.861.168,37	4.534.363,25	30.769,83	4.503.593,42	631.535,37	
- Petits outillages	159.954,80	98.216,61	61.738,19	173.183,96	6.343,00	166.840,96	13.229,16	
- Fournitures de Bureau	5.314.929,10	1.319.150,68	3.995.778,42	5.240.998,80	812.757,41	4.428.241,39	-73.930,30	
- Vêtements de Travail	1.565.810,50	75.472,29	1.490.338,21	1.354.966,73	26.305,84	1.328.660,89	-210.843,77	
* Vendus	0,00	0,00		0,00	0,00		8	
* Autres Articles	3.802.524,60	869.409,99	2.933.114,61	4.433.491,35	537.405,77	3.896.085,58	630.966,75	
Total Stock approvisionnement	134.703.679,13	54.002.091,86	80.701.587,27	129.650.416,39	49.020.882,80	80.629.533,59	-5.053.262,74	
							10	
II- Stock en cours Production de biens et service								
- Produits en cours (Terrain aménagé non bâti)	12.841.186,78		12.841.186,78	12.841.186,78		12.841.186,78	0,00	
- Etudes en cours							11	
- Travaux en cours							12	
- Services en cours							13	
Total Stock des encours	12.841.186,78		12.841.186,78	12.841.186,78		12.841.186,78	0,00	
							14	
							15	
III- Stock Produits finis								
- Produits finis							16	
- Biens finis (Magasins et bâtiments)	6.963.073,72		6.963.073,72	6.963.073,72		6.963.073,72	0,00	
Total Stocks Produits et Biens finis	6.963.073,72		6.963.073,72	6.963.073,72		6.963.073,72	0,00	
							18	
IV- Stock Produits résiduels								
- Déchets							19	
- Rebuts							20	
- Matières de récupération							21	
Total Stocks Produits résiduels							22	
							23	
TOTAL GENERAL (Ligne 10+15+18+22)	154.507.939,63	54.002.091,86	100.505.847,77	149.454.676,89	49.020.882,80	100.433.794,09	-5.053.262,74	



7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca
Maroc



101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Aux Actionnaires de la société
Société D'Exploitation des Ports (SODEP S.A)
175, Bd Mohamed Zerkouni - 20100
Casablanca

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société D'Exploitation des Ports (SODEP S.A), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.834.764.612,29 MAD dont un bénéfice net de 183.774.710,83 MAD. Ces états ont été arrêtés par le directoire le 23 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société d'exploitation des ports (SODEP) S.A au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Sans remettre en cause notre opinion, nous vous informons que dans le cadre de la convention de concession, les biens du domaine public mis dans la concession par le concédent ne sont pas inclus dans les comptes de la société SODEP S.A clos au 31 décembre 2020. L'intégration de ces biens aurait

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

donné une meilleure traduction comptable des clauses de la concession sans toutefois impacter le résultat et la situation financière de la société à cette date.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
Identification et évaluation du risque sur l'évaluation des titres de participation <p>Au 31 décembre 2020, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 1.274.617 KMAD et une valeur nette de 1.268.502 KMAD, soit 26% du montant total de l'actif. Ils sont comptabilisés au coût historique d'acquisition.</p> <p>La Société procède, à chaque clôture annuelle, à l'évaluation de la valeur actuelle de ses titres de participation. Cette valeur actuelle est estimée soit en fonction de l'actif net comptable, soit en fonction de la rentabilité et des perspectives d'avenir du titre.</p> <p>En cas de baisse durable de la valeur actuelle et si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.</p> <p>L'estimation de la valeur actuelle des titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans le bilan, de l'importance de la part des jugements de la Direction et des incertitudes dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, notamment la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la Direction.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques : Vérifier que les quotes-parts d'actif net retenues concordent avec les comptes des entités et que les réévaluations opérées, le cas échéant, sont fondées sur une documentation probante.</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtenir les prévisions de flux de trésorerie des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la direction générale ; ▪ Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions. <p>Nous avons en outre vérifié l'exactitude arithmétique, sur la base de sondages, des calculs des valeurs actuelles retenues par la société.</p>

	<p>Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également, le cas échéant, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à des participations et des prêts au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ; ▪ Examiner la nécessité de comptabiliser une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.
--	---

Questions clés identifiées	Notre réponse
Identification et évaluation du risque sur les provisions pour risques et charges <p>Au 31 décembre 2020, les provisions pour grosses réparations sont enregistrées au bilan pour une valeur de KMAD 1.220.970, soit 25% du montant total du passif.</p> <p>La Société calcule la provision pour grosses réparations en multipliant le mètre carré de confortement des quais par un montant forfaitaire sur une durée de 30 ans.</p> <p>Cette méthode est basée sur une note établie par les départements internes de la société. La direction de la société estime que la méthode de provisionnement retenue est fiable et exhaustive.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l'appréciation de la provision pour grosses réparations constituait un point clé de l'audit, en raison du poids de ces passifs dans le bilan, de l'importance de la part des jugements de la Direction et des incertitudes dans le choix des bases de calcul de cette provision.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté notamment à :</p> <p>Examiner le programme des grosses réparations permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'identification des infrastructures et superstructures faisant l'objet des grosses réparations ; ▪ La fixation des fréquences des réparations ; ▪ Le budget réservé aux opérations de grosse réparation. <p>Contrôler les hypothèses de renouvellement et les indicateurs d'actualisation utilisés dans le calcul des provisions ;</p> <p>Revoir à postériori les provisions pour grosses réparations ;</p> <p>Procéder à une revue analytique des provisions et leurs variations ;</p> <p>Appréciation des mouvements de provisions par un rapprochement avec les pièces justificatives.</p>

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la

mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous n'avons pas d'observations à formuler au terme de ces vérifications.

Casablanca, le 24 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton International S3
7 Bd Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 28 66 70

Faïcal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Angle de l'Amazigh et Rue Calvet
Tél : 05 22 42 34 00 - Fax : 05 22 42 34 00

Abdou DIOP
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société

SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS S.A (SODEP)

175, Boulevard Zerkouni, 20100 Casablanca

Rapport Spécial des commissaires aux comptes Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 95 à 97 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Directoire ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Convention relative à la prestation de lamanage, entre Marsa Maroc et TC 3 PC (Convention non écrite)

Date d'effet du Contrat : le 1^{er} décembre 2020

Durée de la convention : Convention conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement.

Entité concernée : La société TC 3 PC est filiale de la société SODEP à hauteur de 100%.

Nature et objet de la convention : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de définir le cadre, conditions et modalités de prise en charge, par Marsa Maroc, des prestations de lamanage des navires accostés aux quais de la société TC3PC, moyennant une marge bénéficiaire de 2% appliquée aux tarifs du sous-traitant de Marsa Maroc.

Les prestations d'amarrage et désamarrage et les prestations de déhalage sont facturées au prix de MAD 543,66 HT par mouvement.

101, Boulevard Abdelloumen
Casablanca
Maroc

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 183

1.2 Cession de matériel d'exploitation réformé par appel d'offre du 2 juillet 2020

Entité concernée : La société de manutention d'Agadir est filiale de la société SODEP à hauteur de 51%.

Nature et objet de la convention : La Société d'Exploitation des Ports a procédé à la cession de matériels d'exploitation réformés par appel d'offres ouvert ayant abouti à une adjudication au profit de SMA (meilleure offre).

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 4.920

1.3 Conventions conclues entre Marsa Maroc et Tanger Alliance (TA)

Entité concernée : La société Tanger Alliance est filiale de la société SODEP à hauteur de 50% et une action.

1.3.1 Convention de nantissement d'actions détenues par Marsa Maroc dans la filiale Tanger Alliance

Date de signature de la convention : 24 mars 2021

Nature et objet de la convention : Cette Convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de fixer les termes et conditions dans lesquelles Marsa Maroc affecte en nantissement de premier rang, les actions qu'elle détient dans la filiale Tanger Alliance et ce, en sûreté et garantie du paiement et de la bonne exécution des obligations de Tanger Alliance -l'Emprunteur- dans le cadre du contrat de financement conclu avec les banques Prêteurs.

Cette convention ne produit aucun effet pécuniaire.

1.3.2 Convention de subordination et de maintien de l'actionnariat

Nature et objet de la convention : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 31 Décembre 2020, a pour objet, notamment, d'acter que tous les droits et créances des actionnaires à l'encontre de Tanger Alliance – Emprunteur -, sont subordonnés aux droits et créances des banques-Prêteurs dans le cadre du contrat de financement.

Cette convention ne produit aucun effet pécuniaire.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Conventions conclues entre Marsa Maroc et TC 3 PC

Entité concernée : La société TC 3 PC est filiale de la société SODEP à hauteur de 100%

2.1.1 Convention d'assistance technique

Date de signature de la convention : 12 avril 2016

Date de signature de l'avenant n°1 : Avenant non signé

Date de signature de l'avenant n°2 : 30 avril 2018

Date de signature de l'avenant n°3 : 16 mars 2020

Nature et objet de la convention : Dans le cadre de la mise en service du Terminal à Conteneurs 3 du port de Casablanca, une convention d'assistance technique a été autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc, lors de sa réunion du 29 mars 2016, ayant pour objet de définir les conditions et les modalités de :

- La location de main d'œuvre pour la réalisation des prestations relatives à l'exploitation et à la maintenance des équipements, des infrastructures et des superstructures du terminal ;
- L'assistance dans la réalisation des prestations support (achats, assistance juridiques, comptabilité, gestion budgétaire, facturation, recouvrement de créances ...).

Avenant n°1 : La convention d'assistance technique entre Marsa Maroc et TC 3 PC a été amendée par avenant n° 1 relatif à la désignation des interlocuteurs des Parties, autorisé par le Conseil de Surveillance de la société lors de sa réunion en date du 22 décembre 2016.

Avenant n°2 : La Convention d'Assistance Technique a été amendée par Avenant n° 2, à effet à compter du 1^{er} janvier 2018, qui porte sur la revue à la baisse des frais d'agence, de 21 MDH à 11 MDH, compte tenu de la réduction des moyens humains mis par Marsa Maroc à la disposition de TC 3 PC. L'avenant a été autorisé par le conseil de surveillance de la société lors de sa réunion en date du 23 janvier 2019.

Avenant n°3 : Cet avenant prenant effet à partir du 1er janvier 2020, a été autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc en date du 31 décembre 2020, a pour objet de modifier la rémunération au titre de la mise à disposition du personnel opérationnel dans le cadre de la Convention d'Assistance Technique de Marsa Maroc pour TC 3 PC.

Selon l'article 2 de l'avenant : Modification de la rémunération au titre de la mise à disposition du personnel opérationnel (Tarif PO). Les rémunérations se feront comme suit :

Rémunération du personnel opérationnel dédié à TC3PC : Cette rémunération représente la masse salariale relative au personnel opérationnel de Marsa Maroc affecté à 100% à TC3PC durant le mois considéré majoré de 10%.

Rémunération des autres catégories du personnel opérationnel : Cette rémunération représente le coût à l'EVP de l'année N-1 du personnel opérationnel de Marsa Maroc affecté à TC3PC et au DTC/DEPC considéré majoré de 10% et multiplié par le trafic traité par TC3PC durant le mois.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 100.240

2.1.2 Convention de mise du personnel de SODEP à la disposition de TC 3 PC

Date de signature de la convention : 02 janvier 2017

Nature et objet de la convention : Ce contrat, autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc, lors de sa réunion du 22 décembre 2016, a pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières relatives à la prestation de mise à la disposition de TC 3 PC, de personnel, par Marsa Maroc.

Cette convention ne produit aucun effet pécuniaire.

2.1.3 Convention d'avance en compte courant et son accord relatif aux modalités de remboursements de l'avance en compte courant d'actionnaire

Date de signature de la convention : 26 octobre 2013

Date de signature de l'avenant n°1 : Non daté

Date de signature de l'avenant n°2 : 12 avril 2017

Date de signature de l'Accord : le 14 septembre 2018

Nature et objet de la convention : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 25 octobre 2013, a pour objet la fixation des conditions selon lesquelles Marsa Maroc octroie une avance en compte courant à sa filiale TC 3 PC, d'un montant de 1 480 MMAD, avec un taux de rémunération annuel HT de 5% et différé de remboursement de 2 ans.

Avenant n°1 : La convention d'avance en compte courant signée entre Marsa Maroc et TC 3 PC a été amendée par avenant n° 1 qui a ramené le montant de l'avance en compte courant à 960 MMAD, prenant effet à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital de TC 3 PC d'un montant de 520 MMAD. Cet avenant est autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 30 juin 2014.

Avenant n°2 : La convention d'avance en compte courant signée entre Marsa Maroc et TC 3 PC a également été amendée par avenant n° 2 constatant le changement du taux d'intérêt annuel de 5% à 4% et ce à compter du 01/01/2017, ainsi que la modification du délai de Grâce pour le paiement des intérêts qui cours à compter de la date de signature de la convention jusqu'à ce que les flux dégagés par l'activité de TC 3 PC permettent le remboursement des intérêts. Cet avenant est autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 22 décembre 2016.

Accord : Cet accord, conclu en application des termes de la Convention d'Avance en Compte Courant d'Actionnaire, a pour objet de fixer la fin de la Période de Grâce, le montant de l'Avance due en principal et en intérêt et de convenir des modalités et échéancier de remboursement de ladite Avance. Cet accord a été porté à la connaissance du Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 23 janvier 2019.

Montants de l'avance en compte courant : KMAD 70.000

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 31.212

2.1.4 Contrat de location du bâtiment administratif

Date de signature du Contrat : le 30 avril 2018

Date d'effet du Contrat : le 1er janvier 2018

Nature et objet du Contrat : Le Contrat, autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 23 janvier 2019, a pour objet de définir les conditions de mise à la disposition de TC 3 PC, par Marsa Maroc, à titre onéreux, des locaux administratifs.

Montants comptabilisés en charges au titre de l'exercice : KMAD 3.037

2.1.5 Convention de constitution de collectif d'achat

Date de signature de la convention : le 11 avril 2018

Date d'effet de la Convention : le 11 avril 2018

Nature et objet de la Convention : La Convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 23 janvier 2019, a pour objet de constituer un collectif d'achat entre Marsa Maroc et TC 3 PC et définir les modalités de son fonctionnement.

Cette convention ne produit aucun effet pécuniaire.

2.1.6 Contrat de location des équipements d'exploitation

Date d'effet de la convention : A partir du 1er janvier 2017

Nature et objet de la Convention : Ce Contrat, porté à la connaissance du Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 23 janvier 2019, porte sur la location, par Marsa Maroc à TC 3 PC et vice-versa, des équipements d'exploitation, aux prix de location usuel pratiqués sur le marché.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2020.

2.1.7 Convention pour l'approvisionnement en carburant, des équipements et véhicules de TC3PC

Date de signature : le 16 décembre 2016

Date d'effet de la Convention : le 26 septembre 2016

Nature et objet de la Convention : La Convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 27 mars 2017, a pour objet de régir les conditions d'approvisionnement en carburant des équipements et véhicules de TC3PC.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2020.

2.2 Conventions conclues entre Marsa Maroc et SMA

Entité concernée : La société de manutention d'Agadir est filiale de la société SODEP à hauteur de 51%.

2.2.1 Convention de transfert des conteneurs pleins à l'export

Date de signature de la convention : 24 février 2020

Date d'effet de la convention : A partir du 1^{er} septembre 2019

Durée de la convention : Une année, renouvelable par tacite reconduction ans la limite de 10 ans.

Nature et objet de la convention : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de fixer les conditions de transfert des conteneurs pleins destinés à l'export du terminal de Marsa Maroc au Port d'Agadir vers le terminal de la Société de Manutention d'Agadir et vice versa.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2020.

2.2.2 Contrat de sous-traitance aux postes 17et 18 au port d'Agadir.

Date de signature de la convention : 24 février 2020

Date d'effet de la convention : A partir du 1^{er} septembre 2016

Durée de la convention : Une année, renouvelable à échéance par tacite reconduction.

Nature et objet de la convention : Cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles Marsa Maroc sous-traite à SMA les prestations réalisées aux quais 17 et 18 au port d'Agadir.

Montants comptabilisés en charges au titre de l'exercice : KMAD 75

2.2.3 Contrat de mise du personnel à la disposition de la Société de Manutention d'Agadir par Marsa Maroc

Date de signature de la convention : 30 novembre 2016

Nature et objet de la convention : Ce contrat, autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 22 décembre 2016, a pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières relatives à la mise du Personnel à la disposition de SMA, par Marsa Maroc.

La rémunération est entièrement prise en charge par SMA. Cette rémunération tient compte de l'ensemble des éléments du salaire du personnel mis à la disposition ainsi que les droits du personnel (en termes de primes, d'avancement et d'avantages sociaux).

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2020.

2.2.4 Convention d'assistance technique

Date de signature de la convention : 26 août 2016

Date de signature de l'avenant n°1 : 06 juillet 2018

Nature et objet de la convention : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 22 décembre 2016, a pour objet de définir les conditions pour la réalisation de l'assistance technique, en fixant les prestations qui en sont l'objet ainsi que les conditions de leur rémunération.

En rémunération de cette assistance technique, la SODEP percevra un montant forfaitaire de KMAD 1.200 HT par an, détaillé comme suit :

- Rémunération des prestataires support : KMAD 200 HT par an ;
- Rémunération de la mise à disposition du SI : KMAD 1.000 HT par an.

Avenant n°1 : La Convention d'Assistance a été amendée par avenant n° 1 dont l'objet est de compléter les Prestations à la charge de Marsa Maroc, au titre de ladite Convention, par la négociation des opérations de change et de couverture du risque de change, au nom et pour le compte de SMA, sans rémunération additionnelle. Cet avenant est autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 23 janvier 2019.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 1.200

2.2.5 Convention d'avance en compte courant d'actionnaire

Date de signature de la convention : 05 août 2016

Nature et objet de la convention : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 15 juillet 2016, a pour objet la fixation des conditions selon lesquelles Marsa Maroc s'engage à apporter à sa filiale SMA une avance de KMAD 10.710, avec un taux de rémunération annuel HT de 3%, étant précisé que le remboursement du principal et intérêt ne sera effectué qu'après la levée, par SMA, du financement externe de la concession.

Montants de l'avance en compte courant : KMAD 10.710

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 321

2.2.6 Convention de fourniture de carburant

Date de signature de la convention : 16 janvier 2020

Durée de la convention : une année renouvelable, annuellement, par tacite reconduction sauf résiliation par l'une des parties.

Date d'effet de la convention : A partir du 1^{er} septembre 2016

Nature et objet de la convention : Cette Convention a pour objet la fixation des conditions d'approvisionnement en carburant, des véhicules et engins de SMA, moyennant la facturation, par Marsa Maroc, d'une marge de 2% sur le prix d'achat du carburant.

Cette convention est portée à la connaissance du Conseil de surveillance de Marsa Maroc lors de la réunion du 23 janvier 2019.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 4.087

2.2.7 Convention de support et de subordination dans le cadre de l'opération de financement du projet quai nord du port d'Agadir

Date de signature de la convention : 23 mars 2017

Nature et objet de la convention : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 22 décembre 2016, a été conclue entre les actionnaires de la Société de Manutention d'Agadir et la Banque Centrale Populaire, à l'effet d'organiser les droits et obligations des Crédanciers Subordonnés à l'égard de l'Emprunteur et des Crédanciers Séniors.

Cette convention ne produit aucun effet pécuniaire.

2.2.8 Contrat de mise à disposition de magasins et bâtiments au profit de SMA

Date de signature du contrat : Le 1^{er} janvier 2020

Date d'effet du contrat : A partir du 1^{er} septembre 2016

Nature et objet du contrat : Ce contrat, porté à la connaissance du Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de la réunion du 23 janvier 2019, a pour objet de fixer les conditions de mise à disposition, par Marsa Maroc au profit de SMA, d'un lot de magasins et bureaux aux tarifs publics en vigueur au port d'Agadir.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 703 2.3

2.3 Conventions conclues entre Marsa Maroc et Tanger Alliance

Entité concernée : La société Tanger Alliance est filiale de la société SODEP à hauteur de 50% et une action.

2.3.1 Convention d'avance en compte courant d'actionnaire

Date de signature de la convention : 10 décembre 2019

Date de signature de l'avenant n°1 : 30 avril 2020

Date de signature de l'avenant n°2 : 22 décembre 2020

Date d'effet de la convention : 10 décembre 2019



Nature et objet de la convention : Cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 29 mai 2019, a pour objet, la fixation des conditions selon lesquelles Marsa Maroc octroie une avance en compte courant à sa filiale Tanger Alliance, d'un montant de 10 millions d'euro, remboursable au plus tard le 31/12/2020, avec un taux de rémunération correspondant au taux de l'Euribor 6 mois (ce taux est considéré nul s'il est négatif) augmenté d'une marge de 1%.

Avenant n°1 : Cet Avenant, autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 03 janvier 2020, porte sur une avance complémentaire d'un montant de 30 M EURO dans la cadre de la Convention CCA. Le taux de rémunération de cette avance complémentaire correspondant au taux de l'Euribor 6 mois (ce taux est considéré nul s'il est négatif) augmenté d'une marge de 2.5%.

Avenant n°2 : Cet Avenant, autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, porte sur une avance complémentaire d'un montant de 12 549 962,00 EUR dans le cadre de la Convention CCA, ainsi que la prorogation de la date de remboursement du montant total de l'Avance. Le taux de rémunération de l'avance complémentaire objet de l'Avenant n° 2 correspondant au taux de l'Euribor 6 mois (ce taux est considéré nul s'il est négatif) augmenté d'une marge de 2.5%.

Montant comptabilisé en avance en compte courant : KMAD 430.046

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 6.051

2.3.2 Convention d'assistance technique (Prestations support)

Date d'effet de la convention : A partir du 15 mars 2019

Durée de la convention : Convention conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement à partir du premier janvier de chaque année.

Nature et objet de la convention : Cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 03 janvier 2020, a pour objet, la définition du champ de l'assistance et de support fournis par Marsa Maroc au profit de Tanger Alliance, dans les domaines management, juridique, ressources humaines et finance ainsi que les conditions y afférentes.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 3.468

2.3.3 Convention de mise à disposition de personnel

Date de signature et d'effet de la convention : 1^{er} octobre 2019

Date de signature de l'avenant n°1 : 1^{er} août 2020

Durée de la convention : Convention conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement.

Nature et objet de la convention : Cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 03 janvier 2020, a pour objet de définir les conditions juridiques, techniques

et financières relatives à la mise à disposition de Tanger Alliance, du personnel support, par Marsa Maroc. La rémunération du personnel mis à disposition lui sera payée directement par Marsa Maroc et refacturée à l'identique à Tanger Alliance.

Avenant n°1 : Cet Avenant prenant effet à partir du 1er août 2020, a été autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de modifier l'article 5 du Contrat de Mise à Disposition, en prévoyant que la rémunération du personnel mis à disposition lui sera payée directement par Marsa Maroc et refacturée à Tanger Alliance, augmentée d'une marge de 10%.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 2.900

2.3.4 Convention d'assistance dans le cadre du Terminal Operation System (TOS) Date d'effet de la convention: A partir du 1er septembre 2019

Durée de la convention : Convention conclue pour une durée d'une année

Nature et objet de la convention : Ce contrat autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 03 janvier 2020, et conclu pour une année à compter du 1er septembre 2019, a pour objet de définir le cadre et les conditions de l'assistance pour l'achat et la configuration des équipements informatiques, le déploiement de la solution ERP et l'implémentation de l'infrastructure informatique.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 1.099

2.3.5 Convention d'assistance relative à la supervision, suivi et assistance à la réception de 6 STS

Date d'effet de la convention : le 1er septembre 2019.

Durée de la convention : Convention conclue pour une durée allant du 1er septembre 2019 au 30 juin 2020.

Durée de l'avenant n°1 : Convention conclue pour une durée allant du 1 mars 2020 au 31 janvier 2021.

Nature et objet de la convention : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 03 janvier 2020, a pour objet, la définition du cadre et conditions de l'assistance pour la supervision et suivi de la construction, assemblage et livraison de 6 STS.

Avenant n°1 : Cet Avenant prenant effet à partir du 1er mars 2020, a été autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de définir les modalités d'extension de l'objet de la Convention à (2) deux STS additionnels. Le prix au titre de cet Avenant n° 1 est de 59.316 EURO.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 985

2.3.6 Convention d'assistance relative à la supervision, suivi et assistance à la réception de 16 RTG

Date d'effet de la convention : le 1^{er} novembre 2019.

Date de signature de l'avenant n°1 : Avenant signé

Durée de la convention : Convention conclue pour une durée allant du 1er novembre 2019 au 30 juillet 2020.

Durée de l'avenant n°1 : convention conclue pour une durée allant du 3 août 2020 au 31 octobre 2020.

Nature et objet de la convention : Cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 03 janvier 2020, a pour objet, la définition du cadre et conditions de l'assistance pour la supervision et suivi de la construction, assemblage et livraison de 16 RTG.

Avenant n°1 : Cet Avenant prenant effet à partir du 3 août 2020, a été autorisé par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de définir les modalités d'extension de l'objet de la Convention à 6 (six) RTG additionnels. Le prix au titre de cet Avenant n° 1 est de 64.800 EURO.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 2.881

2.3.7 Convention d'assistance relative au suivi et supervision des travaux de superstructure

Date d'effet de la convention : A partir du 11 septembre 2019

Durée de la convention : Une année pouvant être renouvelée une seule fois.

Nature et objet de la convention : Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de Marsa Maroc lors de sa réunion du 03 janvier 2020, a pour objet, la définition du cadre et conditions de l'assistance pour la supervision des travaux de superstructures.

Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice : KMAD 6.537

2.4 Convention de concession

Entité concernée : Agence Nationale des Ports (Le concédant) et la SODEP – Marsa Maroc (Le concessionnaire).

Date de signature de la convention : le 30 novembre 2006

Date de signature de l'avenant n°1 : le 28 juillet 2008

Date de signature de l'avenant n°2 : le 01 juin 2009

Date de signature de l'avenant n°3 : le 04 novembre 2011

Date de signature de l'avenant n°4 : le 24 mai 2016

Date de signature de l'avenant n°5 : le 26 décembre 2016

Date de signature de l'avenant n°6 : le 6 avril 2020

Date d'effet de la convention : A compter du 1^{er} décembre 2006

Durée de la convention : 30 ans. La durée de la convention a été prolongée en 20 années supplémentaires.

Nature et objet de la convention : Convention de concession d'exploitation des quais et terminaux aux ports de Nador, Al Hoceima, Mohammedia, Casablanca, Jorf Lasfar, Safi, Agadir, Laayoune et Dakhla sur une durée de 30 ans prolongée de 20 ans supplémentaires.

L'objet de la convention porte sur les éléments suivants :

- La concession de l'exploitation des quais et terminaux dans les ports précités ;
- L'autorisation d'exercer le pilotage et remorquage aux ports de Nador, Al Hoceima, Mohammedia, Safi, Agadir, Laayoune et Dakhla ;
- La concession de la manutention sur les quais ne faisant pas partie du périmètre de la concession d'exploitation.

Montants comptabilisés en charges au titre de l'exercice : KMAD 72.381.

Casablanca, le 24 mars 2021

Les Commissaires aux comptes



ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES

	FIDAROC (*)				MAZARS (*)				Total	
	Montant/ Année (**)		% / Année		Montant/ Année (**)		% / Année			
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	349.500,00	349.500,00	100%	50%	528.835,64	386.273,02	100%	36%	878.335,64	735.773,02
Emetteur	349.500,00	349.500,00	100%	50%	349.500,00	349.500,00	66%	33%	699.000,00	699.000,00
Filiales			0%	0%	179.335,64	36.773,02	34%	3%	179.335,64	36.773,02
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Emetteur	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Filiales	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-
Sous total	349.500,00	349.500,00	100%	50%	528.835,64	386.273,02	100%	36%	878.335,64	735.773,02
Autres prestations rendues	-	350.000,00	0%	50%	-	682.000,00	0%	64%	-	1.032.000,00
Sous total	-	350.000,00	0%	50%	-	682.000,00	0%	64%	-	1.032.000,00
Total Général	349.500,00	699.500,00	100%	100%	528.835,64	1.068.273,02	100%	100%	878.335,64	1.767.773,02

(*) : Mandat 2019-2021
(**) : Montant engagé



LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS EN 2020

Emprunt obligataire de la filiale TC3PC

<https://www.marsamaroc.co.ma/documents/10157/1625994/ComEmprObligVf.pdf>

Communication financière du 3ème trimestre 2020

<https://www.marsamaroc.co.ma/documents/10157/1624330/ComFin2020T3VFr.pdf>

Résultats financiers du 1er semestre 2020

<https://www.marsamaroc.co.ma/documents/10157/1619597/ComFI2020S1VF.pdf>

Communication financière du 2ème trimestre 2020

<https://www.marsamaroc.co.ma/documents/10157/1616302/RES2020T2VF.pdf>

Communication financière du 1er trimestre 2020

<https://www.marsamaroc.co.ma/documents/10157/1594476/RESFIN2020T1VF.pdf>

Résultats financiers annuels 2019

<https://www.marsamaroc.co.ma/documents/10157/1589993/ComFin2019VF.pdf>

Communiqué post-Directoire arrêtant les comptes annuels 2019

<https://www.marsamaroc.co.ma/documents/10157/1585767/PubFinMars+2020Vf.pdf>

Communication financière du 4ème trimestre 2019

<https://www.marsamaroc.co.ma/documents/10157/1579692/ResFin2019T4vf.pdf>



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020



CONTACT

SIEGE SOCIAL

175, Bd Zerkouni – 20 100 Casablanca – Maroc

Tél : 05 22 23 23 24 – Fax : 05 22 23 23 35

Site Web : www.marsamaroc.co.ma

Département Communication Financière et Relations avec les Investisseurs

Tél : 05 22 77 67 94/84 – Fax : 05 22 99 97 07 / 05 22 99 96 52

E-mail : investisseurs@marsamaroc.co.ma

PORTS

Nador

B.P.88 Béni-Ensar – Nador

Tél : 05 36 60 85 18 (6LG) – Fax : 05 36 60 85 31

E-mail : f_leouatni@marsamaroc.co.ma

Al Hoceima

B.P.88 Béni-Ensar – Nador

Tél : 06 61 91 57 49 – Fax : 05 36 98 48 62

E-mail : f_leouatni@marsamaroc.co.ma

Tanger :

N°2, Rue 14 – Bella Vista – Tanger

Tél : 05 39 30 93 50 – Fax : 05 39 30 93 53

E-mail : m_sennouni@marsamaroc.co.ma

Tanger MED :

Zone franche de Ksar El Majaz Oued

R'mel SAS Import Tanger

Tél : 05 39 37 91 00 – Fax : 05 39 37 91 09

E-mail : m_sennouni@marsamaroc.co.ma

Mohammedia :

Port de commerce – B.P 98 – Mohammedia

Tél : 05 23 32 40 80 – Fax : 05 23 32 40 75

E-mail : r_abinouh@marsamaroc.co.ma

Casablanca :

Boulevard des Almohades – Casablanca

Tél : 05 22 31 71 11 (15LG) – Fax : 05 22 31 58 95

E-mail : r_hadi@marsamaroc.co.ma

Jorf Lasfar

Km 22 Route d'El Jadida – B.P.407 – Plateau RI Jadida

Tél : 05 23 34 54 54 / 05 23 34 51 06

Fax : 05 23 34 51 12

E-mail : h_oubaha@marsamaroc.co.ma

Safi

B.P 8 Fond de Mer – Safi

Tél : 05 24 46 22 56 / 05 24 46 23 90

Fax : 05 24 46 48 48

E-mail : b_abhim@marsamaroc.co.ma

Agadir

B.P.36 Port d'Agadir

Tél : 05 28 84 37 00 – Fax : 05 28 84 28 25

E-mail : k_mansour@marsamaroc.co.ma

Laâyoune

B.P.48 Elmersa

Tél : 05 28 99 88 88 – Fax : 05 28 99 80 65

E-mail : r_mihiramane@marsamaroc.co.ma

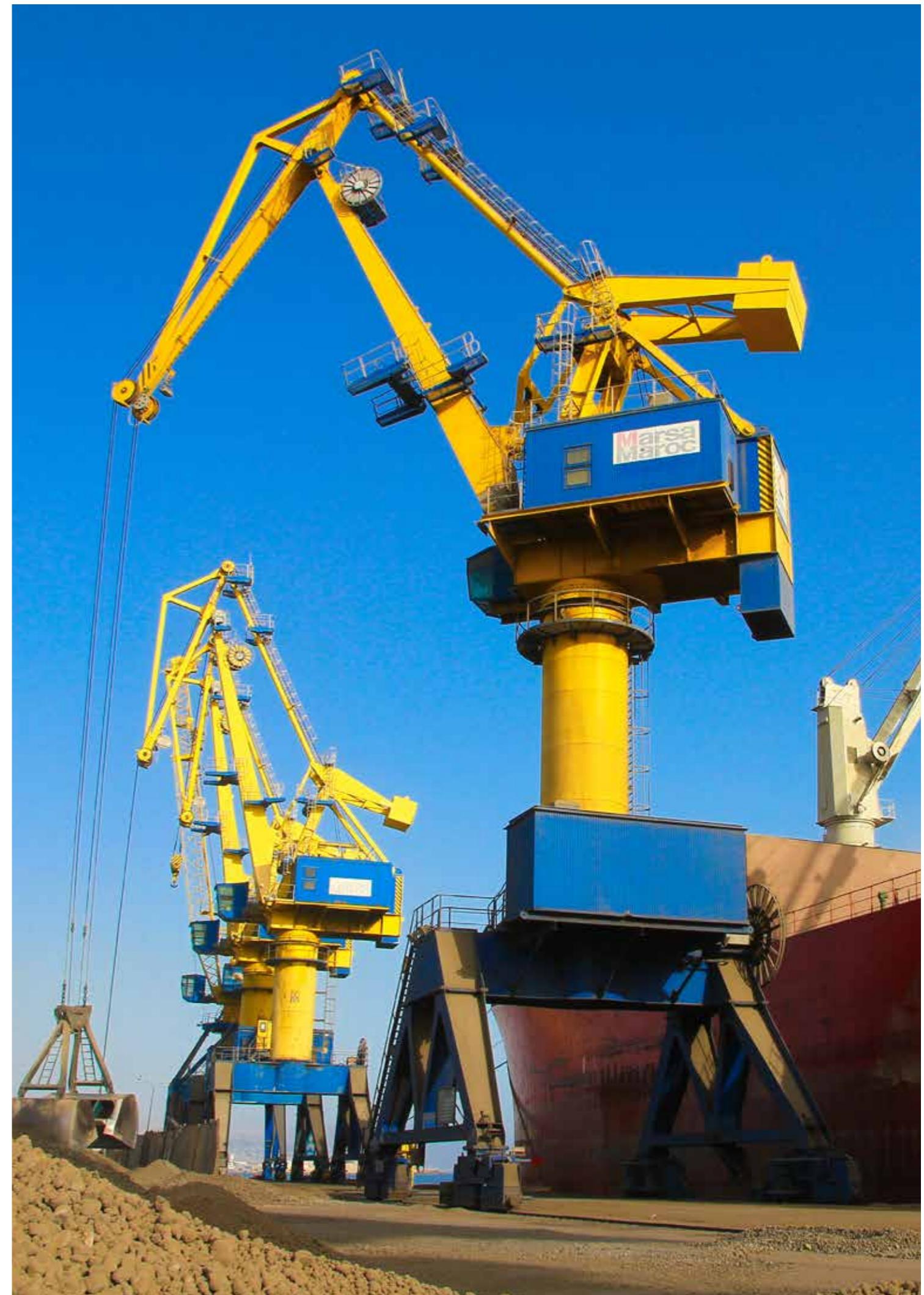
Dakhla

Nouveau Port de Dakhla – B.P 335 – Dakhla

Tél : 05 28 89 88 17 / 18 – 05 28 89 71 76

Fax : 05 28 89 88 25

E-mail : y_damou@marsamaroc.co.ma





175, Bd Zerkouni - 20 100 Casablanca - Maroc
Tél.: 05 22 23 23 24 - Fax : 05 22 23 23 35
www.marsamaroc.co.ma